

Vallée de la Gartempe et ses affluents



Creuse - Haute Vienne



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION DE LA DIRECTIVE HABITATS	4
II. FINALITES ET PRINCIPES	5
III. EFFETS JURIDIQUES DE LA TRANSMISSION	6
PRESENTATION SOMMAIRE	7
I. CONTEXTE GENERAL	9
II. GEOGRAPHIE PHYSIQUE	11
III. GEOGRAPHIE HUMAINE	17
SITUATION REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE	19
I. STATUT DE PROPRIETE	20
II. DOCUMENTS D'URBANISME ET ZONAGES	20
III. LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS	21
IV. LES PRELEVEMENTS D'EAU POTABLE	22
V. REGLEMENTATION SPECIFIQUE AUX POISSONS MIGRATEURS	23
VI. LA LOI SUR L'EAU	23
VII. LA LOI MONTAGNE	23
VIII. INSCRIPTION AUX INVENTAIRES	24
PATRIMOINE NATUREL	27
I. HABITATS NATURELS ET MILIEUX	28
II. ESPECES CONCERNEES PAR LA DIRECTIVE HABITATS	51
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	100
I. LES SYSTEMES DE PRODUCTION	101
II. LES ACTIVITES DE LOISIRS	111
III. LES PROGRAMMES COLLECTIFS SUR LE TERRITOIRE	114

OBJECTIFS DE CONSERVATION	116
PROGRAMMES D' ACTIONS.....	118
I. RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	119
II. REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS	122
III. URBANISATION.....	123
IV. SCHEMA DES CARRIERES ET AUTORISATION D'EXPLOITATION.....	124
V. MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE.....	125
VI. MAITRISE DE LA QUALITE DE L'EAU	127
VII. AMELIORER LA QUALITE DU SUBSTRAT	134
VIII. AMELIORER LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS.....	136
IX. GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES.....	138
X. GESTION AGRICOLE DES SITES	140
XI. OPERATIONS DE FAUCHE	145
XII. OPERATIONS DE DEBROUSSAILLAGE / BUCHERONNAGE	147
XIII. OPERATION D'ETREPAGE.....	149
XIV. ECOBUAGE DIRIGE.....	150
XV. INSTALLATION ET REFECTION DE CLOTURES.....	152
XVI. CONSERVER DES CONDITIONS NECESSAIRES A L'ENTOMOFAUNE SAPROXYLIQUE.....	153
XVII. CONSERVER DES CONDITIONS NECESSAIRES AUX CHIROPTERES.....	155
XVIII. GESTION DURABLE DES HETRAIES ATLANTIQUES ACIDIPHILES ET DES FORETS DE RAVINS	157
XIX. SECURISER ET AMENAGER LES GITES A CHAUVES-SOURIS.....	159
XX. SUBSTITUTION DES PRODUITS VERMIFUGES NON SELECTIFS ET REMANENTS	161
XXI. SUIVIS SCIENTIFIQUES	163
XXII. EXTENSION DU PERIMETRE.....	165
XXIII. COMMUNICATION-INFORMATION-SENSIBILISATION	166
XXIV. ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	168
BIBLIOGRAPHIE.....	170

PREAMBULE

I. PRESENTATION DE LA DIRECTIVE HABITATS

La directive européenne 92/43, plus connue sous le nom de "Directive Habitats" a été adoptée le 21 mai 1992, par le Conseil des ministres de la Communauté européenne.

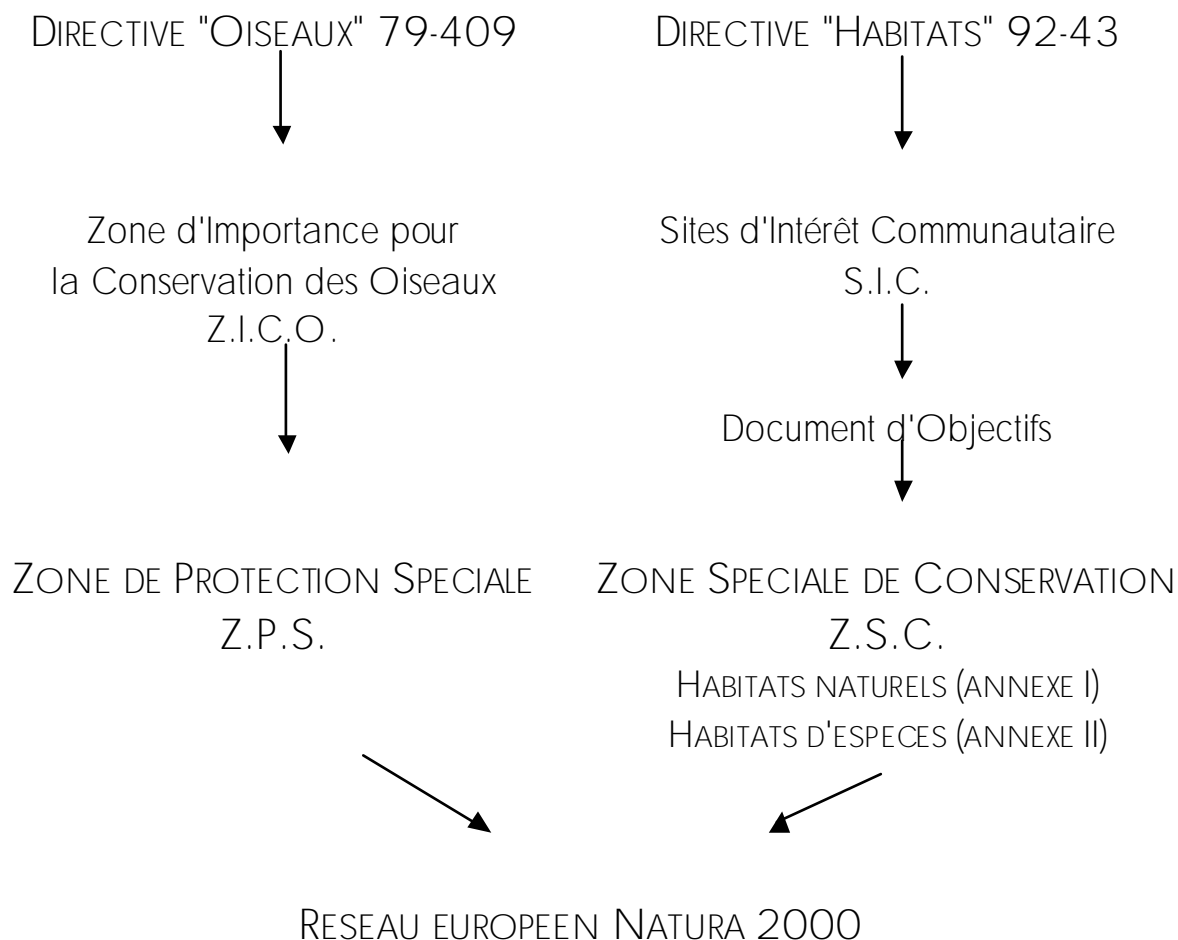
Cette directive "concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages" a pour objectif "**de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**". Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatif de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le réseau Natura 2000.

Ces sites sont retenus sur la base de la présence d'habitats naturels définis par l'annexe I de la Directive et/ou d'espèces identifiées par l'annexe II.

II. FINALITES ET PRINCIPES

L'application de la Directive Habitats se fait en deux phases :

1. Définir les "Zones Spéciales de Conservation", les Z.S.C. ;
2. Constituer de façon cohérente le futur réseau européen Natura 2000 qui comprend les "Zones Spéciales de Conservation" et les "Zones de Protection Spéciales" issues d'une directive européenne plus ancienne, la directive 79-409, dite "Directive Oiseaux".



Trois grands principes président à la mise en œuvre de la directive Habitats :

- Le maintien de la biodiversité doit être soutenu par une gestion prenant en compte les exigences économiques, sociales et régionales. Les territoires classés Natura 2000 ne seront en aucun cas des sanctuaires de nature. Les activités humaines, dans la mesure où elles ne mettent pas en péril les habitats à préserver, ne sauraient être remises en cause. Elles sont à favoriser dans certains cas. La Directive Habitats précise " qu'elle contribue à l'objectif général d'un développement durable. Le maintien de cette biodiversité peut dans certains cas, requérir le maintien voire l'encouragement d'activités humaines". Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

- Les modalités de mise en œuvre de cette gestion sont du ressort des états membres conformément au principe de subsidiarité. A cet effet, la France a privilégié une démarche partenariale et consensuelle. Les exploitants, propriétaires, usagers, chambres consulaires, acteurs locaux seront consultés lors de la mise en place du réseau Natura 2000. Ainsi, les futures « zones spéciales de conservation », qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs. Ce document élaboré en concertation avec les acteurs locaux fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et actions à mettre en œuvre pour y parvenir.
- Des financements nationaux, complétés par des cofinancements européens, seront mobilisés pour mettre en place cette gestion contractuelle. Ainsi, des contrats Natura 2000 avec les propriétaires / exploitants pourront être souscrits, dans le cadre par exemple des Contrats Territoriaux d'Exploitation (pour les agriculteurs) ou du Fonds de Gestion des Milieux Naturels (F.G.M.N.).

III. EFFETS JURIDIQUES DE LA TRANSMISSION

En désignant un site pour l'inscrire au réseau Natura 2000, l'Etat membre s'engage vis à vis de l'Union Européenne à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces d'intérêt communautaire repérés à l'intérieur de ce site.

L'article 6 de la Directive Habitats crée le cadre de la conservation et de la protection des sites transmis au titre du réseau Natura 2000.

L'article 6-3 invite les autorités nationales compétentes à n'autoriser un plan ou un projet que s'il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré.

L'article 6-4 peut cependant permettre aux Etats membres d'autoriser un plan ou un projet en dépit des conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site, pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique. (CEE 2000; <http://europa.eu.int>).

L'Etat membre doit alors prendre toute mesure compensatoire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée et informer la Commission européenne.

Si le site comprend des habitats naturels ou espèces prioritaires, cette possibilité de dérogation ne peut être évoquée que pour "des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement, ou après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur".

Il faut souligner que la Directive habitats fixe un objectif de résultat aux Etats membres tout en leur laissant la liberté des moyens de protection à envisager. La France a choisi de privilégier la voie contractuelle plutôt que la voie réglementaire. C'est au document d'objectifs de préciser les moyens de préservation nécessaires.

PRESENTATION SOMMAIRE

Localisation du site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents"



I. CONTEXTE GENERAL

Site transmis au titre de Natura 2000: n°fr7401147 "Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents".

Ce site comprend sur la vallée de la Gartempe, principalement le lit mineur et les parcelles riveraines; certains secteurs s'étendent sur les versants dont les principaux intérêts biologiques sont les landes sèches et les forêts de feuillus (hêtraies à houx et forêt de ravins).

Les gorges de la Couze de Balledent à la Gartempe constituent avec le secteur précédent un ensemble biologique cohérent, présentant des caractéristiques écologiques similaires.

Les petits affluents de tête de bassin ainsi que les parcelles riveraines jouent un rôle majeur dans la préservation de la qualité de l'eau et des annexes hydrauliques.

La vallée de la Glayeule a été retenue pour sa richesse en zones humides et en espèces remarquables.

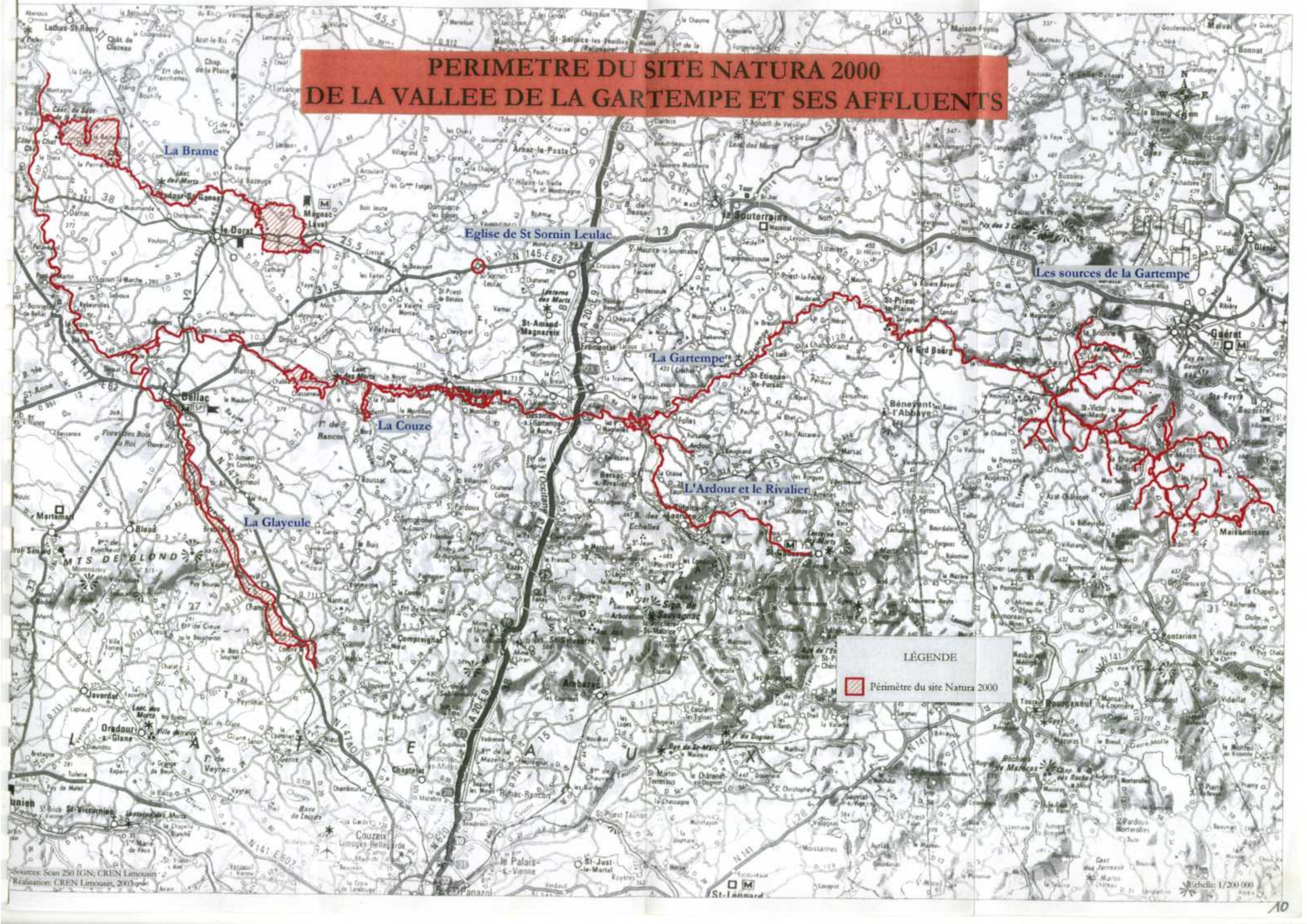
La vallée de la Brame, de Magnac-Laval à sa confluence avec la Gartempe au Saut de la Brame, a comme intérêt principal d'abriter plusieurs colonies de reproduction de Petit rhinolophe; leurs territoires de chasse autour des gîtes ont été retenus dans le périmètre Natura 2000.

L'Ardour représente quant à lui le premier site de reproduction naturelle du Saumon atlantique (2002) depuis sa disparition du bassin de la Gartempe vers 1930.


Son principal affluent, le Rivalier, présente les caractéristiques d'un cours d'eau de très bonne qualité; il abrite notamment la Lamproie de planer et le Chabot.

Le site de la vallée de la Gartempe et ses affluents s'étend sur 55 communes et 3644 ha.

PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS



LÉGENDE

 Périmètre du site Natura 2000

Source: Scan 250 IGN; CREN Limouin
Réalisation: CREN Limouin, 2003

II. GEOGRAPHIE PHYSIQUE

A. Rappels géologiques et pédologiques

1. CARACTERES GEOLOGIQUES

e

Le bassin versant de la Gartempe s'inscrit à la frontière de deux grandes provinces géologiques: les plateaux cristallins du Massif Central pour sa partie Limousine et les formations sédimentaires du seuil du Poitou pour sa partie aval.

Le territoire du site Natura 2000 s'étend sur la Marche, région située aux confins nord-ouest du Massif Central et du Limousin. L'altitude du site varie de 620 m aux sources de la Gartempe et du Rivalier à 120 m à la sortie de la Gartempe du département de la Haute-Vienne.

La Gartempe et ses affluents en amont de Rancon s'écoulent essentiellement sur des formations magmatiques datant de l'ère primaire (Dévonien-Carbonifère) appartenant au domaine granitique:

- les granites et granodiorites à biotite et/ou amphibolites peuvent constituer des batholites¹ très développés, le massif de Guéret est l'un des plus importants d'Europe.
- les Leucogranites sont des roches plutoniques qui constituent les reliefs les plus remarquables du Limousin (Monts d'Ambazac, Monts de Blonds et Montagne Limousine).

De l'aval de Rancon à la sortie de département et de la région Limousin, le socle cristallin est constitué principalement par des roches métamorphiques de type gneiss pour les unités fortement métamorphiques et de type schistes ou tuf pour les unités peu métamorphiques.

L'origine magmatique et métamorphique du socle du bassin amont a produit des sols siliceux et sableux et quantité de minéraux (Or, Uranium, quartz) d'où le grand nombre de mines et carrières.

Dès son entrée en Poitou-Charente, le substrat sur lequel coule la Gartempe diffère puisqu'il s'agit de roches sédimentaires qui se sont accumulées durant l'ère secondaire (trias-jurassique) alors qu'une mer peu profonde recouvrait presque en totalité le Massif Central.

2. CARACTERES PEDOLOGIQUES

Nous pouvons décrire des grands types de sols selon les milieux naturels décrits sur le site:

- les landes sèches sont caractérisées par des sols de type ranker; ce sont des sols jeunes au profil morphologiquement peu évolué que l'on trouve sur granite essentiellement. Ils se localisent sur les sommets, les rebords de croupe là où la roche mère est relativement proche de la surface.
- Les fonds de vallées (prairies riveraines des cours d'eau, ripisylves, tourbières) se caractérisent par des sols hydromorphes; ils présentent un déficit prolongé en oxygène, en raison d'une saturation permanente ou temporaire des pores du sol par de l'eau. L'excès d'eau des sols hydromorphes provoque un ralentissement de la décomposition de la matière organique.

¹ Massif de roches granitiques de très grand volume ayant une forme sphérique à elliptique et qui recoupe les roches dans lesquelles il se met en place.

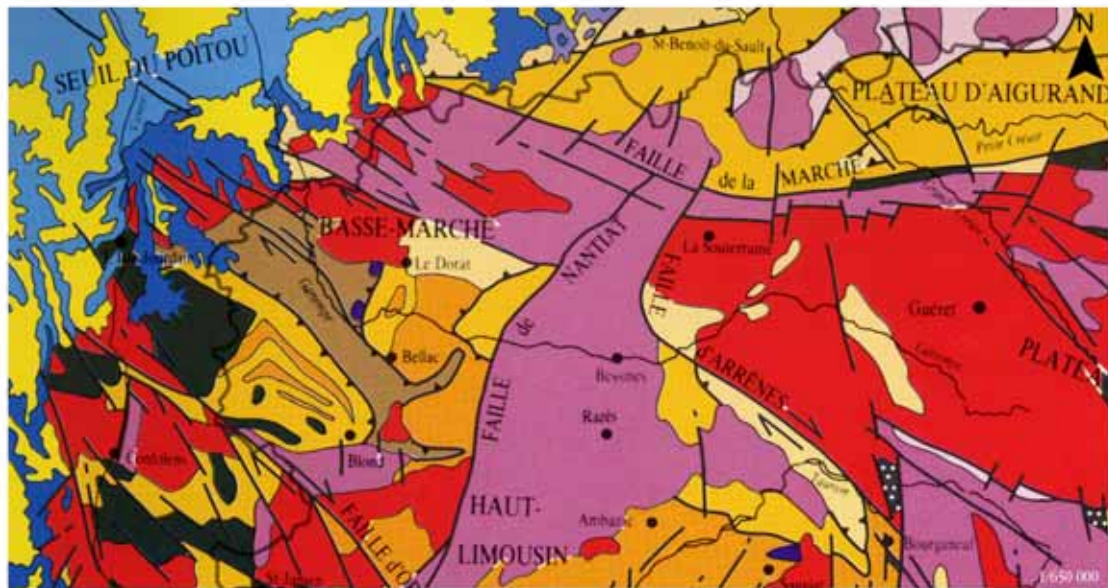
Les végétations hygrophiles d'aulnaie-saulaie, de prairies à joncs constituent des indicateurs systématiques de l'hydromorphie plus ou moins marquée des sols qui sont alors presque toujours des gleys véritables ou des stagno-gleys.

En altitude principalement, les tourbières acides à sphaignes indiquent des sols hydromorphes tourbeux particulièrement développés sur substrat granitique où ils occupent les fonds des alvéoles géomorphologiques

- Les sols bruns sont les plus répandus du Limousin jusque vers 700 m d'altitude. C'est le sol brun acide qui constitue le plus souvent le sol climacique de la région, notamment sous milieu forestier. Ce sont des sols épais aux potentialités agronomiques élevées.

CARTE GEOLOGIQUE DU LIMOUSIN

SECTEUR DU PERIMETRE NATURA 2000 GARTEMPE




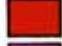

Source : Atlas du Limousin 1994

A - SOCLE CRISTALLIN



Formations métamorphiques de l'orogénèse varisque

I. Unité de l'autochtone relatif		III. Unité ophiolithique (croûte océanique)	V. Unité de Thiviers (arc volcanique)
	Micaschistes et paragneiss alumineux		Métapériodites, métagabbros
II. Unité inférieure des gneiss (croûte continentale)		IV. Unité supérieure des gneiss (rifts intracontinentaux)	VI. Unité de Génis (plancher océanique)
	Orthogneiss		Métagabbros, métabasites, métasédiments
	Paragneiss alumineux à sillimanite		
	Paragneiss anatectiques à cordiérite		


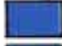


Formations magmatiques post-métamorphiques
dévono-carbonifères

	Diorites quartziques
	Granites et granodiorites à biotite et/ou amphibole
	Granites à 2 micas et leucogranites


B - COUVERTURE SÉDIMENTAIRE POST-OROGENIQUE

Primaire	
	Formations des bassins stéphaniens
	Formations détritiques continentales permienne



Secondaire

	Trias continental et lagunaire
	Lias. Formations marines transgressives
	Jurassique moyen et supérieur
	Crétacé supérieur





Tertiaire et Quaternaire

	Formations lacustres et formations continentales détritiques
---	--

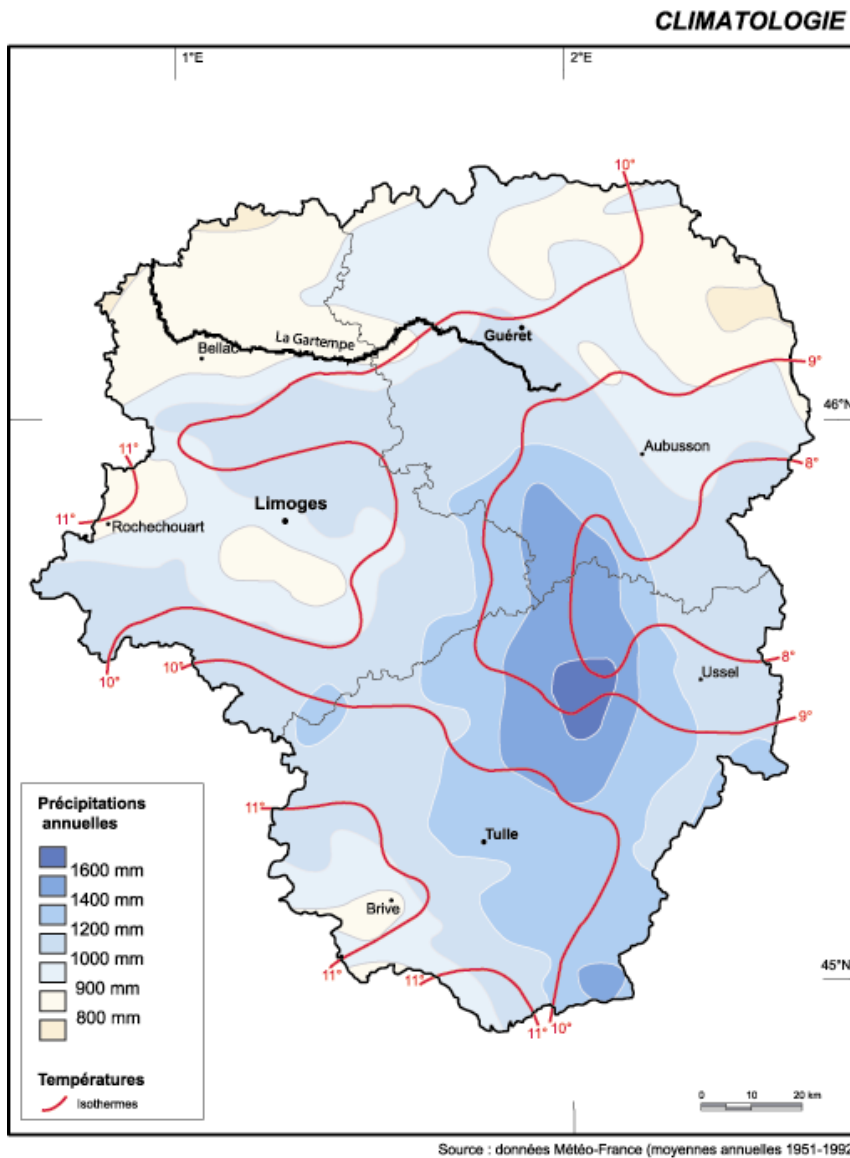
C - FORMATIONS VOLCANIQUES TERTIAIRES

	Volcanisme différencié (brèches, trachy-andésites, etc.)
	Basaltes

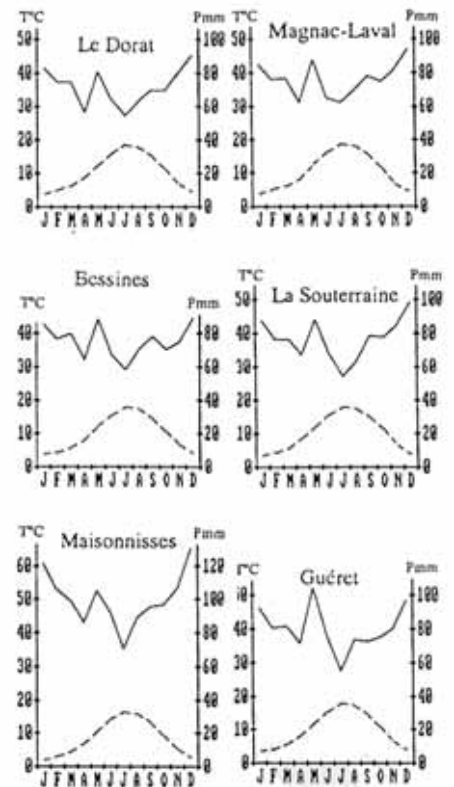
D - SYMBOLES STRUCTURAUX

	Contact anormal vertical
	Chevauchements symmétamorphes varisques
	Décrochements majeurs dévono-carbonifères
	Fautes normales

B. Contexte climatique



DIAGRAMMES
OMBROTHERMIQUES DE
QUELQUES STATIONS
MÉTÉOROLOGIQUES DU
LIMOUSIN



Source: Plantes et Végétation en Limousin: CREN Limousin: 2001

Le bassin versant de la Gartempe est sous l'influence des courants climatiques venus de l'Atlantique, ce qui lui confère un climat de type océanique abondamment arrosé et relativement tempéré. Des nuances montagnardes sont apportées par les reliefs; l'éloignement relatif de la partie orientale du site par rapport à l'océan est un autre facteur de modification du climat qui se traduit par une relative "continentalisation".

Le Limousin est une région bien arrosée; la pluviométrie annuelle est un peu supérieure à 1000 mm.

Les précipitations annuelles sur le site varient de 700 à 1200 mm et sont directement influencées par le relief. Elles sont bien réparties sur l'année et le nombre de jours de pluie est relativement élevé (141 à Bessines, 182 à Maisonnisses), conséquence du climat océanique. Les courbes ombriques des diagrammes montrent que le maximum des précipitations se situe en automne et en hiver; on peut noter l'existence d'une pointe pluviométrique au mois de mai, constante des climats océaniques de la moitié sud de la France.

Les précipitations neigeuses sont peu importantes et souvent inconstantes, ce qui est classique dans un climat essentiellement océanique.

Aux basses altitudes le climat est modéré et les gelées sont de l'ordre de 70 jours par an; les contrastes apparaissent avec les reliefs. La zone amont connaît des températures moyennes assez basses (9°C à 10°C de moyenne annuelle); les amplitudes thermiques y sont également plus prononcées qu'aux basses altitudes: les étés (15°C en moyenne) et les hivers (3°C en moyenne) sont frais et les gelées fréquentes puisqu'elles représentent 110 jours par an.

C. Contexte hydrologique

Le contexte physique définit la nature de la ressource en eau. Etant donné la nature géologique de la roche mère, les aquifères sont peu nombreux et les réserves en eau sont par conséquent faibles. En l'absence de régulateurs naturels que sont les réserves souterraines, le réseau hydrographique est beaucoup plus sensible aux variations de débit. Ceci se traduit par une grande variabilité des débits des cours d'eau; le régime de la Gartempe et de ses affluents répond de manière assez brutale aux conditions climatiques du milieu.

Les débits sont corrélés à la pluviométrie; les hautes eaux s'observent de décembre à avril et les basses eaux de juillet à septembre.

La Brame et la Glayeule présentent des profils longitudinaux et transversaux relativement plats; en périodes de hautes eaux les débordements sont fréquents, surtout sur la Glayeule où l'on trouve de ce fait des zones humides très intéressantes. Les autres cours d'eau assez pentus coulent le plus souvent dans des vallées étroites et encaissées, où les zones d'épandage des crues sont peu présentes. Les débits de la Couze sont de plus régulés par la présence de deux barrages plus en amont.

Les étiages sont le plus souvent très prononcés et accentués par la présence de plusieurs captages sur la Gartempe ainsi que par de nombreux étangs sur les têtes de bassin. La Couze connaît des étiages plus sévères du fait de la présence des barrages qui retiennent l'eau en été. L'Ardour semble présenter des débits plus stables et des étiages moins prononcés.

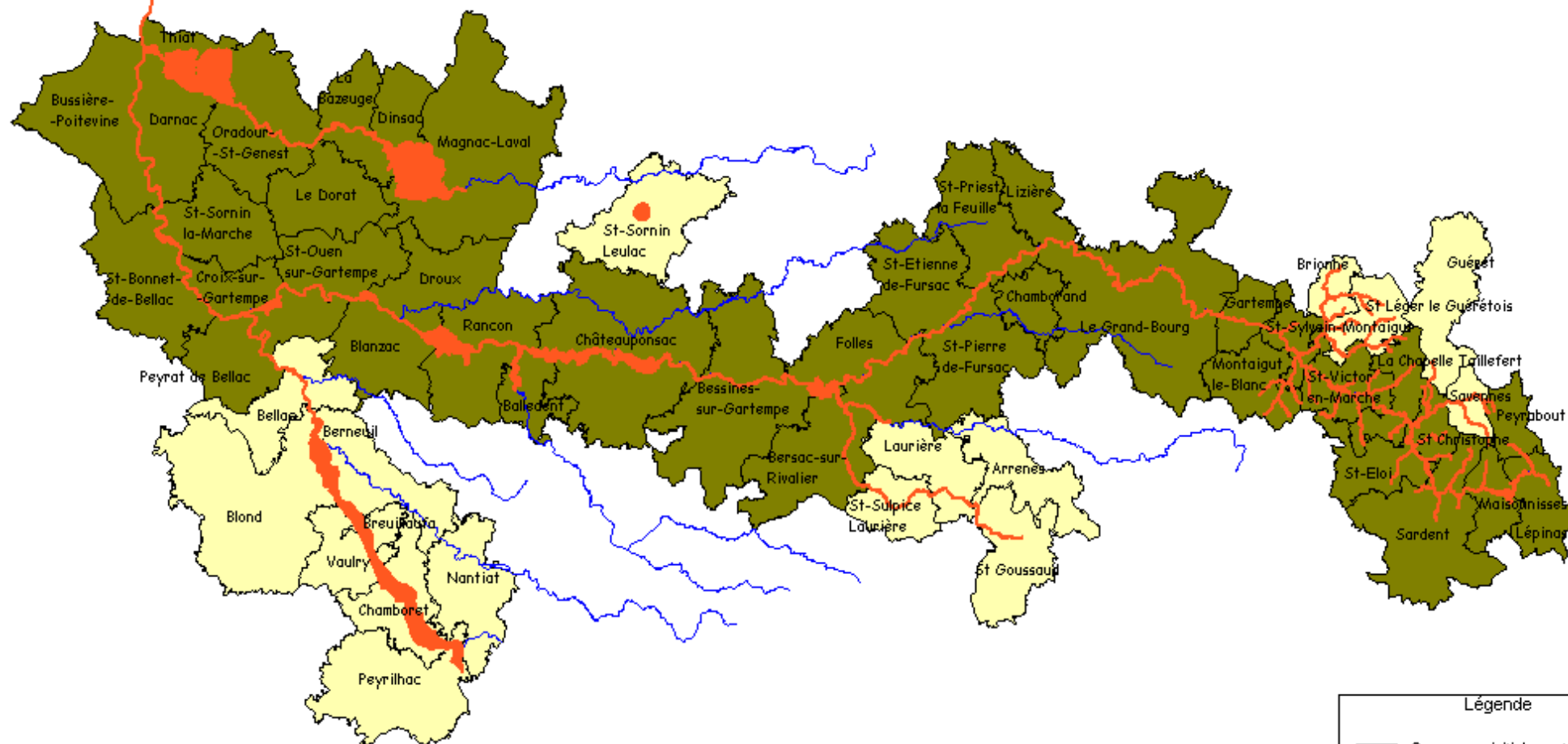
Concernant les cours d'eau inclus dans le site Natura 2000, il existe trois stations de mesures sur la Gartempe, une sur l'Ardour, le Vincou et la Brame. Ce réseau est complété par plusieurs limnigraphes présents sur la Gartempe.

Bassin	Localisation	Débit moyen annuel m ³ /s	Basses eaux m ³ /s		Crues m ³ /s* ²		Débits maxi journaliers m ³ /s	Débits maxi instantanés m ³ /s
			Moyenne	Débit mini quinquennal	Biennale	Décennale		
Gartempe	Folles	8.4	2.15	1.30	56	91	107	111
Gartempe	St-Bonnet-de-Bellac						174	190
Ardour	Folles	1.86	0.53	0.35	14	23	28.8	32.2
Vincou	Bellac	3.58	0.56	0.28	46	74	100	197
Brame	Oradour-St-Genest	2.31	0.16	0.07	37	53	51.2	72.8

Tableau 1 : Les débits sur la Gartempe et ses affluents

² Moyenne sur 40 ans

Communes du site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents"



6.5 Km

Légende

- Communes initialement concernées par le site Natura 2000
- Communes concernées suite aux extensions
- } Périmètre du site Natura 2000
- }

III. GEOGRAPHIE HUMAINE

A. Communes concernées

Le périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe regroupe 55 communes des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne. La densité de population y est relativement faible, 28 hab/km² contre 104 hab/km² de densité nationale (recensement INSEE, 1999). La population se regroupe d'une part autour des gros bourg comme Bellac, Bessins-sur-Gartempe, Le Dorat, et d'autre part à proximité des villes (Limoges et Guéret) et de la ceinture de l'A20.

La majorité des communes connaît une baisse et un vieillissement de la population entre 1982 et 1999. Le sud du sous bassin de la Glayeule connaît l'influence de Limoges ; sa démographie est positive.

B. Eléments d'intercommunalité

1. VERS LA MISE EN ŒUVRE DES PAYS

Depuis la LOADDT, dite loi VOYNET, l'Etat incite les communes et groupements de communes à se fédérer au sein de pays autour d'un même projet de développement. Le pays est un territoire présentant une cohérence géographique, économique, sociale et culturelle exprimant une communauté d'intérêts économiques et sociaux entre espace urbain et rural. Toutefois, il convient de souligner que les Pays issus de la nouvelle Loi d'Orientat ion et d'Aménagement et Développement Durable du Territoire ne peuvent être des maîtres d'ouvrage potentiels.

Cependant, ces structures peuvent être un relais efficace localement pour mener à bien ce document d'objectifs. Les actions de mise en valeur pédagogique peuvent être envisagées dans le cadre de leur charte et de leur programme d'actions à venir.

Les périmètres des futurs pays sont en cours d'élaboration.

2. LES EPCI³ ENGAGÉS DANS LA DEMARCHE DU CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE OU DANS L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La Communauté de commune de Guéret-St-Vaury

La Communauté de commune Creuse-Thaurion-Gartempe (CIATE)

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole des Bassins de la Brame, du Salleron et de l'Asse

La Communauté de communes Aurence-Glane Développement

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

3. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AYANT COMPETENCES EN AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET EN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Communauté de communes de Bénévent-grand-Bourg ou Pays des eaux vives

³ Etablissement Public à Caractère Intercommunal

La Communauté de commune Creuse-Thaurion-Gartempe (CIATE)
Communauté de commune de Guéret-St-Vaury
CPIE des Pays Creusois
La Communauté de communes Aurence-Glane Développement
La Communauté de communes du Pays de Bellac
La Communauté de communes Ardour-Rivalier-Gartempe
La Communauté de communes du Pays Magnachon

4. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AYANT COMPETENCES EN AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux

5. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AYANT LA COMPETENCE ENVIRONNEMENTALE

La Communauté de commune Creuse-Thaurion-Gartempe (CIATE)
La Communauté de commune de Guéret-St-Vaury
La Communauté de communes Aurence-Glane Développement
La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux
La Communauté de communes du Pays Magnachon

SITUATION REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

I. STATUT DE PROPRIETE

Les parcelles intégrées au site Natura 2000 sont essentiellement des propriétés privées; le foncier est très morcelé (exception faite de la commune de Breuillaufa) et le nombre de propriétaires est évalué à environ 4000. La taille des parcelles varie beaucoup selon les communes et la topographie du site.

Une faible proportion des parcelles sont des biens seigneuriaux ou communaux, considérés pour la plupart comme des milieux improductifs (landes sèches, mégaphorbiaies) mais présentent un intérêt biologique avéré.

II. DOCUMENTS D'URBANISME ET ZONAGES

Le Plan d'Occupation du Sol (P.O.S.), les Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme (M.A.R.N.U.), la carte communale sont des documents de planification et d'orientation en matière d'aménagement et d'urbanisme.

La Loi SRU (Solidarité-Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 entraîne la substitution de ces documents par les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) et les Schémas de Cohérence Territoriale (S.CO.T.).

Pour chaque zone définie dans ces documents, les règles d'affectation et d'utilisation des sols sont fixées en tenant compte des objectifs et orientations retenues par la commune en matière d'aménagement du territoire : habitat, emploi, services à la population, servitudes d'utilité publique, protection du patrimoine...

11 communes sont dotées d'un POS ou d'un PLU sur le secteur Haut-Viennois du site Natura 2000 :

Communes	POS Dernière approbation	PLU	
		Phase en cours	Date de prescription
Bellac	05/07/96		
Bersac-sur-Rivalier	16/10/99	En révision	16/11/01
Bessines-sur-Gartempe	25/09/00		
Châteauponsac	16/07/98		
Chamboret		Elaboration	23/01/02
Le Dorat	28/12/98		
Magnac Laval	02/03/92	En révision	25/10/01
Nantiat	31/08/95	En révision	28/12/01
Peyrilliac	03/06/94	En révision	29/10/01
St Sornin Leulac	03/09/99		
Vaulry	22/12/99		

Pour la partie Creusoise du site Natura 2000 :

Documents d'Urbanisme	Communes
Règlement National d'Urbanisme	Chamborand, Gartempe, Lépinas, Maisonnisses, Peyrabout, St Eloi, St Goussaud
POS	Le Grand Bourg, St Christophe, St Etienne de Fursac, St Victor en Marche, Sardent, Savennes, La Brionne, St Léger le Guéretois
POS en cours de révision Phase d'étude	La Chapelle Taillefert
POS projet d'abrogation Projet de PLU	Lizière, Mont aigut le Blanc, St Sylvain de Mont aigut
Carte Communale Phase d'étude	St Priest la Feuille

III. LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

La réglementation des boisements est gérée de manière départementale par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

L'objectif est de mettre en place un zonage qui fixe durablement l'affectation et l'utilisation des sols en définissant un périmètre à vocation forestière et un périmètre à vocation agricole. Sur le secteur d'étude, nous pouvons nous concentrer sur les zones particulièrement sensibles au boisement, c'est à dire les secteurs riches en landes sèches et les zones tourbeuses de tête de bassin :

Communes	Arrêté de révision	Zonage	Habits
Folles	Pas de réglementation des boisements		Landes sèches
Châteauponsac	9 Février 2001	Boisement libre/ Boisement réglementé	Landes sèches
Balledent	4 octobre 1998	Boisement libre	Landes sèches
Droux	31 octobre 2002	Boisement libre	Landes sèches
St-Ouen-sur-Gartempe		Boisement réglementé	Landes sèches
St Christophe	10 novembre 1987	Boisement libre (Gasfaud) Boisement réglementé (Gascougnol)	tourbière
Maisonnisses	29 avril 1985	Boisement réglementé	Tourbière et mégaphorbiaie

✚ Sur le département de la Haute-Vienne, les communes de Folles, La Croix sur Gartempe, Le Dorat ne sont pas dotées de réglementation des boisements.

✚ Sur le département de la Creuse seule la commune de Lizière n'est pas dotée d'une réglementation des boisements. Sur les communes munies d'une réglementation, il n'existe pas de zone "interdite au boisement"; à l'heure actuelle aucune révision n'est prévue.

IV. LES PRELEVEMENTS D'EAU POTABLE

Sur la Gartempe, il est fait état de quatre stations d'Adduction d'Eau Potable; les éléments ont été recueillis auprès des DDASS et du dossier élaboré dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe:

Localisation	Prélèvement maxi	Durée de pompage	Débit réservé imposé	Maître d'ouvrage	Exploitant	Périmètre de protection
St Sylvain Montaigut	200 m ³ /h	Saisonnier	170 l/s	Guéret	Compagnie Générale des Eaux	non
St Priest la Feuille (la Rebeyrolle)	150 m ³ /h	Permanent	100 l/s	SIAEP de la Basse Gartempe	La SAUR	non
Bessines sur Gartempe (Petites Magnelles)	300 m ³ /h	Permanent	820 l/s	SIVOM Coule Gartempe	CISE	non
Bellac (Pont de Beissat)	360 m ³ /h	Permanent	n.c	Syndicat des Eaux de la Gartempe	Compagnie Générale des Eaux	non

V. REGLEMENTATION SPECIFIQUE AUX POISSONS MIGRATEURS

La Gartempe bénéficie de plusieurs réglementations au profit des poissons migrateurs:

↳ Rivière classée à l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement, depuis l'aval du Moulin de Talabot (commune de St Victor en Marche) jusqu'à sa confluence avec la Creuse. Cet article stipule que les ouvrages construits dans le lit du cours d'eau doivent comporter des dispositifs de franchissement afin d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs, à la montaison comme à la dévalaison.

↳ Rivière classée cours d'eau à saumon et à truite de mer, du Moulin de Talabot jusqu'à sa confluence avec la Creuse par Arrêté ministériel du 26 novembre 1987, interdisant la pêche de ces deux salmonidés en tout temps.

↳ Arrêté Préfectoral de protection de Biotope portant sur la préservation de l'ensemble des biotopes de la rivière Gartempe, dans le département de la Haute-Vienne, depuis l'aval du barrage d'Etrangleloup jusqu'au barrage du moulin de Ponty (Bussière-Poitevine) et de la rivière Semme, de l'aval du moulin du pont à sa confluence avec la Gartempe (commune de Droux).

↳ Rivière réservée au titre de l'article 2 de la loi du 16 décembre 1919 modifiée et relative aux économies d'énergie; cette loi prescrit qu'aucune nouvelle autorisation ou concession ne sera accordée pour des entreprises hydroélectriques.

VI. LA LOI SUR L'EAU

La loi 92-3 du 3 janvier 1992, dite "Loi sur l'eau" reconnaît l'eau comme un bien du patrimoine commun de la nation. Les dispositions de la loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion vise à assurer, entre autres, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites, et des zones humides.

A ce titre, la loi sur l'eau s'applique pleinement sur les tourbières, les autres zones humides, les ruisseaux, et les étangs du secteur, qu'ils soient ou non dans le site Natura 2000.

VII. LA LOI MONTAGNE

Les communes situées aux sources de la Gartempe, de St-Victoren-marche à Peyrabout, sont soumises à la Loi Montagne; les objectifs sont la préservation des espaces naturels et des terres nécessaires aux activités agro-sylvo-pastorales, la maîtrise de l'urbanisation, "la protection des équilibres biologiques et écologiques" et des milieux les plus remarquables tels que les grottes, les tourbières, les cours d'eau de 1^{ère} catégorie...

VIII. INSCRIPTION AUX INVENTAIRES

A. Les sites Inscrits

Ils concernent les sites présentant des caractères artistiques, historiques, scientifiques ou pittoresques et ont pour objectif de les conserver dans leur état actuel.

Designation du site	Surface	Date de l'inscription
<i>Gorges de la Couze</i>	<i>60 ha</i>	<i>18/11/1988</i>
<i>Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux</i>	<i>390 ha</i>	<i>20/02/1998</i>
<i>Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles</i>	<i>95 ha</i>	<i>13/02/1995</i>
<i>Vallée de la Gartempe en aval du Pont St Martin</i>	<i>201 ha</i>	<i>01/02/1995</i>
<i>Vallée de la Gartempe en amont de Fursac</i>	<i>17</i>	<i>24/04/1987</i>
<i>Vallée de la Gartempe</i>	<i>152</i>	<i>05/05/1983</i>

B. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique correspondent à un inventaire national réalisé par des chercheurs et naturalistes, professionnels et amateurs sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Sur ces zones, des espèces ou des milieux remarquables ont été identifiés, ce qui a permis leur inscription à l'inventaire des ZNIEFF.

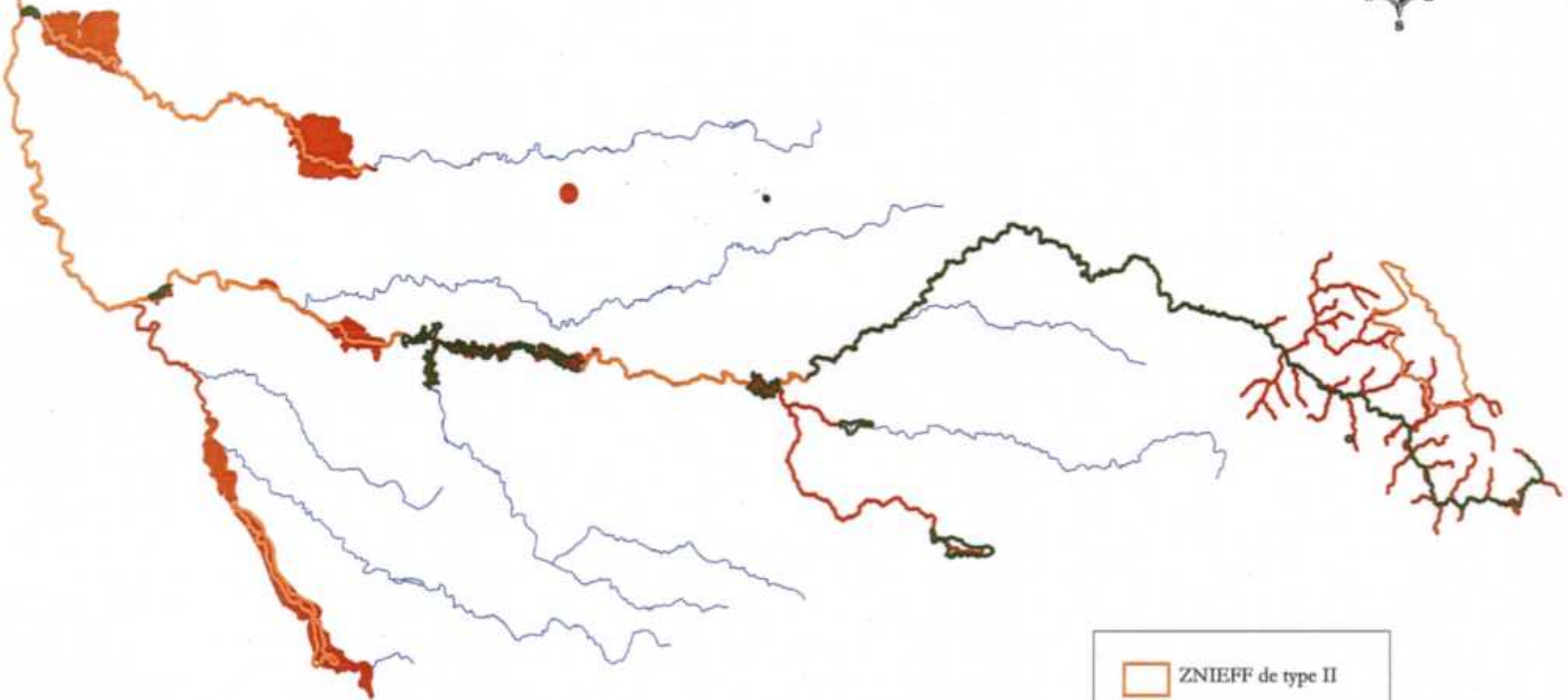
Les ZNIEFF ne bénéficient d'aucune protection réglementaire, mais elles permettent d'établir une base de connaissance accessible et consultable par tous, afin d'améliorer la prise en compte des richesses biologiques dans les projets d'aménagement du territoire et de développement local.

Deux types de ZNIEFF ont été définis :


- les ZNIEFF de type I, généralement de superficie limitée, sont caractérisées par leur intérêt biologique remarquable
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, et qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Nom de la ZNIEFF	Type	Superficie Totale	% dans le site Natura 2000
<i>Vallée de la Gartempe au viaduc de Rocherolles</i>	<i>I</i>	<i>83 ha</i>	<i>100%</i>
<i>Vallée de la Gartempe à Châteauponsac</i>	<i>I</i>	<i>339 ha</i>	<i>100%</i>
<i>Vallée de la Gartempe à l'amont du Pont de Lanneau</i>	<i>I</i>	<i>24 ha</i>	<i>100%</i>
<i>Saut de la Brame</i>	<i>I</i>	<i>23 ha</i>	<i>100%</i>
<i>Vallée de la Gartempe</i>	<i>II</i>	<i>732 ha</i>	<i>100%</i>
<i>Vallée de la Glayeule</i>	<i>II</i>	<i>329 ha</i>	<i>100%</i>

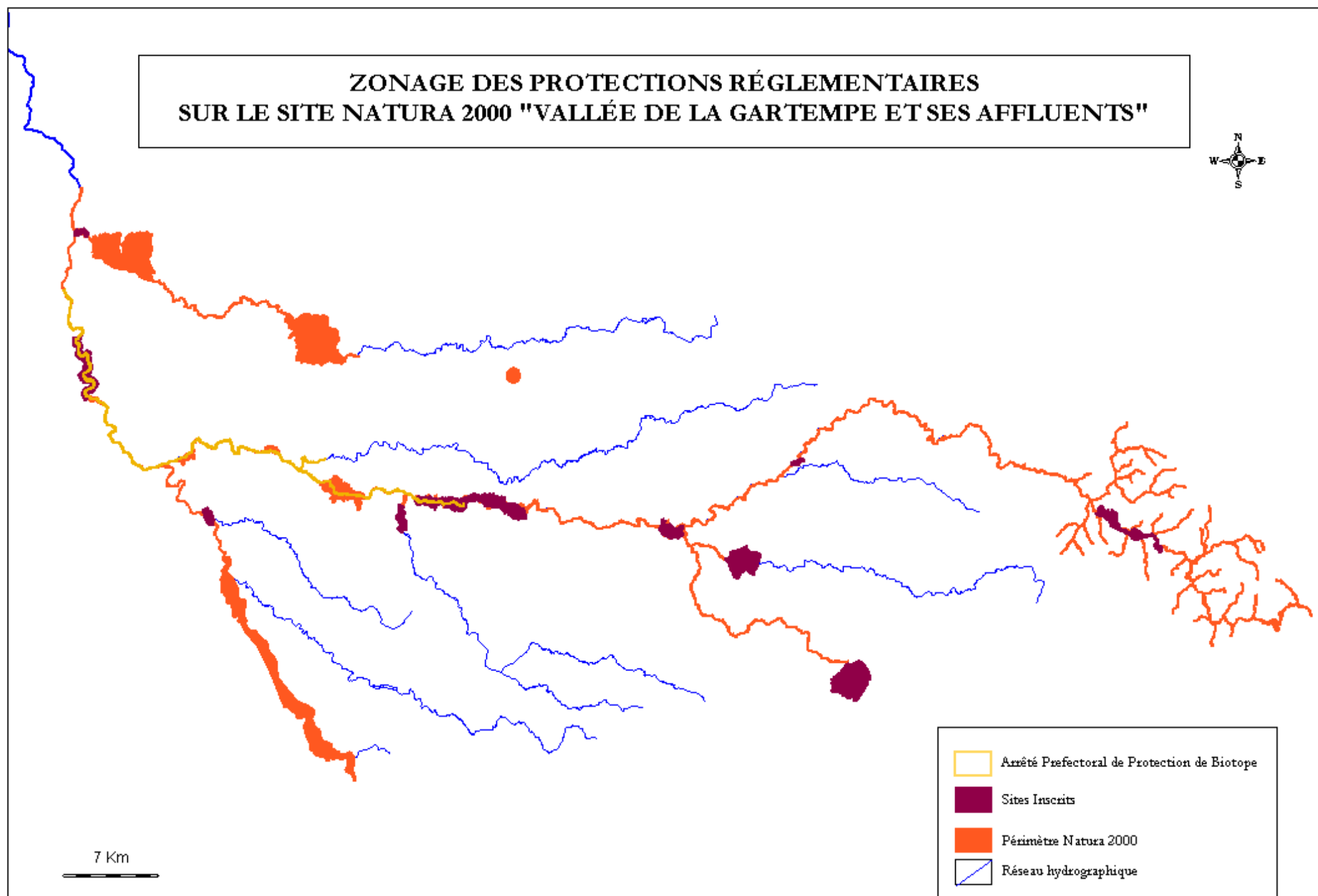
LOCALISATION DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
SUR LE SITE NATURA 2000
"VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



7 Km

-  ZNIEFF de type II
-  ZNIEFF de type I
-  Périmètre Natura 2000
-  Réseau hydrographique

ZONAGE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LE SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



PATRIMOINE NATUREL

I. HABITATS NATURELS ET MILIEUX

Sur le site, les milieux identifiés sont présentés dans le tableau ci - dessous.

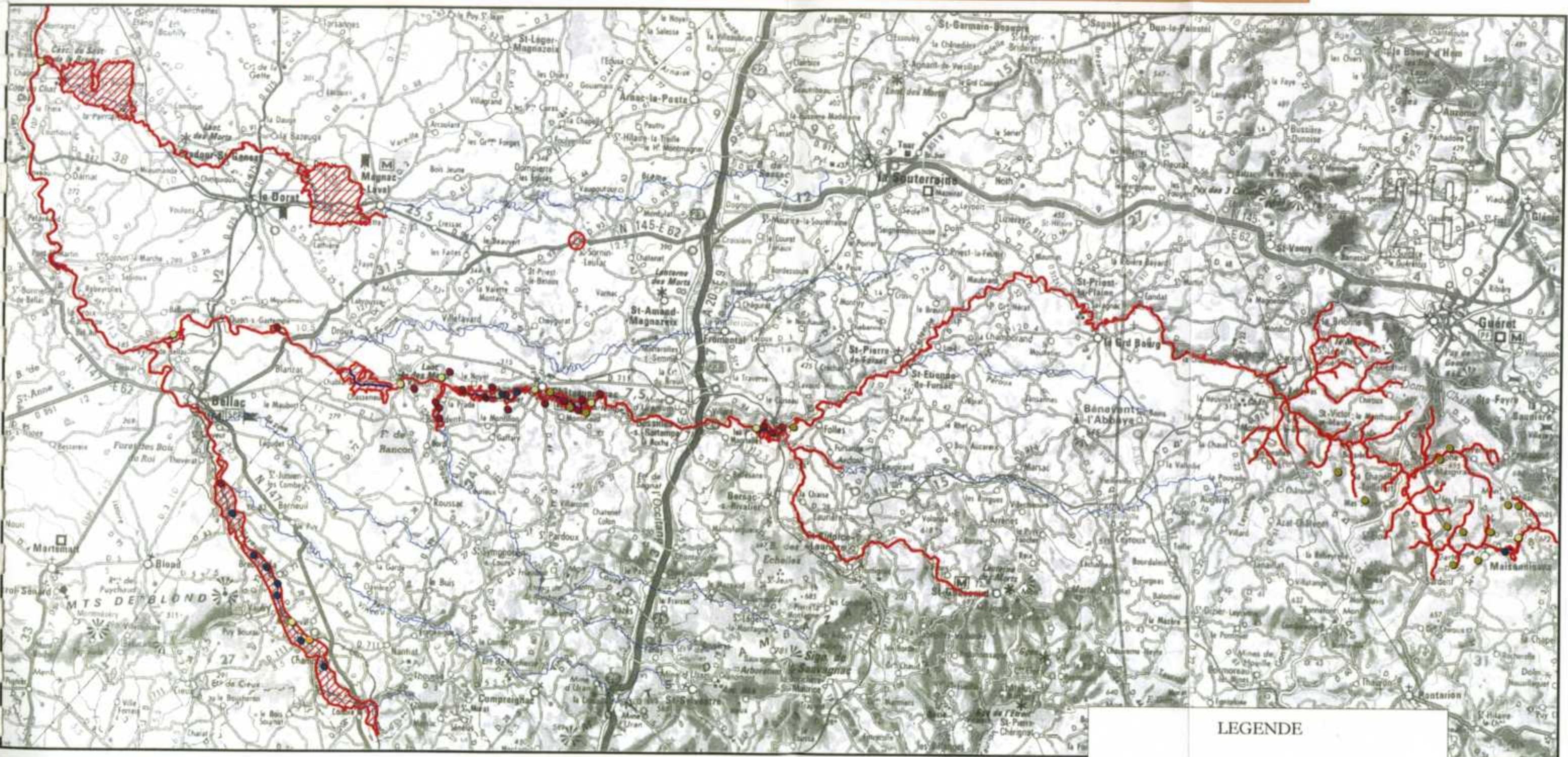
Les surfaces répertoriées dans le tableau sont estimées approximativement pour certains milieux, notamment ceux non concernés par la Directive Habitats.

Habitats naturels	Code CORINE	Directive Habitats	Commentaires	Surface estimée
Les rivières oligotrophes acides	24.44	3260	Cours d'eau de tête de bassin.	80 km
Mégaphorbiaies eutrophes	37.7	6430	Habitat naturel présent essentiellement sur la Glayeule	90 ha
Prairies para-tourbeuses	37.22	6410	Relictuelles	17 ha
Forêts alluviales à Aulnes et Frênes*	44.3	91 E0	Présentes sous forme de boisements linéaires riverains des cours d'eau	40 ha
Prairies hygrophiles de fauche et / ou de pâturage	37.21		Présentes en bas de versants, en bordure des cours d'eau.	100 ha
Prairies mésophiles de fauche et / ou de pâturage	38.1 et 38.2		Présentes sur le bassin versant.	1500 ha
Chênaie - charmaie	41.2		Milieu en marge	3 ha
Chênaie acidiphile	41.5		Milieu forestier dominant	100 ha
Hêtraies atlantique à houx	41.12	9120	Les hêtraies à houx constituent des stades d'évolution climaciques	13 ha
Forêt de ravins*	41.41	9180	Une seule station	2.5 ha
Landes sèches	31.2	4030	Zones de gorges et buttes de Droux	40 ha
Les formations à Genet purgatif	31.842	5120	Très localisées, en mosaïque avec les landes sèches	<1 ha
Les végétations de dalles rocheuses	62.3	8230	Ponctuelles	<1 ha
Les végétations de falaises et rochers	62.2	8220	Très localisées	<1 ha
Cultures céréalières plus ou moins extensives	82.2 et 82.3		Quelques parcelles dans le périmètre Natura 2000 ou directement à proximité	20 ha

Tableau 2: Habitats naturels sur le site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents"

*Habitats Prioritaires d'après la Directive Habitats 1992

LOCALISATION DES MILIEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 GARTEMPE



LEGENDE

● Landes sèches	□ Périmètre du site
● Tourbières	▨ Natura 2000
● Mégaphorbiaies	
● Ripisylve	
● Prairies para tourbeuses	
● Hêtraies à houx	
● Forêt de pente	

Sources: Fond Scan 2508 © IGN 1998
Fond BD Carthage © MATE, Agence de l'eau, IGN 1998
Réalisation: CREN Limousin, 2003



A. La Gartempe et ses affluents

Code CORINE : 24.44 Rivières oligotrophes acides à végétation flottante de Renoncles
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 3260

Habitat naturel

1. SURFACE ESTIMÉE

Environ 80 km de linéaire

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Il s'agit d'une végétation des eaux courantes acides développée sur des roches mères siliceuses. Ces groupements sont rarement très recouvants; ils forment des touffes plutôt que des herbiers denses. La Gartempe amont ainsi que ses affluents présentent des caractéristiques



Photo: CREN Limousin

physico-chimique et rhéologiques favorables à ces herbiers enracinés.⁴ Les facteurs de variation majeurs sont l'éclairement, la topographie et la granulométrie, l'importance du cours d'eau, la minéralisation, le pH et le degré de trophie. L'écologie de ces espèces et en particulier leur relation à la physico-chimie de l'eau, fait de ces groupements de véritables bioindicateurs. Ils peuvent donc être utilisés dans le cadre de l'évaluation et du suivi des mesures de gestion qui seront mises en place sur le bassin versant.

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Callitriche hamulata

Callitriche platycarpa

Callitriche stagnalis

Myriophyllum alterniflorum

Glyceria fluitans

Ranunculus aquatilis

Ranunculus peltatus

Ranunculus penicillatus

Scapania undulata

Fontinalis squamosa

Littorella uniflora

4. EVOLUTION

⁴ CHATENET P., BOTINEAU M., HAURY J., GHESTEM A. 1999. "Typologie de la végétation macrophytique des rivières et affluents de la Vienne et de la Gartempe". Faculté de pharmacie de Limoges, INRA Rennes.

La qualité de la ressource en eau de la Gartempe et ses affluents est fonction de l'évolution des activités humaines sur tout le bassin versant de la Gartempe.

5. GESTION PRECONISEE

Les mesures préconisées visent au maintien voir à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau et du substrat :

- Réduction des pollutions de toutes origines
- Maintien de zones tampon en bordure de rivière et ruisseaux (prairies naturelles, mégaphorbiaies, boisements)
- Concernant les mesures à favoriser sur le bassin versant de la Gartempe, le contrat de rivière Gartempe constitue un support intéressant.

B. Mégaphorbiaies des substrats acides à *Filipendula ulmaria*

Code CORINE : 37.7 Lisière humide à grandes herbes
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 6430

Habitat naturel

1. SURFACE ESTIMÉE
90 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Les mégaphorbiaies à Reine des prés sont des formations dominées par les hautes herbes. Ce milieu prend place sur des sols humides et riches, généralement en bordure de cours d'eau et à proximité des milieux forestiers. Les mégaphorbiaies peuvent être qualifiées de zones humides avec la présence d'espèces hygrophiles comme la salicaire, la reine des prés, Eupatoire à feuilles de Chanvre, Angélique sauvage, la lysimaque commune... Elles ont un rôle important dans les processus d'épuration des eaux.



Photo: CREN Limousin

Cet habitat est à retenir comme territoire de chasse pour les chiroptères

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Filipendula ulmaria
Lythrum salicaria
Cirsium palustre
Lysimachia vulgaris

Angelica sylvestris
Galium palustre
Urtica dioica

4. EVOLUTION

En dehors de toute intervention, ce milieu se ferme progressivement ; se développe alors une fruticée ou une saulaie évoluant vers la forêt alluviale, avec des espèces adaptées aux conditions hydromorphes du milieu, comme l'aulne glutineux, le frêne, le peuplier...

En dehors de cette menace naturelle, le drainage par fossés aériens ou par drains enterrés constitue une éventualité à prendre en compte. Les plantations de peupliers sont aussi très préjudiciables à leur qualité biologique de ces milieux.

5. GESTION PRÉCONISÉE

➤ La conservation en l'état de l'habitat nécessite quelques interventions espacées de plusieurs années : fauche tardive, coupe ou dessouchage des ligneux.

En laissant évoluer naturellement cet habitat, il subsistera en lisière forestière, dans les clairières et se reformera à l'occasion de coupes forestières ou de chablis.

➤ A l'échelle de la vallée, il est important de maintenir une mosaïque de milieux composée de forêts, de prairies et de mégaphorbiaies.

➤ L'inscription en zones interdites au boisement est aussi préconisée pour prévenir tous risques de destruction de ce milieu par plantations de peupliers.

C. Prairies para-tourbeuses à *Juncus acutiflorus*

Code CORINE : 37.312

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 6410

Habitat naturel

1. SURFACE ESTIMÉE

15 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ces milieux sont de faible surface et présentent une mosaïque d'habitats; ces zones tourbeuses consistent essentiellement en un complexe "d'ombrotrophisation" alternant avec des gouilles hygrophiles érodées par le pâturage bovin. Ce sont des stations à humidité variable et aux sols pauvres en nutriments.



Photo: CREN Limousin

Les sedeurs de jonçaille acutiflore à *Carum verticillatum* dominant, avec en sous étage des groupements de sphaignes parfois bien bombées; ce sont des microzones de tourbières hautes actives (Code Corine: 51.12/ Code Directive Habitats 7110*), situées dans les dépressions remplies temporairement ou en permanence d'eau de pluie. Les buttes les plus élevées tendent à s'assécher et à se minéraliser au sommet, permettant l'apparition d'une lande mésohygrophile (Code Corine: 31.12/ Code Directive Habitats 4020*).

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Juncus acutiflorus

Carum verticillatum

Molinia caerulea *Drosera rotundifolia*

Drosera intermedia

Eriophorum angustifolium

Parnassia palustris

Calluna vulgaris

Carex panicea

Waltherbergia hederacea

4. EVOLUTION

Sans gestion, ces milieux, du fait de la dynamique naturelle de la végétation évoluent vers des stades moins hygrophiles et à terme vers des fourrés.

Ces habitats présents de manière fragmentée sont sensibles à divers facteurs: l'intensification des pratiques agricoles, l'abandon des pratiques traditionnelles extensives, l'enneigement, la perturbation du régime hydrologique...

5. GESTION RECOMMANDÉE

➤ Encourager la mise en place d'un pâturage bovin très extensif et tard en saison.

D. Prairies de fauche et / ou de pâturage

Code CORINE : 37.21 Prairies humides atlantiques
38.1 et 38.2 Prairies mésophiles de fauche ou de pâturage

Habitat d'espèce
(Cuivré des marais, Damier de la Succise et chiroptères)

1. SURFACE ESTIMÉE

Environs 1000 ha.

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Il s'agit de prairies agricoles faisant l'objet d'un pâturage bovin extensif; les chargements sur les secteurs fréquentés par les Petits rhinolophe autour des colonies de Thiat et Magnac-Laval sont en moyenne inférieurs à 1.8 U.G.B. / ha.



Photo: CREN Limousin

Ces milieux font aussi l'objet de fauches. Ces prairies représentent des habitats d'espèces de première importance.

Sur le site Natura 2000, deux types ont été identifiés: les prairies humides et les prairies mésophiles.

Les prairies humides sont présentes en bordure des cours d'eau, sur terrain plat généralement inondés lors de crues. Elles abritent généralement des espèces végétales adaptées à l'hydromorphie.

Les autres prairies sont qualifiées de mésophiles. Elles se développent sur les terrains situés sur le socle cristallin.

Ces formations herbacées, entretenues par la fauche et le pâturage, constituent des territoires de chasse de première importance pour les chiroptères. Elles fournissent une grande partie des insectes consommés par ces espèces.

Ces surfaces en herbes sont bordées de haies et d'alignements d'arbres. Ces éléments paysagers sont à préserver car ils constituent des axes de déplacement privilégiés pour les chauves-souris d'intérêt communautaire notamment pour les Rhinolophes.

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Antioxanthum odoratum

Carum verticillatum

Festuca ovina

Potentilla erecta

Holcus lanatus

Lythrum salicaria

Juncus effusus

Ranunculus flamula

Cirsium palustre

Galium palustre

Carex echinata

4. EVOLUTION

Le couple pâturage / fauche permet de conserver les surfaces en herbes de ce site. Sans ces activités, ces prairies tendraient à se fermer naturellement avec l'installation de jeunes ligneux. En dehors de cette évolution, le boisement volontaire notamment en Peupliers constitue une autre problématique.

Le drainage et le retournement pour la mise en culture représentent aussi des menaces de première importance.

Toutes ces évolutions potentielles sont à prendre en considération car les prairies représentent des habitats de première importance pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

5. GESTION PRECONISEE

- Le soutien aux activités de fauche et de pâturage extensif est indispensable.
- Les mesures de diminution de la fertilisation azotée doivent être encouragées, notamment sur les prairies fraîches en bordure de ruisseau. Ces mesures induisent en effet une plus grande richesse botanique et entomologique des milieux ainsi gérés. Elles sont donc très favorables aux insectes - proies consommées par les chiroptères.
- L'entretien voire la recréation des éléments paysagers qui bordent les prairies, haies et linéaires d'arbres, doivent être aussi pris en compte.
- L'inscription en zones interdites au boisement est préconisée pour prévenir tous risques de plantations sur les prairies.

E. Milieux forestiers

Code CORINE : 44.3 Forêt alluviale à Aulnes glutineux et Frênes commun

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 91EO*

- Alliance du Salicion cinereae
- Alliance de l'Alnion glutinosae

Habitat naturel et d'espèces

1. SURFACE ESTIMÉE

40 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ce boisement est dominé par l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*). Par endroit, lorsque l'humidité du sol diminue, l'aulne est supplanté par le tilleul (*Tilia cordata*) et le chêne pédonculé (*Quercus robur*). La flore herbacée est très diversifiée ; elle rassemble des espèces caractéristiques de bois marécageux telles que la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) l'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*) formant sur des surfaces variables, des petites roselières d'eaux vives ; des espèces mésophiles ainsi que des compagnes hygrophiles nombreuses définissant par endroit une mégaphorbiaie à Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).



Photo: CREN Limousin

Il forme un cordon quasi permanent le long de la Gartempe et de ses affluents. Sur les secteurs les plus encaissés, la limite entre les formations à chênes de bas de pente est parfois difficile à établir, les peuplements se trouvant souvent imbriqués.

A l'occasion d'un élargissement du lit majeur de la rivière, cette formation présente des poches d'extensions sur les zones les plus basses ; elle est alors dominée par le saule roux (*Salix atrocinera*).

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Alnus glutinosa
Fraxinus excelsior
Tilia cordata
Quercus robur
Salix atrocinera
Viburnum opulus
Atthyrium filix-femina
Carex brizoides

Chrysosplenium
oppositifolium
Deschampsia cespitosa
Dryopteris carthusiana
Dryopteris dilatata
Festuca gigantea
Filipendula ulmaria
Iris pseudacorus

Lithrum salicaria
Lysimachia vulgaris
Osmunda regalis
Phalaris arundinacea
Scirpus sylvaticus
Stachys sylvatica

4. EVOLUTION

La présence de bois hygrophiles est entièrement liée à la dynamique hydrique des cours d'eau.

5. GESTION PRECONISEE

Favoriser un régime d'écoulement naturel de la rivière

Maintenir et entretenir selon des méthodes douces la ripisylve (rôle épurateur, maintien des berges, abri pour la faune et la flore, territoires de chasse pour les chiroptères, corridor écologique...)

Contrôle des espèces exogènes banalisantes

Maintien du mélange d'essences spontanées

Habitats d'espèces
(Chiroptères, Pique-prune, Lucane
cerf-volant, Sonneur à ventre jaune)

1. SURFACE ESTIMÉE

100 ha environ

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Cette formation forestière est prépondérante sur les versants de la Gartempe et de ses affluents où les pentes sont généralement fortes et les sols acides.



Photo: CREN Limousin

La strate arborée est largement dominée par le chêne pédonculé, espèce héliophile. Le châtaignier (*Castanea sativa*) est presque toujours bien représenté. Signalons aussi le hêtre (*Fagus sylvatica*) qui est généralement présent en sous bois, subordonné en quelque sorte aux chênes. La strate arbustive se caractérise par des taillis de noisetiers (*Corylus avellana*), la présence du houx (*Ilex aquifolium*) et de la bourdaine (*Frangula alnus*). Le sous bois est de manière générale relativement pauvre avec un cortège d'espèces caractéristiques des boisements acidiphiles à acidiclives, telles que *Deschampsia flexuosa*, *Lonicera periclymenum*, *Teucrium scorodonia*, *Melampyrum pratense*, *Glechoma hederacea*.

Différents faciès sont présent, selon l'exposition et le stade d'évolution des boisements.

En ceinture de landes sèches, cette formation présente un faciès hyperacidiphile caractérisé par la présence en sous bois de la callune et de la bruyère (*Calluna vulgaris*, *Erica cinera*).

En bas de pente, des zones de chaos rocheux ou d'affleurement en place sont présent. Ces masses rocheuses sont recouvertes par des tapis de mousses; elles sont également le domaine de fougères comme *Polypodium gr. vulgare*, *Dryopteris filix-mas*, *Blechnum spicant*, *Athyrium filix-femina*. La luzule des bois forme sur certaines station fraîches et humides des tapis très denses, notamment au niveau du Pont de Lanneau, en exposition nord.

Cet habitat est largement dominant sur la vallée de la Gartempe et constitue des territoires de chasse d'espèces de chauves-souris annexe 2 de la directive habitats.

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Quercus robur
Castanea sativa
Fagus sylvatica
Carex brizoides
Corylus avellana
Ilex aquifolium

Frangula alnus
Deschampsia flexuosa
Teucrium scorodonia
Melampyrum pratense
Lonicera periclymenum
Dryopteris filix-mas

4. EVOLUTION

Il est parfois difficile de préciser si ces groupements précèdent la mise en place d'une hêtraie acidiphile à houx, notamment sur les stations fraîches exposées Nord (l'humidité atmosphérique étant favorable au hêtre), ou si le climax est une chênaie acidiphile.

5. GESTION PRECONISEE

- Favoriser une diversité des peuplements forestiers.
- Maintenir des vieux arbres sur pieds ou au sol, habitats d'insectes saproxylophages, gîtes d'espèces de chauves-souris annexe II de la Directive Habitats.
- Prévoir dans le cas de reboisement touchant plus de 15 ha d'un seul tenant, la conservation ou la création d'alignements d'arbres d'essences autochtones de part et d'autre des pistes d'exploitation et des cours d'eau, et le long des lisières extérieures et intérieures.

Habitats d'espèces
(Chiroptères, Pique-prune, Lucane
cerf-volant, Sonneur à ventre jaune)

6. SURFACE ESTIMÉE

3 ha environ

7. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Il s'agit de chênaies mésotrophes, généralement fraîches ou temporairement humides.

Deux faciès sont présents :

- un faciès dominé en strate arborée par le charme (*Carpinus betulus*), localisé sur le site du Saut de la Brame. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est légèrement présent en strate arborée et arbustive. Le tapis herbacé est composé de neutrophiles, avec comme espèce nettement dominante la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*).
- un faciès plus hygrophile que le précédent et affectant un substrat édaphique encore plus riche. La strate ligneuse est plus diversifiée : avec le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le frêne (*Fraxinus excelsior*), on rencontre aussi le noisetier (*Coryllus avellana*) de manière constante ; plus localement s'y mélange le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) et une strate herbacée caractérisée par une flore diversifiée : jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), chevreuille (*Lonicera periclymenum*), ortie royale (*Galeopsis tetrahit*), Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).



Photo: CREN Limousin

8. COMPOSITION FLORISTIQUE

Quercus robur
Fraxinus excelsior
Carpinus betulus
Tilia cordata
Coryllus avellana

Galeopsis tetrahit
Glechoma hederacea
Hyacinthoides non-scripta
Lamium galeobdolon
Lonicera periclymenum
Melica uniflora

9. EVOLUTION

A très long terme ces forêts jeunes vont évoluer vers le climax climatique dominé par le hêtre (*Fagus sylvatica*).

10. GESTION PRÉCONISÉE

L'objectif de gestion des zones forestières est de favoriser des peuplements feuillus diversifiés et matures, afin de maintenir des conditions favorables aux espèces de l'annexe II de la directive habitats.

Cependant ces secteurs de chênaie-charmaie sont restreints et localisés; il semble donc anecdotique d'y mener une réelle gestion sylvicole.

Code CORINE : 41.12 Hêtraie atlantique acidiphile à sous bois à *Ilex*
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 9120

Habitat naturel et d'espèces

1. SURFACE ESTIMÉE

13 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Cette formation s'installe sur des sols acides ; elle est caractéristique des régions atlantiques bien arrosées. Ce groupement traité en futaie, au sous bois très clairsemé se développe localement en amont de Châteauponsac. Des prospections complémentaires sont à mener sur la partie orientale du site Natura 2000, qui présente des conditions favorables pour cet habitat.

Ces forêts sont dominées par le Hêtre (*Fagus sylvatica*). La strate arbustive est représentée par le houx (*Ilex aquifolium*). La strate herbacée est peu recouvrante et pauvre en espèces, avec essentiellement du chevreuille (*Lonicera periclymenum*) et un tapis de feuilles très dense.



Photo: CREN Limousin

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Fagus sylvatica
Ilex aquifolium

Lonicera periclymenum
Deschampsia flexuosa

4. EVOLUTION

Les faciès à houx sont devenus assez rares du fait de la gestion passée. Les hêtraies à houx constituent des stades d'évolution climaciques.

5. GESTION PRECONISÉE

➤ Les états de conservation à privilégier sont des hêtraies en futaies régulières ou irrégulières. Il est conseillé de favoriser le mélange d'essences et la diversité structurale, avec en sous étage des espèces de feuillus secondaires tel que le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*). Maintenir le sous bois caractéristique à houx.

1. SURFACE ESTIMÉE
2.5 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ce sont des forêts mélangées de feuillus de type "nomades" (se développant à la lumière), où les essences des forêts mûres (Chênes, Hêtre) sont absentes ou très limitées. Cet habitat se développe sur des substrats instables; le facteur pente est primordial. Ce sont des forêts fraîches et humides sur pentes escarpées possédant une strate arborée plurispécifique à dominance variable.

La seule station trouvée sur le site est exposée au nord, au lieu dit les Berberides. Le tapis herbacé est riche en fougères.

Ce milieu est rare à l'échelle Européenne simplement car il requière des conditions bien particulières pour son développement, conditions peu souvent réunies. En plus de leur grand intérêt écologique, ces forêts jouent un rôle de protection important.



Photo: G.Corrion/IDF

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Tilia cordata
Tilia platyphyllos
Acer pseudoplatanus

Fraxinus excelsior
Polystichum setiferum
Athyrium filix-femina

4. EVOLUTION

Il faut souligner l'originalité de la dynamique forestière, bloquée aux essences "nomades", les essences des forêts mûres étant subordonnées ou absentes du fait du substrat rocaillieux entraînant des difficultés de régénération, des gelées précoces, des coulées de pierres éliminant les essences ne rejetant pas de souche.

5. GESTION PRÉCONISÉE

- Priorité à la fonction de protection
- Maintenir des peuplements d'essences spontanées, adaptées aux conditions écologiques, seules à même d'assurer la fonction de protection vis à vis des éboulements
- Favoriser le mélange des essences
- Si coupes il doit y avoir, les agencer par très petites surfaces.
- Laisser si possible se dérouler la dynamique naturelle

F. Landes sèches

Code CORINE : 31.2 Landes sèches à *Erica cinera* et *Ulex minor*

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 4030*

Habitat naturel

1. SURFACE ESTIMÉE

40 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Ces formations sont dominées par les chaméphytes ligneux (*Erica cinera*, *Calluna vulgaris*), espèces caractéristiques des landes. Elles se développent sur des sols acides et oligotrophes. On les trouve plus fréquemment sur les versants exposés et les zones rocailleuses, le long de la Gartempe et de la Couze.



Photo: R. DOM

Sur les zones de sol à nu se développe une végétation typique des pelouses maigres acidiphiles, constituée par des espèces annuelles telles que *Aira praecox*, *Juncus capitatus*, *Arnoseris minima*, *Teesdalia nudicaulis*...

Le piétinement du sol par les troupeaux et le pâturage favorisent et entretiennent ces milieux ouverts.

C'est essentiellement sur ces landes sèches que sont localisés, sous forme de mosaïque, les habitats de végétation des dalles rocheuses (Code CORINE : 62.3 ; Code Directive Habitats / Natura 2000 : 8230) ainsi que celles des falaises et rochers (Code CORINE : 62.2 ; Code Directive Habitats / Natura 2000 : 8220)

Ces habitats sont étroitement liés puisqu'ils représentent les stades successifs de colonisation des milieux acides oligotrophes.

Certaines landes présente un faciès à Genet purgatif (Code CORINE : 31-842 ; Code Directive Habitats / Natura 2000 : 5120).

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Adenocarpus complicatus

Calluna vulgaris

Cytisus scoparius

Danthonia decumbens

Deschampsia flexuosa

Erica cinera

Erica scoparia

Genista purgans

Juniperus communis

Senecio adonidifolius

Ulex minor

*Aira caryophylla**

*Aira praecox**

*Arnoseris minima**

*Elytrigia repens**

*Filago minima**

*Illecebrum verticillatum**

*Juncus capitatus**

*Rumex acetosella**

*Teesdalia nudicaulis**

*Ornithopus perpusillus**

*espèces caractéristiques des pelouses maigres acidiphiles (classe des tubereietea guttatae)

4. EVOLUTION

L'abandon total du pastoralisme entraîne une reconquête progressive du milieu par les espèces ligneuses. Elles évoluent alors vers des fourrés puis à terme vers la forêt. La colonisation par la fougère aigle constitue également une menace très présente sur les landes sèches de la vallée de la Gartempe ; Cette dernière bénéficie d'un développement rapide et forme en quelques années des peuplements denses étouffant la lande. Ces deux évolutions entraînent une perte importante en terme de biodiversité.

5. GESTION PRECONISEE

La préservation et la gestion de ces landes reposent sur le principe général fauche/pâturage. Selon leur état de dégradation, la gestion des landes peut comporter une phase de restauration avant celle d'entretien.

G. Végétation des falaises continentales et rochers exposés

Code CORINE : 62.3 Pelouses pionnières sur dômes rocheux
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 8230

Habitats naturels

1. SURFACE ESTIMÉE

Moins de 1 ha

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Cet habitat pionnier se développe sur des dalles rocheuses horizontales ou faiblement inclinées et s'exprime d'autant mieux que l'exposition est plus ensoleillée et le climat plus sec. Elle se présente comme des pelouses ouvertes où la végétation même à la saison la plus favorable ne recouvre qu'une partie du sol. Ce dernier est inexistant ou squelettique et les espèces inféodées à ce type de substrat sont essentiellement des plantes grasses, des mousses et des lichens. Cette formation est localisée sur les secteurs de landes sèches, le plus souvent sur les versants ou sur les plateaux qui ne sont pas encore colonisés par la forêt.

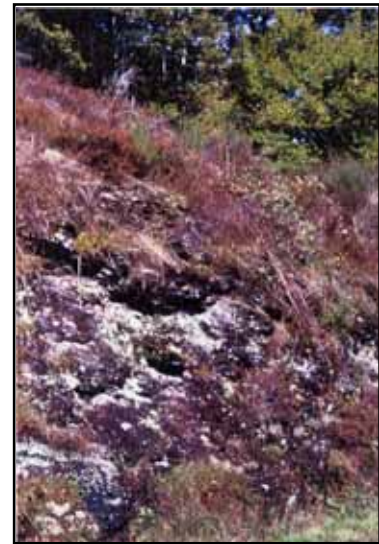


Photo: CREN Limousin

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Hypericum linarifolium

Jasione montana

Rumex acetosella

Scleranthus perennis

Sedum rupestre

Groupements de lichens et de mousses

4. EVOLUTION

Cet habitat est en étroite relation avec le milieu précité ; en effet, sa pérennité dépend de son degré d'exposition. Son évolution est donc dépendante de celle des landes sèches, l'arrivée de la forêt sur ces zones étant synonyme de disparition de ces milieux pionniers.

5. GESTION PRÉCONISÉE

➤ Maintenir des milieux jeunes grâce au pâturage.

1. SURFACE ESTIMÉE

Habitats discontinus qui colonisent les fissures des rochers. La surface est par conséquent très faible

2. ASPECT ET PHYSIONOMIE

Il s'agit d'habitats discontinus qui colonisent les fissures des rochers granitiques. Les plantes qui interviennent dans ces habitats sont adaptés à des conditions édaphiques et microclimatiques extrêmes. Plusieurs associations végétales peuvent être définies selon leur exposition : parmi les espèces caractéristiques, nous trouverons en situation fraîche ou demi-ombragée des fougères telles que la Doradille du Forez (*Asplenium foreziense*), la Doradille de Billot (*Asplenium billotii*), espèces protégées en Limousin, le nombril de Vénus (*Umbilicus rupestris*), en situation sèche nous trouverons la Doradille du Nord (*Asplenium septentrionale*).

Cet habitat se rencontre en étroite association avec les milieux forestiers et les landes sèches, dans les secteurs encaissés des gorges vers Châteauponsac.



Photo: M. Bourdrie

3. COMPOSITION FLORISTIQUE

Asplenium billotii (espèce protégée en Limousin)

Asplenium foreziense (espèce protégée en Limousin)

Asplenium septentrionale

(a) *Umbilicus rupestris*

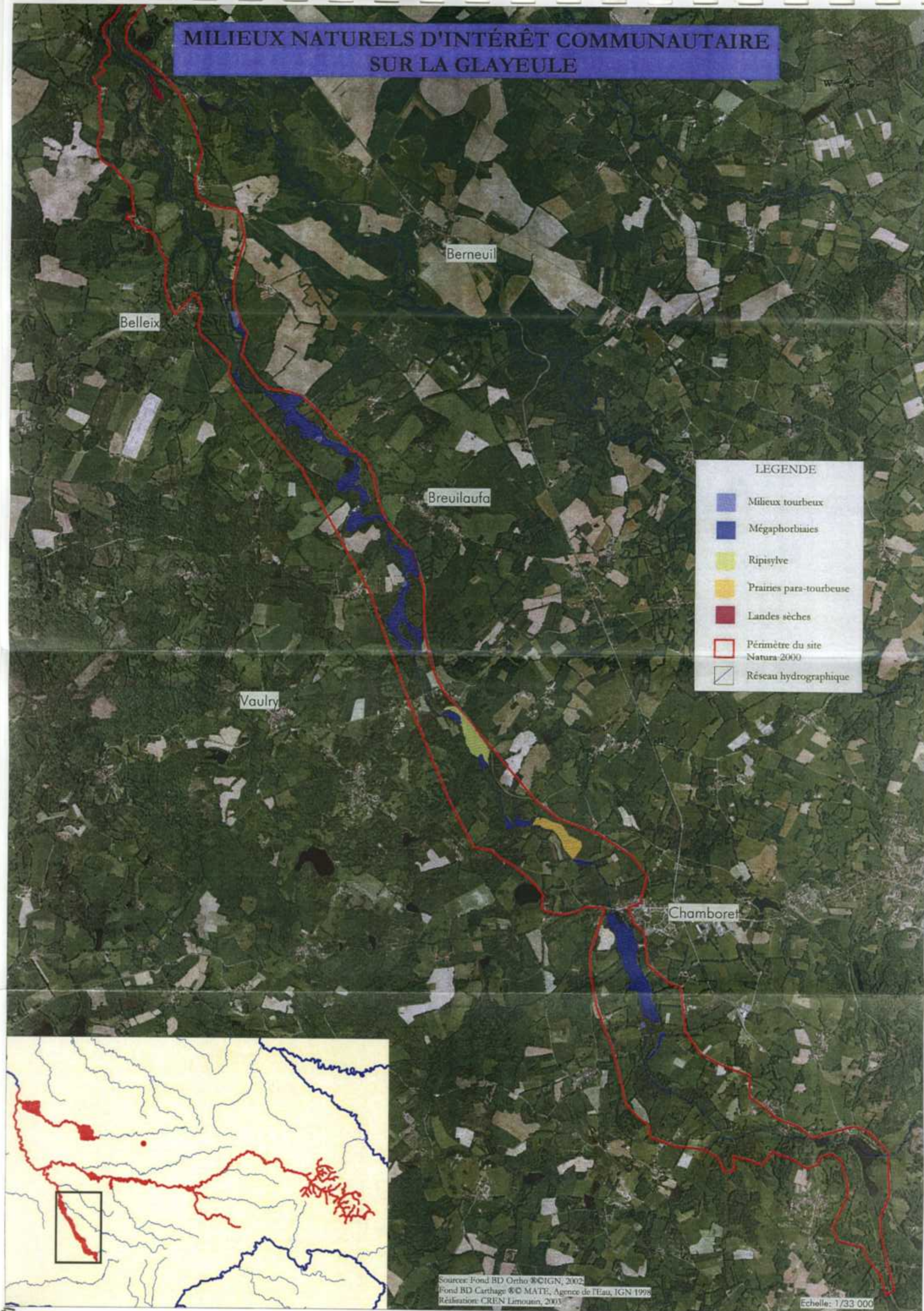
4. EVOLUTION

Pas de menaces importantes pour leur pérennité.

5. GESTION PRÉCONISÉE

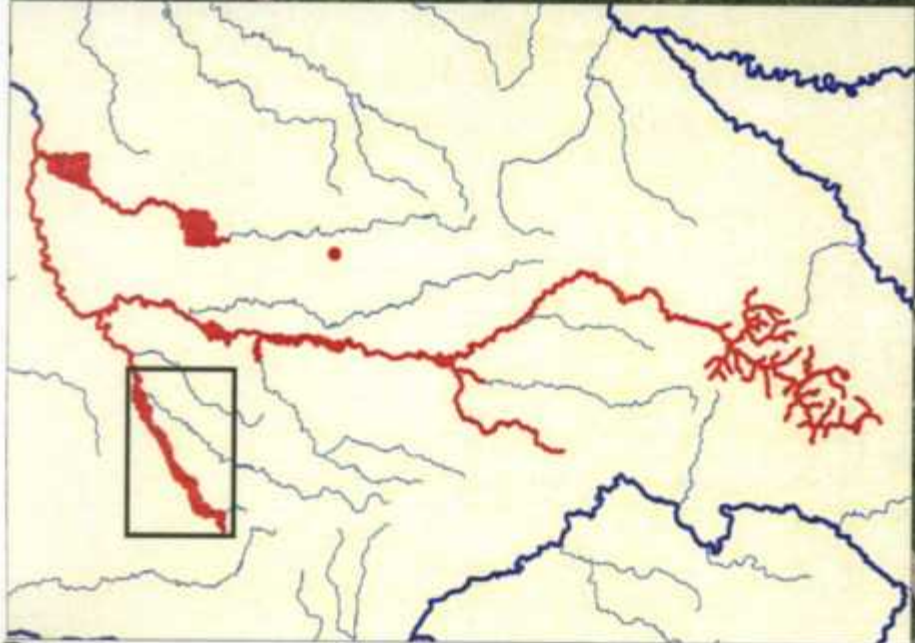
➤ Maintenir des affleurements rocheux légèrement découverts, en pratiquant si nécessaire du débroussaillage de chaos rocheux.

MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LA GLAYEULE



LEGENDE

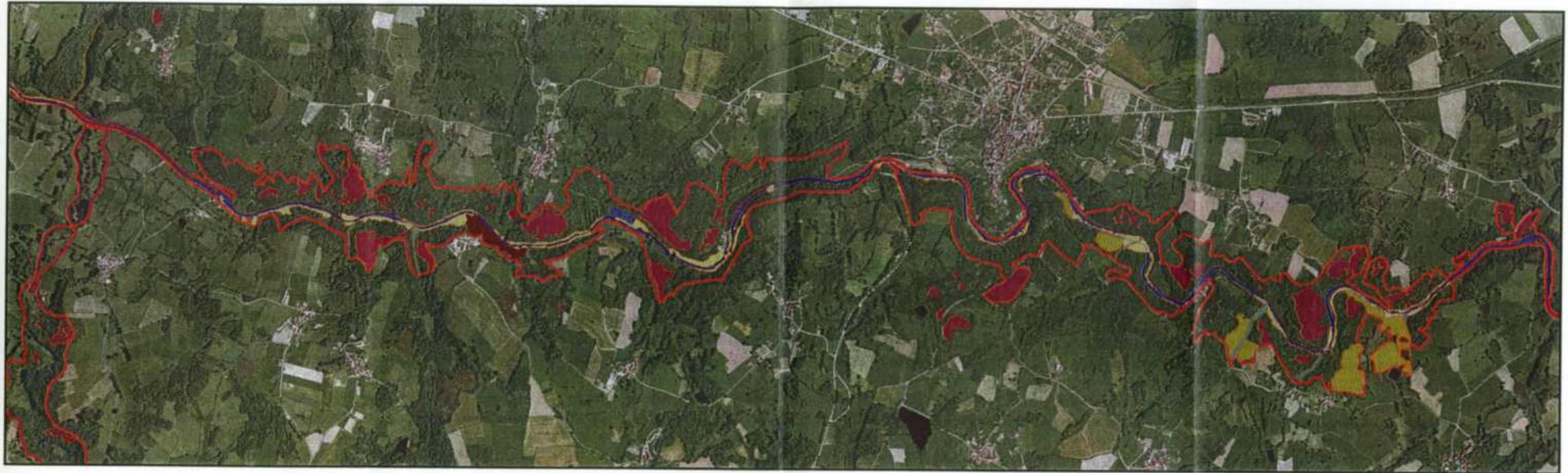
	Milieux tourbeux
	Mégaphorbiaies
	Ripisylve
	Prairies para-tourbeuse
	Landes sèches
	Périmètre du site Natura 2000
	Réseau hydrographique



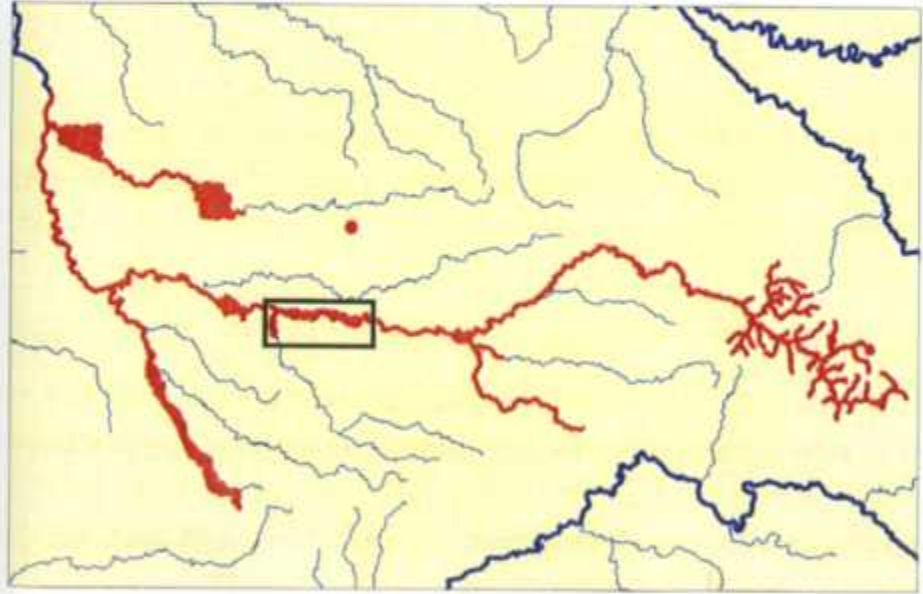
Source: Fond BD Ortho ©IGN, 2002
Fond BD Carthage © MATE, Agence de l'Eau, IGN 1998
Réalisation: CREN Limousin, 2003

Echelle: 1/33 000

MILIEUX NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LA GARTEMPE



Sources DIREN: Fond BD Ortho © IGN, 2002/ Fond BD Carthage © MATE, Agence de l'eau, IGN, 1998
Réalisation: CREN Limosain 2003



LEGENDE

- Mégaphorbiaies
- Aulnaie frênaie des petits ruisseaux
- Ripisylve
- Hêtraie à houx
- Forêt de pente du Tilio acerion
- Landes sèches
- Périmètre Natura 2000
- Réseau hydrographique



1 Km



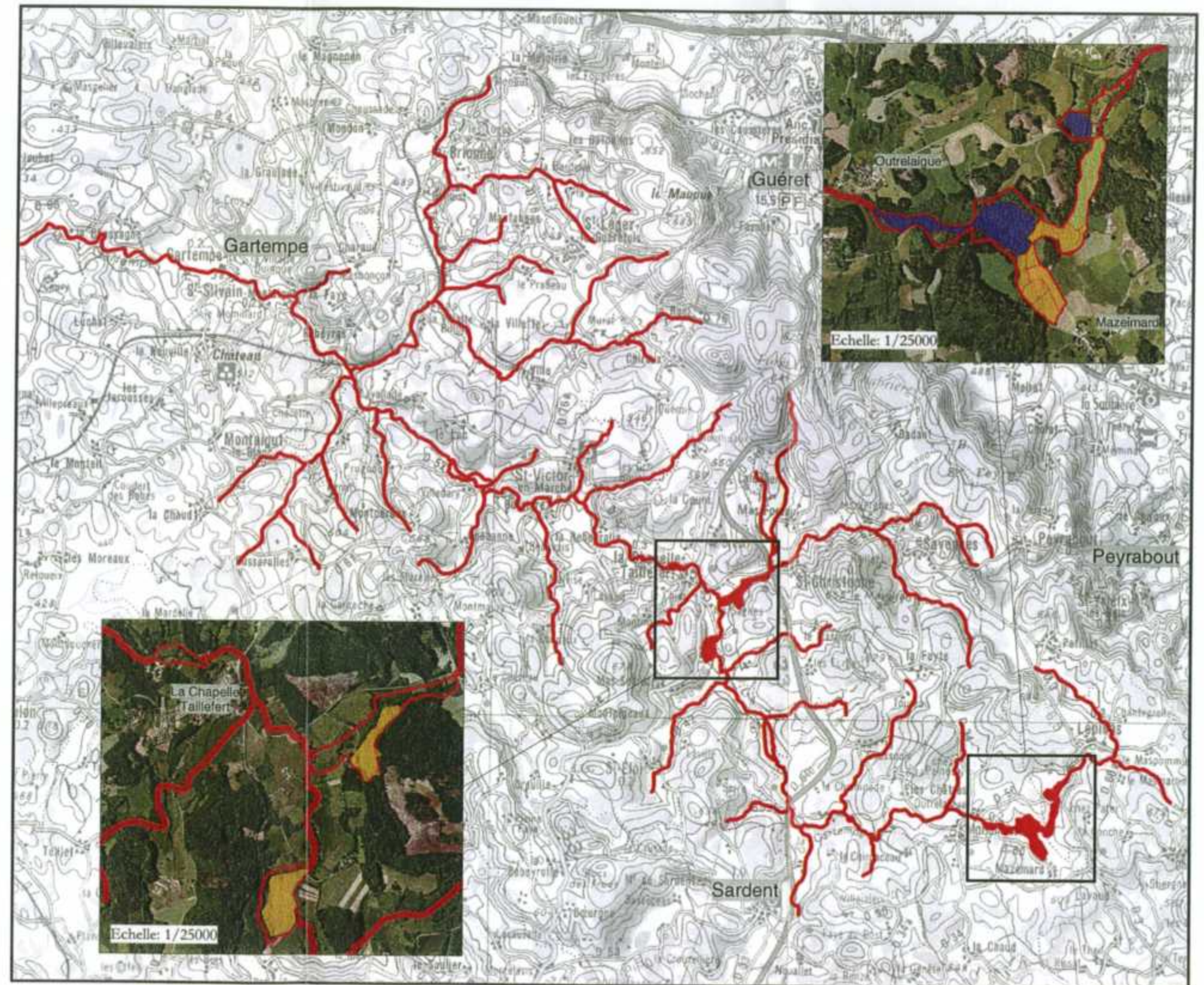
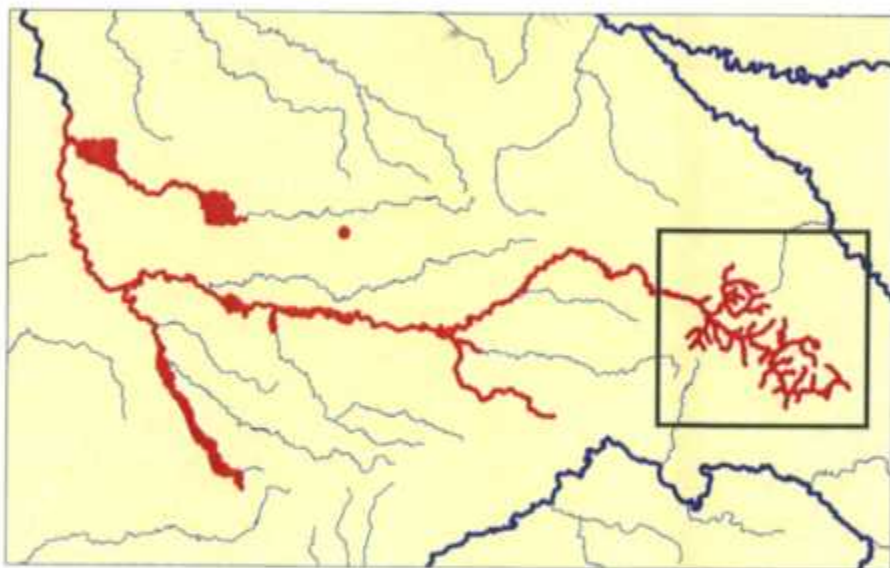
LOCALISATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"

Légende

-  Prairie para tourbeuse
-  Mégaphorbiaie
-  Ripisylve
-  Réseau hydrographique
-  Périmètre Natura 2000



3 Km

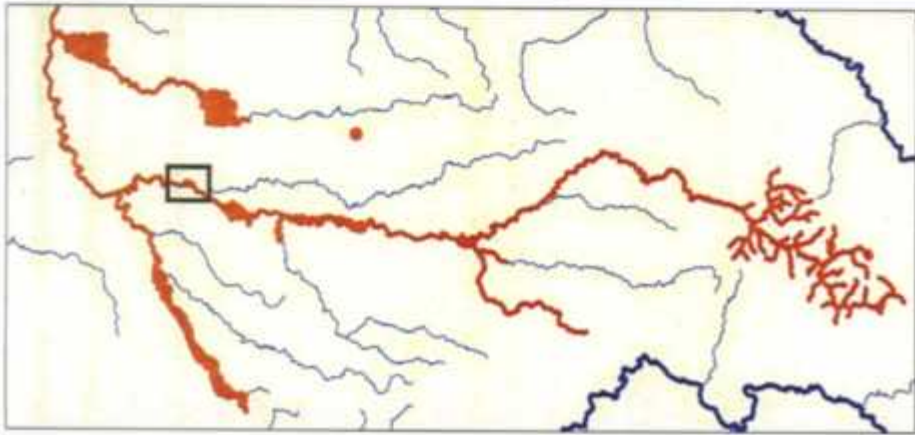


Sources DIREN: Fond Scan 100 © IGN, 1998, Fond BD Ortho © IGN, 2002
Fond BD Carthage © MATE, Agence de l'eau, IGN, 1998
Réalisation: CREN Limousin 2003

LOCALISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE "VALLEE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



Sources DIREN: Fond BD Carthage © MATE, Agence de Feus, IGN 1998
 Fond BD Ortho © IGN 2002
 Réalisation: CREN Limousin 2003



200 m



LEGENDE

- Lande sèche
- Prairie para tourbeuse à jonc acutiflore
- Ripisylve
- Périmètre Natura 2000

II. ESPECES CONCERNEES PAR LA DIRECTIVE HABITATS

Les espèces présentées dans le tableau ci - dessous sont inscrites en annexe II de la directive Habitats. Il s'agit d'espèces animales ou végétales menacées à l'échelle du territoire européen et dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

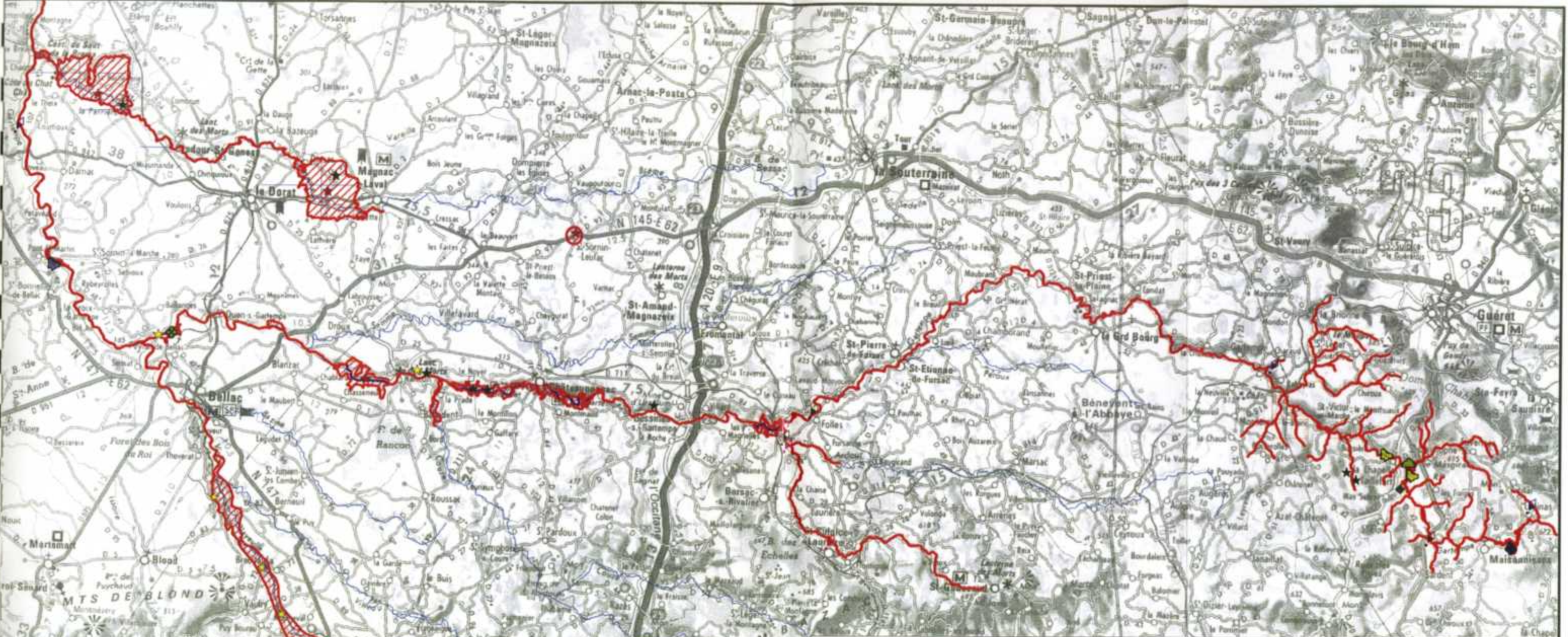
Parmi - elles, le Pique-prune est désignée comme espèce prioritaire dans le cadre de la directive Habitats.

	Nom vernaculaire	<i>NOM SCIENTIFIQUE</i>	Particularités	Habitats d'espèces
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Vit sur le site	Milieu aquatique et boisements associés. Zones tranquilles pour les gîtes diurnes
	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Chasse et hiberne sur le site.	Haies avec différents étages de végétation, lisières et peuplements de feuillus âgés.
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Se reproduit et hiberne sur le site.	Prairies de pâture avec lisières de feuillus (haies, bois) et peuplements feuillus âgés.
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hiberne sur le site	Lisière de feuillus (haies, bosquets, bois). Bordures de pâtures et de prairies humides.
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Hiberne et se reproduit sur le site.	Ripisylves et groupement de feuillus (haies et bois) en bordure de zones humides et de prairies.
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hiberne sur le site (donnée de 1999)	Forêts de feuillus âgées avec présence de points d'eau. Clairières, allées forestières, bordures de prairies.
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Vit et se reproduit sur le site.	Dépressions humides en milieu pionniers au niveau des carrières
Mollusques et Crustacés	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Vit sur le site	Cours d'eau de bonne qualité physico-chimique, sur roches siliceuses, au substrat sableux ou graveleux
	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Vit sur le site	Petits cours d'eau de très bonne qualité physico-chimique et à substrat grossier.
Poissons et Agnathes	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Vit et se reproduit sur le site	Eaux fraîches, bien oxygénées, au substrat grossier.
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Vit sur le site	Petits cours d'eau à forte dynamique, au substrat grossier; eaux courantes oligotrophes
	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Présente sur le site	Reproduction dans des eaux fraîche et sur substrat grossier; développement des ammocètes en zones abritées et sablo-limoneuse
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Vit sur le site.	Petits cours d'eau de tête de bassin. Substrat sablo-graveleux pour la reproduction.

Insectes	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Vit et se reproduit sur le site.	Prairies humides avec présence de la Succise.
	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	Vit sur le site	Prairies humides avec présence de la Patiente crépue
	*Pique-prune	<i>*Osmoderma eremita</i>	Vit sur le site	Vieux arbres creux
	Lucane cerf volant	<i>Lucanus cervus</i>	Vit et se reproduit sur le site.	Bois morts.
	Cordulle à corps fin	<i>Oxygaster curtisii</i>	Vit et se reproduit sur le site	Habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Vit sur le site	Sur le site, l'espèce fréquente un drain de tourbière, milieu peu typique.
Mousse	Hypne brillant	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Présence sur le site	Prairies para-tourbeuses

Tableau 3: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

LOCALISATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 GARTEMPE



Sources: Fond Scan 2508 © IGN 1998
Fond BD Carthage B/C, MATE, Agence de l'eau, IGN 1998
Réalisation: CREN Limousin, 2003



LEGENDE

- | | | |
|---|---|---|
| <p>Chauve-souris</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Gîte de reproduction (Petit Rhinolophe) ★ Gîte de reproduction (Barbastelle) ★ Gîte de reproduction (Grand Murin) ★ Gîte d'hibernation <p>Amphibiens</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Crapaud sonneur à ventre jaune | <p>Espèces aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 🐟 Saumon atlantique 🐟 Lamproie marine 🐟 Lamproie de Planer 🐟 Chabot 🐟 Ecrevisse à pieds blancs 🐟 Moule perlière | <p>Insectes</p> <ul style="list-style-type: none"> 🦋 Cuivré des marais 🦋 Damier de la Succise 🦋 Pique-prune 🦋 Cordulie à corps fin 🦋 Agrion de mercure <p>Espèces végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> 🌿 Hypne brillant |
|---|---|---|

🔲 Périimètre Natura 2000

Mammifères

Loutre (*Lutra lutra*)

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1355

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

La loutre est un des plus grands mustélidés d'Europe pour une taille moyenne d'environ 70 à 90 cm pour le corps, 30 à 45 cm pour la queue et un poids moyen de 5 à 12 kg.

Les "catiches", gîtes diurnes réservés au repos, sont choisies en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

L'espèce est territoriale et individualiste, les couples ne se forment que lors de la période d'accouplement. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. Les portées comptent généralement deux, rarement trois loutrons, sevrés vers l'âge de huit mois.

Après avoir subi un très net déclin dans la plupart des pays d'Europe, les populations actuelles remontent de façon significative.

La reconquête du bassin hydrographique Loire - Bretagne depuis la région Auvergne et Limousin est actuellement observée.

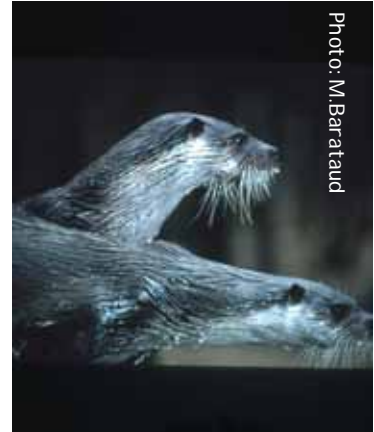
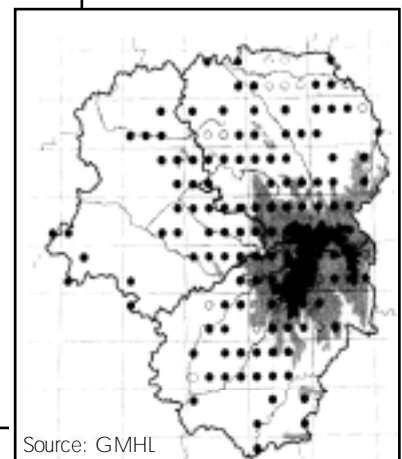
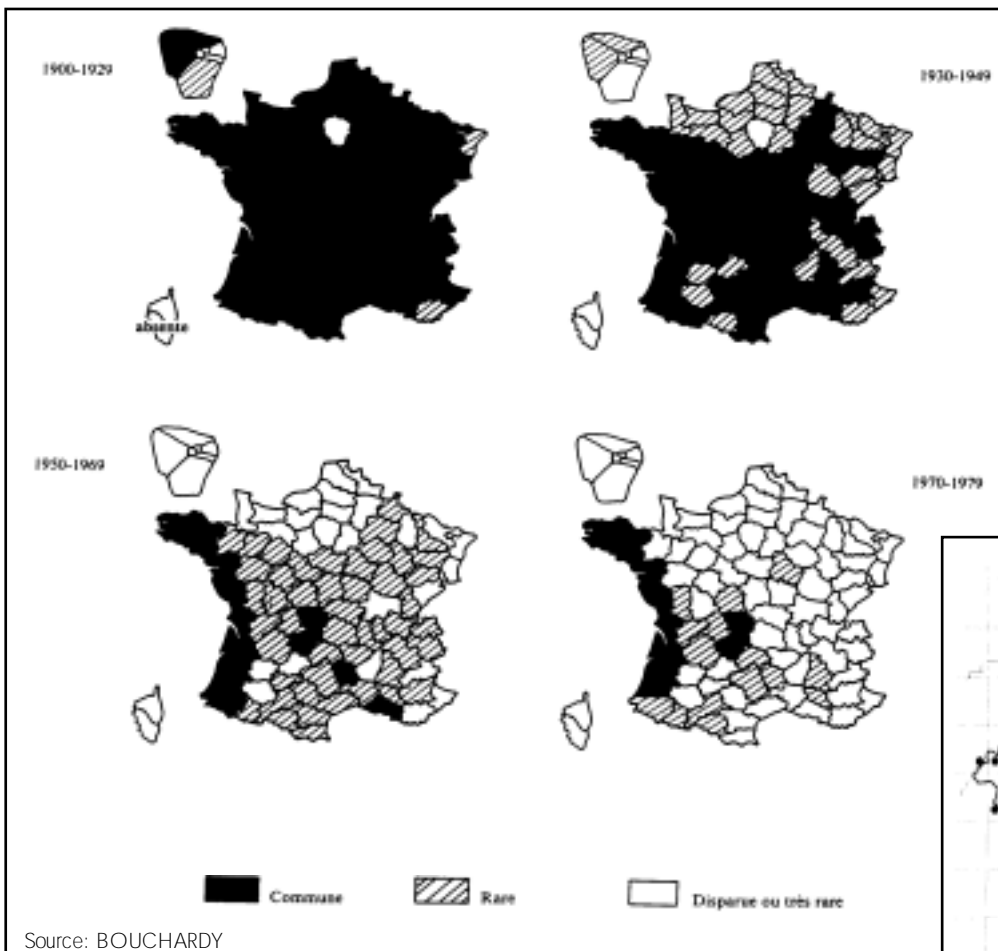


Photo: M.Barataud



2. STATUT DE PROTECTION

Protection nationale.

Directive Habitats : annexes 2 et 4

Convention de Berne : Annexe 2

Convention de Washington : Annexe 1

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Des indices de présence ont été trouvés sur la presque totalité du site, à partir des zones de sources jusqu'au niveau du saut de la Brame pour sa répartition la plus occidentale sur le site.

4. RISQUES

Les facteurs de déclin de la loutre sont :

- Piégeage par captures accidentelles ou intentionnelles à l'aide d'engins non sélectifs et généralement interdits par la réglementation;
- Empoisonnement accidentel lors des campagnes de lutte contre les "nuisibles" des zones humides comme le Ragondin;
- Destruction des habitats aquatiques et palustres,
- Collision avec le trafic routier.

Seules les problématiques du piégeage et de l'empoisonnement par des produits à base de bromadiolone sont à même de concerner le site Natura 2000.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Pour maintenir en place l'espèce sur le site, il est recommandé:

- Remplacer les campagnes d'empoisonnement contre les « nuisibles » (lutte chimique) par des techniques alternatives plus sélectives et moins dangereuses.
- Interdire les campagnes de piégeage au moyen d'engins non sélectifs et à mâchoire (mutilation).
- Favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau proches du site, en maintenant des zones de ripisylves peu entretenues.

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1308

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

La Barbastelle est une chauve - souris de taille moyenne de couleur sombre, au pelage agrémenté de pointes claires. Ses oreilles en feuilles de chou et son museau renfrogné sont des éléments caractéristiques de l'espèce.

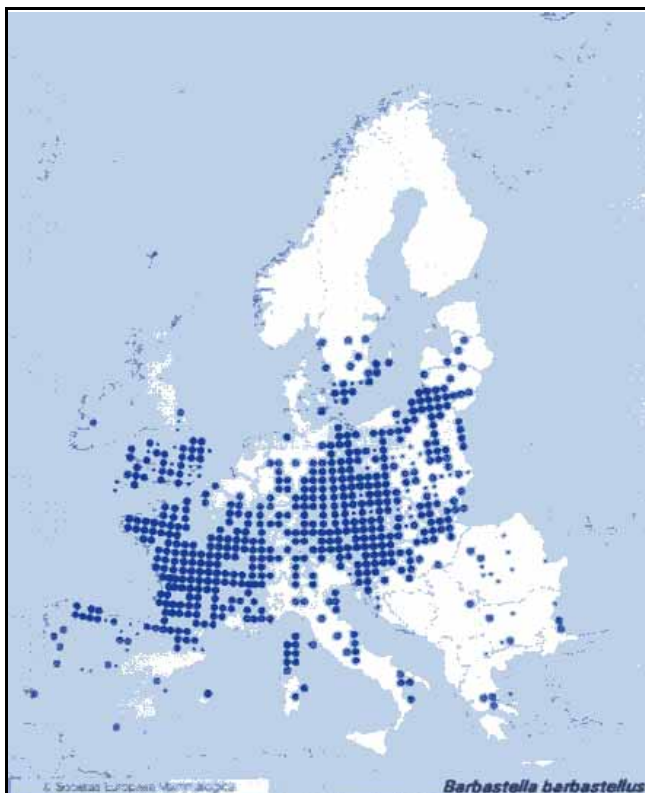
Le gîte naturel de cette chauve - souris est l'écorce décollée des vieux arbres, les fissures dans les troncs d'arbres. Cependant, cette espèce a su s'adapter à la présence humaine en prenant possession des linteaux en bois des portes de granges, caves, souterrains.....



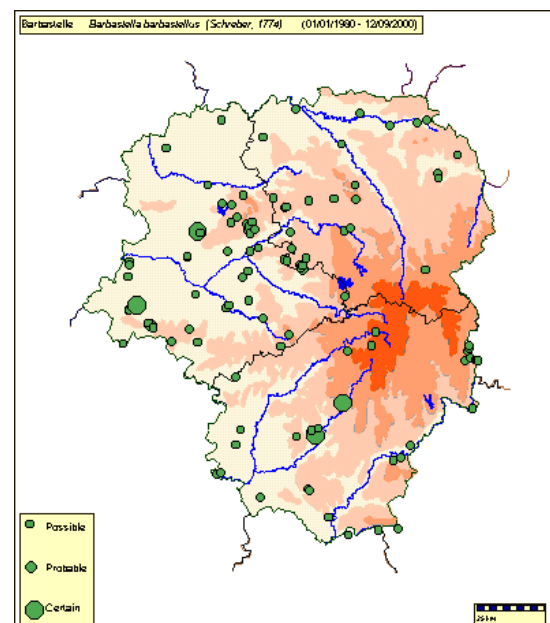
Photo: P.Favre

Chasseur plutôt solitaire, la Barbastelle affiche une nette préférence pour les forêts mixtes âgées à strate buissonnante où le chêne domine et dont elle exploite les lisières, les chemins et les layons forestiers. Les peuplements jeunes et les monocultures résineuses semblent évités. La proximité d'une zone humide est un atout majeur de qualité. Les milieux ouverts sont évités, à l'exception parfois des surfaces d'étangs (éclosion de larves aquatiques).

Les espèces proies sont pour l'essentiel de papillons nocturnes ne dépassant pas les 30 mm d'envergures, capturés en vol. La majorité des micro - lépidoptères assimilés sont des espèces forestières. En dehors de ces éléments, la biologie de la Barbastelle demeure mal connue.



Source: The Atlas of European Mammals



Source: GMHL

2. STATUT DE PROTECTION

Direct ive Habit ats : annexes II et IV.
Convent ion de Bonn : annexe II.

Convent ion de Berne : annexe II.
Protect ion nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce fréquente le site en période estivale où elle chasse; elle a été contactée au lieu dit Chatelus sur la commune de St-Priest-la-Feuille lors d'une soirée d'inventaires au détecteur réalisées par le GMHL le 5 septembre 2002. Des études mériteraient d'être réalisées afin de préciser ses gîtes d'été.

Pour ses chasses nocturnes, la Barbastelle apprécie les lisières de bois de feuillus ou de haies ainsi que les chemins forestiers.

Les contacts avec cette espèce demeurent ponctuels et les effets estimés en Limousin demeurent bas sans explication scientifiquement établie.

Cette espèce est en voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France.

4. RISQUES

Concernant les territoires de chasse :

- Conversion des peuplements feuillus vers des monocultures résineuses ou d'essences importées (diminution de la richesse entomologique).
- Destruction des haies (destruction de couloirs de chasse).
- Utilisation de pesticides à forte rémanence.
- Développement des éclairages publics (déplacement et destruction des populations de lépidoptères nocturnes).

5. OBJECTIFS DE GESTION

Concernant les territoires de chasse :

- Conserver la diversité des structures des peuplements forestiers en place avec préservation des arbres âgés.
- Limiter les reboisements monospécifiques et monoéquiennes et les reboisements massifs de plus de 15 ha d'un seul tenant en essences non autochtones.
- Éviter l'utilisation de pesticides à rémanence importante.
- Maintenir en place les linéaires de haies et la ripisylve en bordure du ruisseau.
- Raisonner le développement des éclairages publics nocturnes.
- Convertir les éclairages publics à vapeur de mercure par des éclairages au sodium.

Grand Murin (*Myotis myotis*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1324

6. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Au même titre que le Grand Rhinolophe, le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français avec une taille moyenne d'environ 7 cm et une envergure d'environ 40 cm. Le pelage est brun clair à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blancs.

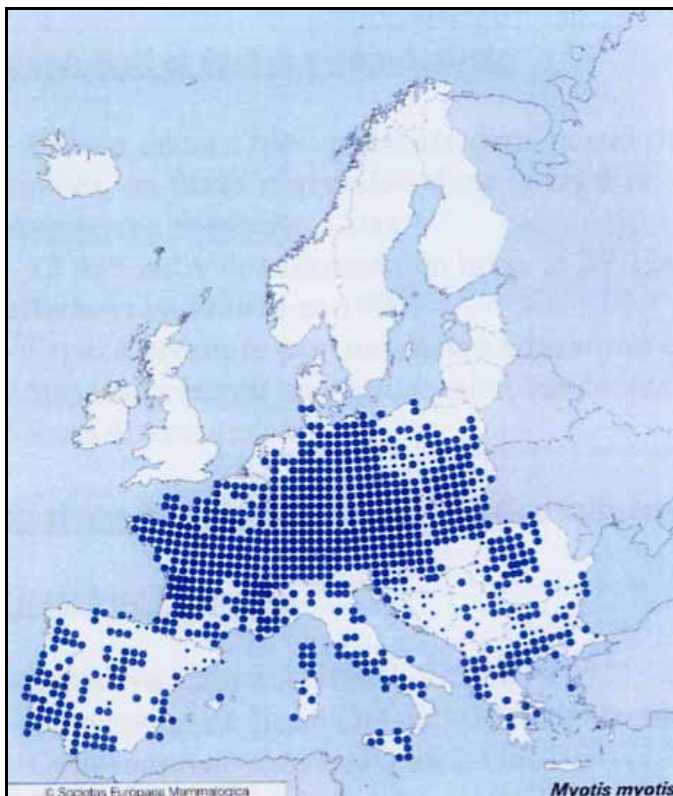
L'hibernation dure d'octobre à avril. A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où la reproduction existe. Les colonies de mise bas sont installées le plus souvent dans les combles d'habitations, d'usines, d'églises au nord de son aire de répartition, et dans des cavités naturelles au sud. Le Grand Murin est considéré comme une espèce sédentaire malgré des déplacements de 120 km entre les gîtes hivernaux et estivaux.



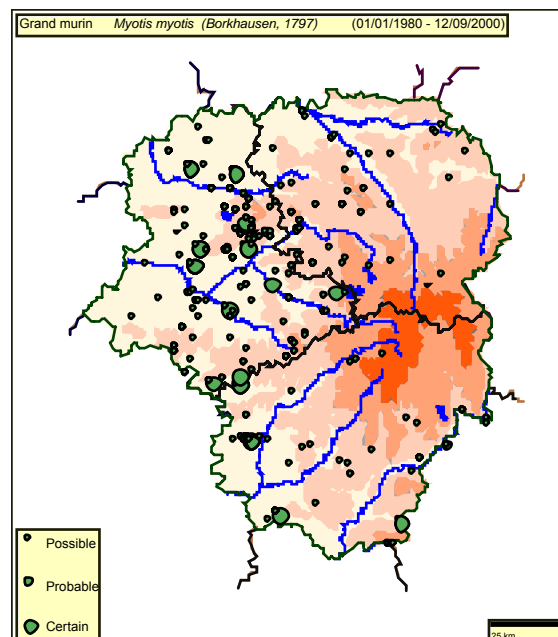
Photo: M.Barataud

Ses terrains de chasse se situent dans un rayon de 25 km autour de la colonie. Les proies, insectes en majorité, sont la plupart du temps capturés au sol. Mais la capture d'insectes en vol est parfois observée.

Les forêts feuillues avec des sous-bois ouverts et dégagés, avec strate buissonnante arbustive peu développée, et riches en insectes sont les territoires de chasse les plus appréciés. Les prairies sont aussi utilisées.



Source: The Atlas of European Mammals



Source: GMHL

7. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.
Convention de Bonn : annexe II.

Convention de Berne : annexe II.
Protection nationale.

8. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Sur le site retenu au titre de la Directive Habitats, l'espèce hiberne et se reproduit.

En période de reproduction, la population est estimée en moyenne à 230 d'individus (400 individus ont été recensés en 2002) dans l'Eglise de St-Sornin-Leulac, soit une des plus belles colonies de reproduction de Grands murins connues en Limousin. Le Grand Murin affectionne pour ses territoires de chasse les prairies de fauche et/ou de pâture, les sous-bois dégagés et les chemins forestiers. Les proies, insectes coureurs, sont capturées au sol.

Quelques individus ont été observés en hibernation dans la cave voûtée des Combes sur la commune de La Chapelle Taillefer. Un individu a été contacté lors d'une soirée d'inventaires au détecteur d'ultra sons réalisée le 16 septembre 2002 au lieu dit Nogadis sur la commune de St-Victor-enMarche.

9. RISQUES

Concernant les sites d'hivernage et / ou de reproduction :

- Obstruction des entrées
- Utilisation de produits de traitement des charpentes ou de peintures toxiques pour les chauves-souris
- Dérangement des gîtes
- Eclairage des points d'émergence des chauves-souris risquant de gêner leurs allées et venues.

Concernant les territoires de chasse et les ressources alimentaires :

- Fermeture des milieux forestiers par développement de l'étage buissonnant sur plus de 50 % de la surface et les coupes forestières rases de grande ampleur.
- Retournement des prairies (interruption du cycle pluriannuel d'insectes-clés).
- Mise en culture des prairies (diminution de la richesse entomologique)..
- Utilisation de pesticides à forte rémanence.

10. OBJECTIFS DE GESTION

Concernant les sites d'hivernage et / ou de reproduction :

- Sécurisation des gîtes dangereux pour le public ou faisant l'objet de dérangement des chauves-souris
- Il est important de sensibiliser les propriétaires des gîtes (particuliers ou municipalités) à des pratiques de bon usage, valables dans tous les sites de reproduction et d'hibernation de chauves-souris.
- Informer la population locale de la nécessité de ne pas déranger les chauves-souris dans les gîtes.

Concernant les territoires de chasse :

- Maintenir en place des prairies naturelles fauchées et / ou pâturées.
- Orienter la gestion forestière vers la futaie feuillue âgée ou le taillis sous futaie âgée.
- Pratiquer des éclaircies de cépées de façon à ouvrir le sous-bois tout en évitant le développement de la strate buissonnante.
- Éviter tous traitements chimiques à rémanence importante.

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1304

11. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Le Grand rhinolophe est l'une des plus grandes chauves-souris européennes avec une taille pouvant atteindre les 7 cm et une envergure de 35-40 cm. Son appendice nasal en fer-à-cheval ainsi que son comportement en période de repos, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, sont des éléments caractéristiques de détermination. Son pelage tire globalement vers le gris avec nuance plus claire pour la face ventrale.



Photo: assoc.wanadoo.fr

Le Grand rhinolophe hiberne généralement de novembre à mars. Les gîtes d'hibernation sont des cavités avec obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère. La tranquillité des sites et la présence d'un couvert arboré à proximité des entrées de gîtes sont des éléments déterminants pour la survie de l'espèce.

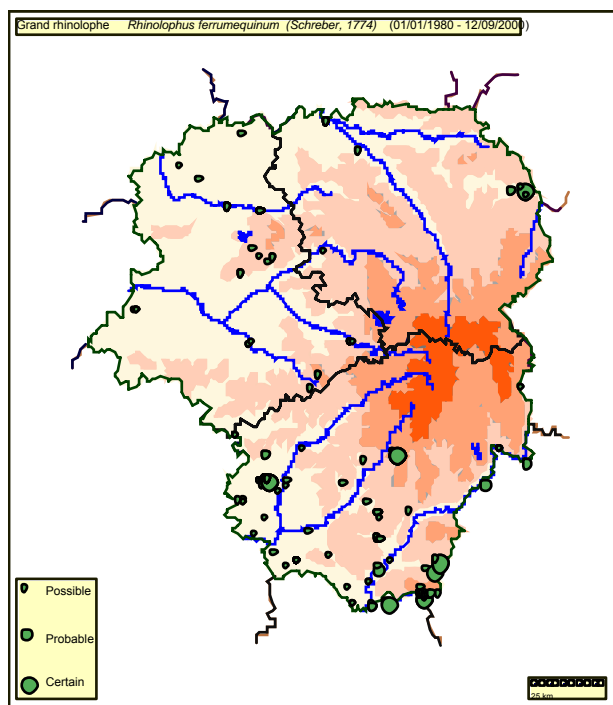
Les gîtes de reproduction sont variés, généralement des combles de bâtiments ou des cavités souterraines chaudes. Les naissances se déroulent de mi-juin à fin juillet. L'espèce plutôt sédentaire est fidèle aux gîtes et la distance entre les gîtes, d'été et d'hiver, dépassent rarement les 30 Km.

Le Grand rhinolophe apprécie les paysages semi-ouverts, à forte diversité. Les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres ne sont pas ou peu fréquentés.

Le pâturage par les bovins est très positif par la taille des lisières, favorable à la chasse et par l'apport de déjections, propice au développement d'insectes coprophages, proies fortement consommées par le Grand Rhinolophe.



Source: The Atlas of European Mammals



Source: GMHL

12. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe II.

Convention de Bonn : annexe II.

Protection nationale.

13. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Présents sur toute la France, les effectifs de Grand Rhinolophe ont fortement chuté ces dernières décennies, notamment dans la partie nord de la France.

En Limousin, l'espèce reste vulnérable.

L'espèce a été cortadée de manière isolée, en hibernation dans les mines de Rancon.

14. RISQUES

Concernant les sites d'hivernage:

- Obstruction des entrées.
- Dérangement des gîtes, vandalisme sur colonie.

Concernant les territoires de chasse et les ressources alimentaires :

- Retournement des herbages et mise en culture. (diminution de la richesse en insectes).
- Destruction des structures paysagères comme les haies et la ripisylve (destruction de couloirs de chasse).
- Utilisation par les éleveurs de vermifuges à base d'ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages, base de l'alimentation du Grand Rhinolophe).
- Développement des éclairages publics (déplacement et destruction des populations de lépidoptères nocturnes).

15. OBJECTIFS DE GESTION

Concernant les sites d'hivernage:

- Informer la population locale de la nécessité de ne pas déranger les chauves-souris dans les gîtes.
- Mettre en place une protection grillagée à l'entrée de la mine, en cas de vandalisme.

Concernant les territoires de chasse :

- Maintenir en place les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées bordées de haies hautes, notamment celles situées à proximité des gîtes de mise-bas (août - septembre).
- Éviter tous traitements chimiques à rémanence importante sur le territoire concerné.
- Remplacer les vermifuges à base d'ivermectine par des préparations utilisant des principes actifs moins rémanents.
- Maintenir en place les linéaires de haies et la ripisylve en bordure du ruisseau (axes de déplacement du Grand Rhinolophe).
- Proscrire la substitution des essences feuillues par des résineux.
- Conserver la diversité des structures des peuplements forestiers (avec préservation des arbres âgés) et orienter la gestion forestière vers la futaie irrégulière.
- Raisonner le développement des éclairages publics nocturnes sur le territoire concerné.
- Convertir les éclairages publics à vapeur de mercure par des éclairages au sodium.

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1303

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens pour une taille approchant les 4 cm et une envergure de 23 cm. Son appendice nasal en forme de fer - à - cheval et le fait de s'envelopper au repos dans ses ailes noires sont caractéristiques de l'espèce. Son pelage est face dorsale gris - brun et face ventrale gris à gris - blanc. Il hiberne de novembre à mars, isolé ou en groupe lâche. Insectivore, son régime alimentaire varie en fonction des saisons sans sélection apparente des proies consommées. Seule la taille reste déterminante. Les diptères semblent être fortement consommés.



Source: aptos.ciril.fr

Espèce sédentaire et fidèle à ces gîtes, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements inférieurs à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Cet élément de sa biologie met en évidence l'importance des sites retenus sur la Brame comme gîtes d'hibernation et de reproduction pour l'espèce.

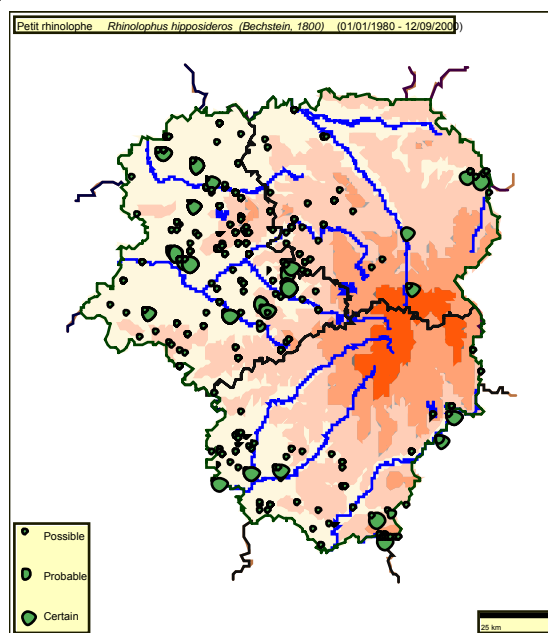
Pour se déplacer entre les sites d'hiver et d'été mais aussi en activité de chasse, l'espèce évolue le long des lignes paysagères : lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres.

Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne et recherche les paysages semi-ouverts où se côtoient prairies, boisement feuillu, haies, lisières forestières, zones humides. Les cultures intensives, les plantations de résineux et les milieux nettement ouverts (sans végétation arbustive) sont évités.

Actuellement en Europe, l'espèce est en forte régression. En France, un recensement partiel en 1995 a permis de comptabiliser 5 930 individus.



Source: The Atlas of European Mammals



Source: GMHL

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.
Convention de Bonn : annexe II.

Convention de Berne : annexe II.
Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Cette espèce est bien représentée sur le site, en reproduction comme en hibernation.

Gîtes	Période de reproduction Effectifs recensés	Période d'hibernation Nombre d'individus
Château de Chercorat (Magnac-Laval)	74 en 1993 37 en 2002	
Souterrain de Puységaud (Magnac-Laval)		50 en 1999 8 en 2001
Moulin de Guinay (Thiat)	28 en 1995 2 en 2002*	
Ruines du château de la Perrière (Oradour-St-Genest)		18 en 1994 3 en 2001
Souterrain de la Chenaud		42 en 1998 26 en 2001

Origine des données : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.

*Individus observés dans des bâtiments annexes; le moulin étant fermé aucun comptage à l'intérieur n'a été possible.

Espèce en forte régression dans le nord (disparue des Pays-Bas et du Luxembourg) et le centre de l'Europe.

4. RISQUES

Concernant les sites d'hivernage et de reproduction :

- Obstruction des entrées
- Utilisation de produits de traitement des charpentes ou de peintures toxiques pour les chauves-souris
- Dérangement des gîtes
- Eclairage des points d'émergence des chauves-souris risquant de gêner leurs allées et venues.

Concernant les territoires de chasse :

- Conversion des peuplements feuillus vers des monocultures résineuses ou d'essences importées (diminution de la richesse entomologique).
- Destruction des haies (destruction de couloirs de chasse).
- Utilisation de produits chimiques à forte rémanence.
- Développement des éclairages publics (déplacement et destruction des populations de lépidoptères nocturnes).

5. OBJECTIFS DE GESTION

Concernant les sites d'hivernage et / ou de reproduction :

- Sécurisation des gîtes dangereux pour le public ou faisant l'objet de dérangement des chauves-souris
- Il est important de sensibiliser les propriétaires des gîtes (particuliers ou municipalités) à des pratiques de bon usage, valables dans tous les sites de reproduction et d'hibernation de chauves-souris.
- Informer la population locale de la nécessité de ne pas déranger les chauves-souris dans les gîtes.

Concernant les territoires de chasse :

- Maintenir en place des prairies naturelles fauchées et / ou pâturées.
- Éviter tous traitements chimiques à rémanence importante sur le territoire concerné.
- Maintenir en place les linéaires de haies sur l'ensemble du site et la ripisylve en bordure des cours d'eau (axes de déplacement du Petit Rhinolophe).
- Proscrire la substitution des essences feuillues par des résineux.
- Conserver la diversité des peuplements forestiers en place (avec préservation des arbres âgés) et orienter la gestion forestière vers la futaie jardinée.
- Raisonner le développement des éclairages publics nocturnes sur le territoire concerné.
- Convertir les éclairages publics à vapeur de mercure par des éclairages au sodium.

Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1323

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

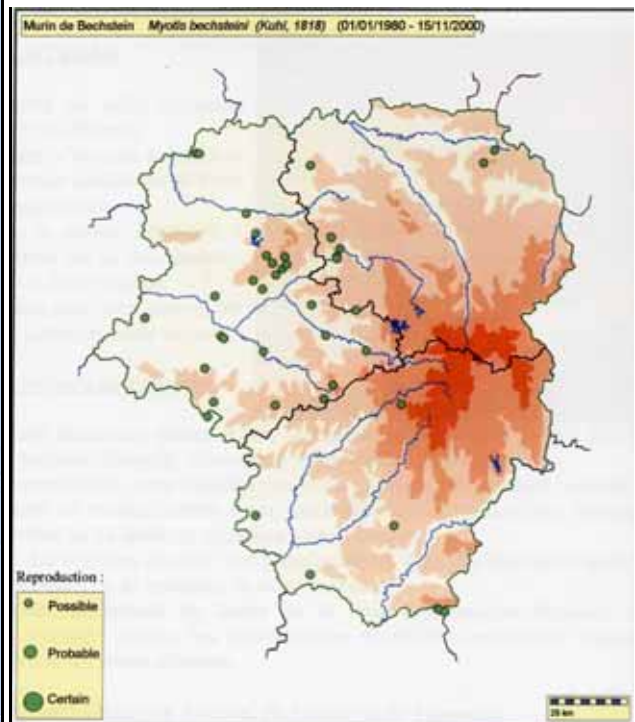
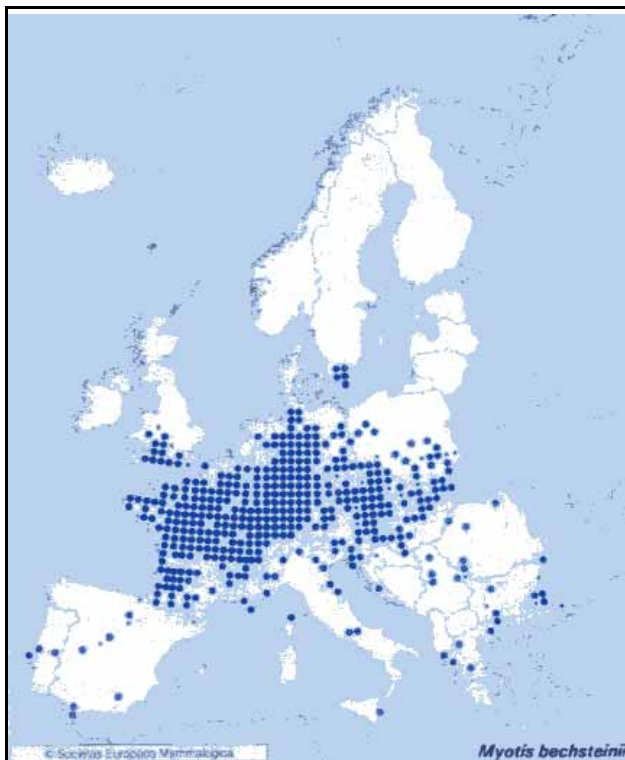
Cette chauve-souris de taille moyenne, 4.5 à 5.5 cm, et 25 à 30 cm d'envergure, est dotée d'oreilles caractéristiques; très longues et assez larges, non soudées à la base, elles dépassent largement le museau sur un animal au repos. Son pelage est brun clair à roussâtre sur le dos et blanc sur le ventre; son museau est rose.

C'est une espèce relativement sédentaire car le déplacement maximal connu est de 35 km. Elle hiberne préférentiellement dans les arbres creux, plus rarement en milieux souterrains où elle se loge dans les petites fissures.

Elle exploite de préférence les forêts de feuillus âgées à sous bois dense, traversées ou ponctuées par des ruisseaux, des mares ou des étangs. Ce murin chasse entre 1 et 10 mètres de haut en capturant ses proies sur ou à proximité du feuillage. Il trouve également ses proies dans la strate herbacée des milieux forestiers ouverts comme les clairières, les allées forestières ou encore les prairies encadrées d'arbres.



Photo: aptcs.ciril.fr



Source: The Atlas of European Mammals

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.
Convention de Bonn : annexe II.

Convention de Berne : annexe II.
Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Le Murin de Bechstein a été observé dans un des abri sous roche du Noyer en 1999. Il n'a pas été contacté depuis.

Cette espèce est rare en Limousin

4. RISQUES

Concernant les sites d'hivernage :

- Obstruction des entrées.
- Dérangement des gîtes, vandalisme sur colonie.

Concernant les territoires de chasse et les ressources alimentaires :

- Conversion des peuplements feuillus vers des monocultures résineuses ou d'essences importées (diminution de la richesse entomologique).
- Retournement des herbages et mise en culture. (diminution de la richesse en insectes).
- Destruction des structures paysagères comme les haies et la ripisylve (destruction de couloirs de chasse).
- Utilisation par les éleveurs de vermifuges à base d'ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages, base de l'alimentation du Grand Rhinolophe).
- Développement des éclairages publics (déplacement et destruction des populations de lépidoptères nocturnes).

5. OBJECTIFS DE GESTION

Concernant les sites d'hivernage :

- Sécurisation des gîtes dangereux pour le public ou faisant l'objet de dérangement des chauves-souris
- Informer la population locale de la nécessité de ne pas déranger les chauves-souris dans les gîtes.

Concernant les territoires de chasse :

- Maintenir en place des prairies naturelles fauchées et / ou pâturées.
- Éviter tous traitements chimiques à rémanence importante sur le territoire concerné.
- Maintenir en place les linéaires de haies sur l'ensemble du site et la ripisylve en bordure des cours d'eau
- Proscrire la substitution des essences feuillues par des résineux.
- Conserver la diversité des peuplements forestiers en place (avec préservation des arbres âgés) et maintenir le sous étage et les arbustes du sous bois.
- Raisonner le développement des éclairages publics nocturnes sur le territoire concerné.
- Convertir les éclairages publics à vapeur de mercure par des éclairages au sodium.

B. Amphibiens

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1193

1. CARACTERISTIQUE ET REPARTITION

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud d'environ 5 cm, présentant comme le précise son nom vernaculaire une coloration ventrale noire marbrée de jaune, signal visuel des désagréments qu'il peut occasionner aux éventuels prédateurs non avertis de la toxicité de ses glandes sous-cutanées. Le dos est quant à lui couleur terre et est recouvert de petites pustules protubérantes.

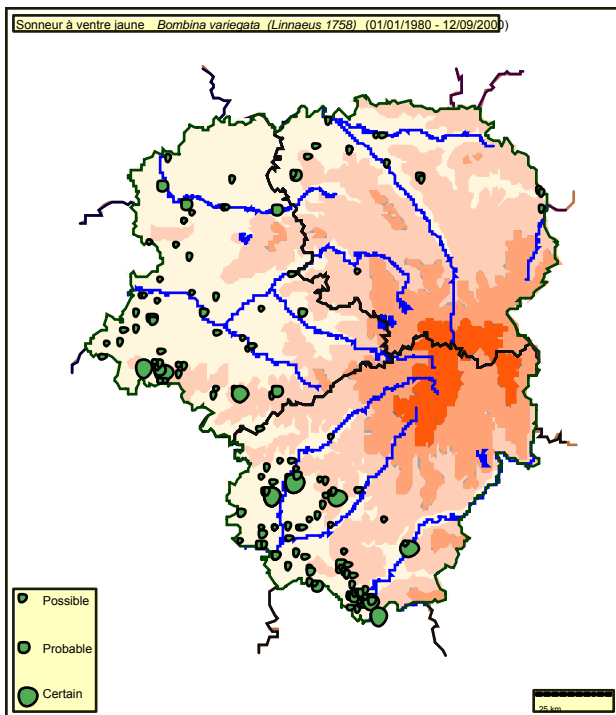


Photo: G.Martin

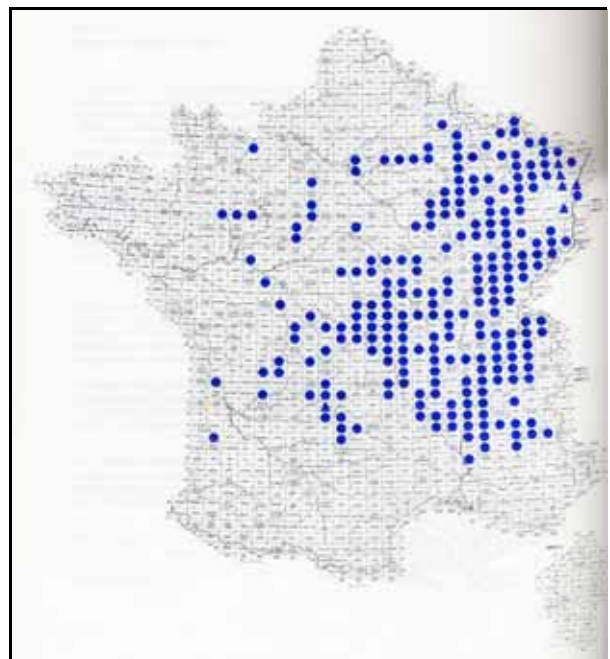
Ce crapaud diurne est un animal vif et très actif, de jour comme de nuit pendant la période de reproduction. Espèce aquatique, il fréquente les eaux peu profondes de petites dimensions, milieu où il se reproduit de mi-avril à fin août. Plusieurs pontes, jusqu'à 4 par femelle et par an, peuvent avoir lieu pendant cette période. La femelle dépose une petite certaine d'œufs sur les plantes aquatiques. Le développement larvaire dure de 6 à 8 semaines. Les milieux intra-forestiers semblent être nettement préférés.

L'espèce est très sociale et les Sonneurs partagent leurs mares avec d'autres amphibiens, Salamandres, Tritons, Grenouilles.

L'hivernage a lieu sur terre sous des feuilles, des mousses, dans un terrier ...d'octobre à avril.



Source: GMHL



Source: Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.
Convention de Bonn : annexe II.

Convention de Berne : annexe II.
Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Espèce annexe II de la directive Habitats, le Sonneur à ventre jaune est présent au niveau des carrières en bord de Gartempe et de Brame. Il a été recensé jusqu'à 50 individus dans la carrière du moulin de Roche à Rancon, en 1995; l'espèce est également notée ponctuellement sur le reste du site dans des milieux caractéristiques (ornières en sous bois, mares et points d'eau). Cette espèce, en limite ouest de répartition, est en voie de raréfaction, voire de disparition, partout en Europe mais aussi en France.

En Limousin, dans les zones de plaine, l'espèce est assez répandue. Cette situation confère à la région un rôle majeur sur le plan national, voire européen, pour le devenir de ce crapaud.

4. RISQUES

Dépendant de la présence de zones humides et de la qualité de l'eau présente dans les mares, les principales menaces sont :

- Comblement, naturel par développement de la végétation ou par remblais, des mares, ornières et petites zones humides.
- Destruction directe des populations par le passage d'engins motorisés, notamment au niveau des carrières, véhicules tout terrain et engins forestiers pour le débardage par exemple, pendant la période de reproduction et de développement des têtards et juvéniles du Sonneur à ventre - jaune.
- Usage de pesticides à forte rémanence lors de travaux sylvicoles ou agricoles, notamment en bordure des mares et zones humides.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Pour préserver l'espèce, il est recommandé :

- de maintenir des mares et ornières, en interdisant leur comblement.
- d'exclure le passage d'engins motorisés sur les secteurs abritant le sonneur à ventre jaune, pendant la période allant de début mai à fin août (mise en défens des points d'eau dans les carrières).
- Pratiquer des éclaircies dans la végétation ceinturant les mares et ornières qui menacent de combler ces dernières.
- Restaurer, voire créer intentionnellement, des mares de faible profondeur après accord du propriétaire.

C. Mollusques et Crustacés

La Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) **Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1029**

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Margaritifera margaritifera possède une coquille allongée, souvent réniforme, parcourue de stries concentriques. Elle est de couleur brune chez les jeunes individus et noire chez les adultes, qui mesurent de 8 à 14 cm. Le sommet des valves est décortiqué par l'action du courant. La couleur de la nacre est blanche ou teintée de rose. La moule possède 2 dents cardinales (dents de la charnière situées à proximité du crochet) dans la valve gauche et une dans la valve droite. Les dents latérales le long de la charnière sont absentes.



Photo: G.Cochet

Cette espèce de mollusque est sédentaire. Elle vit verticalement, enfouie dans le substrat. Son pied, qui se situe sur le devant, sert pour creuser et se déplacer sur le fond. Après 4/5 ans, la partie postérieure de l'animal émerge du substrat. On y trouve 2 orifices qui permettent l'absorption et l'excrétion de l'eau pour la respiration et l'alimentation. L'animal, filtreur, se nourrit de particules organiques en suspension.

L'espèce atteint sa maturité sexuelle vers 15/20 ans. Les deux sexes sont semblables. La plupart du temps, les individus se reproduisent par reproduction sexuée; cependant, on peut observer chez certaines femelles isolées des cas d'hermaphrodisme.

La survie de l'espèce est étroitement liée à la présence de Salmonidés puisque les larves se développent dans les branchies d'un jeune Salmonidé; cette phase parasitaire dure quelques semaines à 10 mois.

La moule fréquente préférentiellement les cours d'eau rapides de 0.5 à 1.5 m de profondeur, pauvres en calcium (<10 mg/l), nitrates (<7 mg/l), phosphates (<0.1 mg/l) et riches en oxygène (> 5.5 mg/l), de pH compris entre 6 et 7. Le plus souvent le fond est sablo-graveleux; elle affectionne particulièrement les rivières se situant dans les dépressions tourbeuses, sur socle granitique.

Les moules perlières peuvent vivre plus de 100 ans dans le nord de l'Europe, alors que dans le sud du continent, l'espérance de vie varie entre 30 et 40 ans.

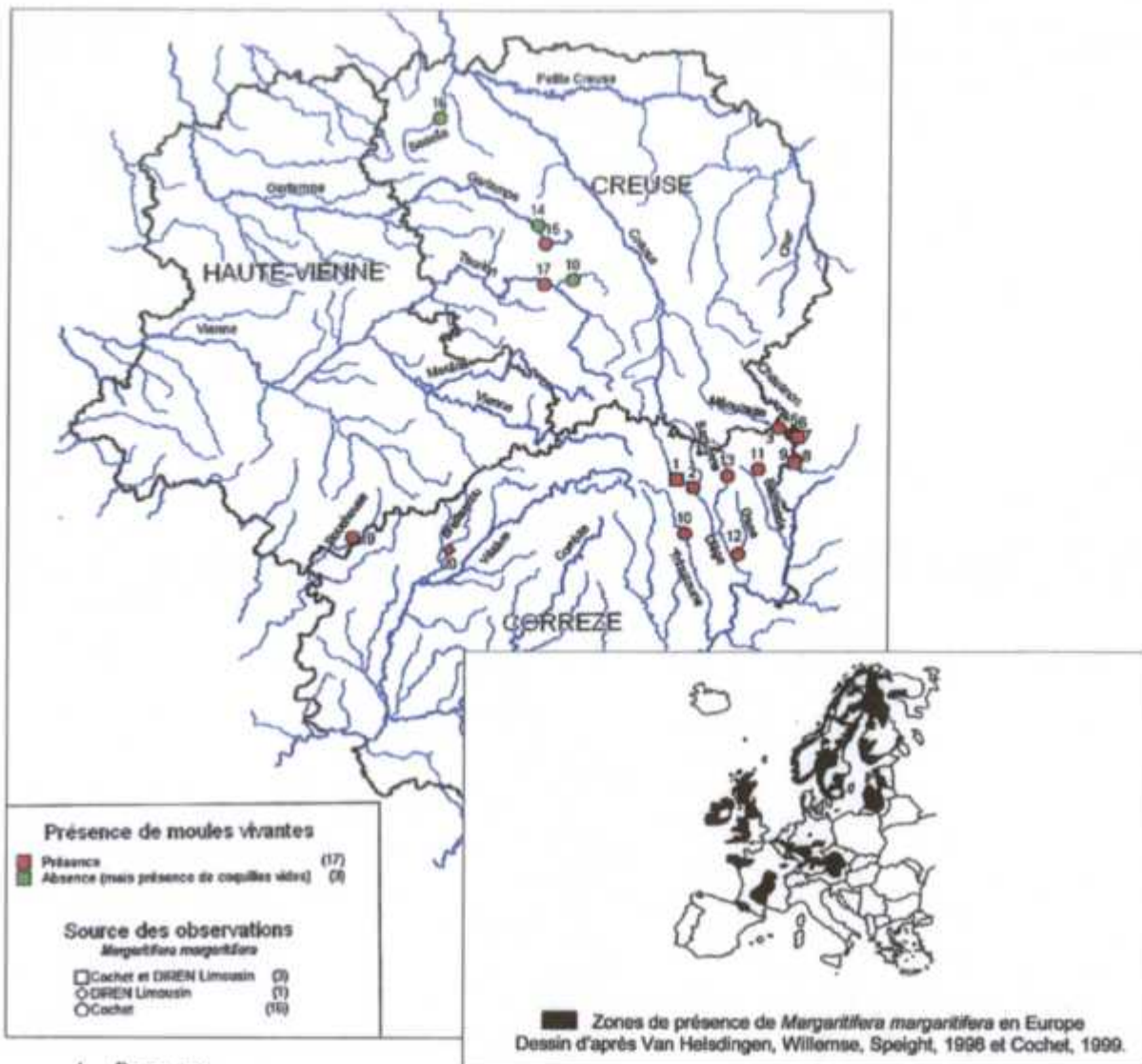
2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et V.
Protection Nationale

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce a été observée en 1998 par G.Cochet sur la Gartempe à hauteur de Maisonnisses; 10 moules vivantes et 8 coquilles étaient présentes.



4. RISQUES

La cause principale de sa disparition a été le ramassage intensif dont elle a fait l'objet au cours des siècles derniers afin d'exploiter sa nacre. Aujourd'hui, les menaces et risques pour cette espèce sont:

- > L'eutrophisation des rivières par l'usage intensif des engrais.
- > La mise en suspension de particules fines qui colmatent ses organes
- > Toute intervention modifiant la qualité de l'eau, la nature du substrat, la faune et la flore des rivières fréquentées par la moule (curage, travaux forestiers, enrésinement des berges, barrages, introduction d'espèces de poissons qui ne sont pas des hôtes du glochidium (larve de la moule)...

5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce ne pourra survivre dans notre pays que grâce à certaines mesures:

- > diminution de l'eutrophisation.
- > absence de travaux forestiers aux abords immédiats des cours d'eau qui hébergent l'espèce.
- > éviter le boisement en résineux en bordure des cours d'eau.
- > préserver et restaurer les population de Salmonidés, résultat d'une amélioration du biotope.

Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1092

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Cette espèce relativement petite ne dépasse pas 12 cm de longueur. La coloration est brun-verdâtre, le dessous est plus clair (blanchâtre). La carapace est divisée en deux parties bien distinctes en vue dorsale, et séparées par un sillon en forme d'un demi-cercle. Le rostre est relativement long et bordé d'une paire de dents latérales. Les chélicères sont légèrement asymétriques. Les deux paires de pattes suivantes possèdent les petites pinces, les autres se terminent par une griffe. L'abdomen est segmenté, sur sa face ventrale sont insérés 5 (chez les mâles) ou 4 (chez les femelles) paires d'appendices abdominaux ou pléopodes. Le telson possède une nette suture transversale portant deux épines latérales, tandis que les uropodes ont une suture transversale denticulée.



Photo: S. Dernier

Cette espèce vit dans les eaux courantes et fraîches (espèce dite sténotherme, c'est à dire qu'elle affectionne une température de l'eau relativement constantes (15 à 18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été) des torrents et des petites rivières avec des fonds graveleux et pierreux et des berges avec des racines. Ces animaux sont plutôt nocturnes et se cachent sous les pierres pendant la journée. Espèce très sensible à la moindre pollution

La concentration en calcium de l'eau (élément indispensable à la formation de la carapace lors de chaque mue) sera de préférence supérieure à 5 mg/L.

La période de reproduction a lieu à l'automne lors des mois d'octobre et de novembre. La température de l'eau doit descendre en dessous de 10°C. Après avoir pondu, la femelle porte ses oeufs et les incube sur une période de 6 à 9 mois

La croissance est lente et dépend de la température. Il faut 4 à 5 ans pour que l'Ecrevisse pieds blancs atteignent une taille d'une dizaine de centimètre. Les jeunes atteignent la maturité sexuelle vers l'âge de 2 à 3 ans et les adultes peuvent vivre jusqu'à l'âge de 12 ans.

Distribution:

- Espèce autochtone
- Europe de l'Ouest : Grande Bretagne, Irlande, péninsule ibérique, Italie, Suisse et Balkans
- Une souche atlantique colonise le Nord et l'Ouest du pays, une souche méditerranéenne le Sud et le massif pyrénéen. Il pourrait exister un certain nombre d'écotypes adaptés à des milieux particuliers
- Présente pratiquement sur l'ensemble du territoire français au XIXème siècle, cette espèce est en forte régression en raison de nombreux facteurs de perturbations physiques, biologiques et écotoxicologiques



Répartition des deux souches françaises d'*Austropotamobius pallipes* (Goin N. 2001, adapté de Granjean F., Souty-Grosset C. 2000)

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et V.
Protection Nationale

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce a été observée sur plusieurs affluents de la Gartempe, notamment en tête de bassin. Des prospections supplémentaires sont à mener afin de confirmer et de compléter les stations d'écrevisses à pieds blancs; en effet, leur disparition peut être très brutale, du fait de la colonisation rapide des ruisseaux par les écrevisses exotiques.

4. RISQUES

A partir du 19^{ème} siècle, les populations d'écrevisses à pieds blancs ont commencé à régresser. De multiples facteurs expliquent la raréfaction de cette espèce:

- Les écrevisses à pieds blancs ont d'abord été victimes d'importantes épidémies d'aphanomyose. Dénommée communément "peste des écrevisses", cette maladie est due à un champignon appelé *Aphanomyces astaci*. Ce champignon, originellement présent dans les eaux du continent nord-américain, est arrivé avec les premières introductions en milieu naturel d'écrevisses américaines. Ces dernières y sont acclimatées et peuvent lui résister, ce qui n'est malheureusement pas le cas des espèces du continent européen.
- l'implantation massive de plan d'eau en tête de bassin, à l'origine d'un réchauffement des eaux, d'une concentration des éléments polluants de l'apparition d'espèces exogènes (écrevisses américaine...),
- les destructions de ruisseau (curage, recalibrage, reprofilage) et les pollutions chroniques liées aux pratiques agricoles, forestières et industrielles

5. OBJECTIFS DE GESTION

- Enrayer de toute urgence la progression des écrevisses exotiques.
- Préserver l'habitat de l'espèce
- Informer et sensibiliser le public

D. Poissons et Agnates

Saumon Atlantique (*Salmo salar*)

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1106

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

- Corps fuselé, comprimé latéralement
- Coloration de la robe variable selon le stade de développement
- Robe peu tachetée (pas de tache en dessous de la ligne latérale)
- Présence de mélanophores formant des taches arrondies sur la tête, la nageoire dorsale et les opercules
- Peut être confondu avec la Truite, quelques critères de différenciation chez le Saumon :
 - pédoncule caudal plus allongé et aplati
 - nageoire caudale fourchue chez le tacon
 - mâchoire ne dépassant pas l'arrière de l'œil
 - Taille : 45 cm à plus d'1 m pour un poids de 2 à 15 kg



Photo: H.Carmié

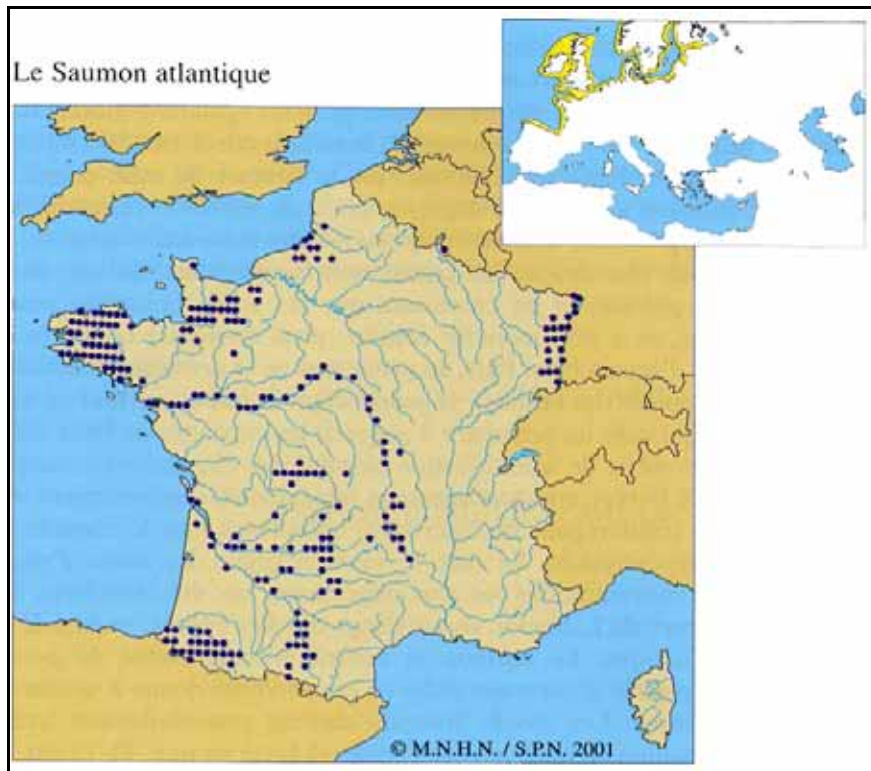
Le cycle biologique du Saumon comprend deux phases distinctes:

- La première dure 1 à 2 ans; elle concerne le juvénile et se situe en eau douce. Les tacons sont territoriaux et ne colonisent que des zones courantes peu profondes et bien oxygénées où ils se nourrissent principalement d'invertébrés. Au moment d'entreprendre leur migration vers la mer, les jeunes saumons (tacons ou parr) subissent la "smoltification", modifications physiologiques, comportementales et morphologiques qui les rendent apte à la migration en mer; ces "smolts" prennent une livrée argentée et brillante et leur silhouette s'allonge.
- La deuxième se déroule en mer et concerne l'adulte qui peut y séjourner 1 à 3 ans avant de retourner en eau douce pour s'y reproduire; c'est la phase de grossissement.

La reproduction a lieu de novembre à janvier dans le cours d'eau d'où le smolt est parti et qu'il retrouve grâce à sa mémoire olfactive. A l'approche de la reproduction, la peau devient épaisse et résistante, les flancs se teintent en jaune et des tâches rouges se développent. Chez les mâles, un bec caractéristique apparaît à la mâchoire inférieure.

La ponte a lieu sur les parties moyennes et supérieures des cours d'eau dans des zones courantes, sur un substrat grossier non colmaté. L'éclosion des œufs a lieu à 440 degrés-jours, mais les larves restent dans la frayère jusqu'à résorption de la vésicule vitelline.

Après la fraie, les individus qui survivent reprennent une livrée argentée pour effectuer une nouvelle migration en mer.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.
Protection Nationale

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Le Saumon remonte jusqu'à la limite départementale Creuse/Hte-Vienne; des frayères actives et de la reproduction naturelle sont attestées sur l'Ardour aval.

4. RISQUES

Les principales menaces pour la survie de l'espèce sont :

- Les aménagements des cours d'eau (barrages) qui bloquent l'accès aux frayères et causes des mortalités importantes sur les jeunes saumons suite au passage dans les turbines.
- La dégradation du milieu, notamment le colmatage des frayères
- Les débits d'étiage très prononcés ayant des répercussions sur la qualité de l'eau; ceci est accentué par la présence d'étangs et de retenues de barrages.
- La forte exploitation des stocks sur les aires marines d'engraissement
- Le blocage des migrations dues au bouchon vaseux

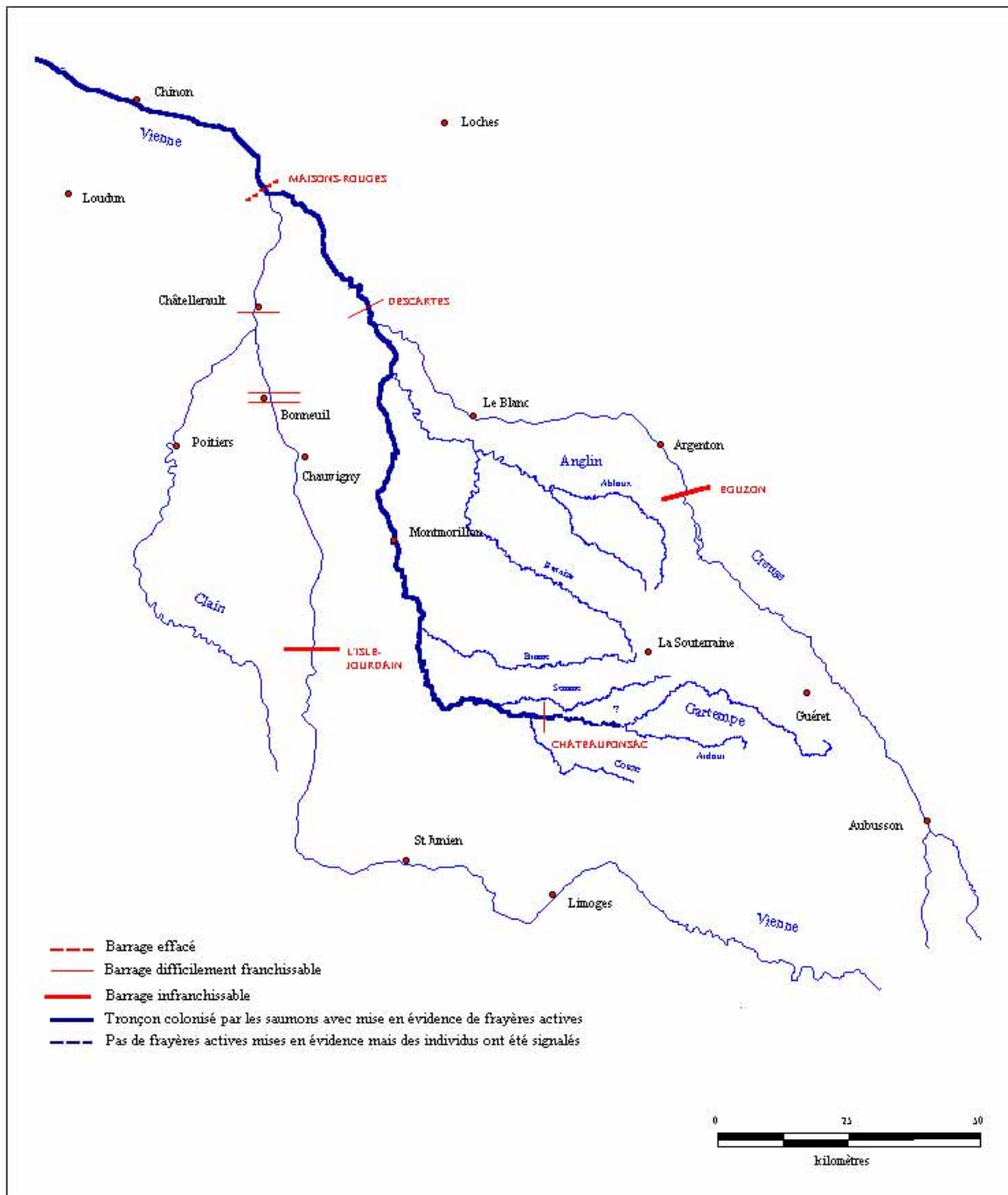
5. OBJECTIFS DE GESTION

La préservation de cette espèce d'intérêt communautaire nécessite :

- D'ouvrir les ouvrages non exploités
- De manoeuvrer les ouvrages présents sur les cours d'eau et empêchant la libre circulation des poissons

- D'équiper de passes à poissons fonctionnelles les ouvrages difficilement franchissables à la montaison comme à la dévalaison
- D'améliorer la qualité de l'eau et du substrat.

**RECOLONISATION DES BASSINS VIENNE-CREUSE-GARTEMPE
PAR LE SAUMON APRES L'ARASEMENT DU BARRAGE DE MAISONS-ROUGES
(Bilan 2001)**



LOGRAMI-CSP- Octobre 2001
(Fond de carte BDCARTHAGE)

Chabot (*Cottus gobio*)

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1163

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille des Cottidés. Son corps est en forme de massue, avec une tête large et aplatie fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses et portant deux petits yeux haut placés. Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées. Les nageoires pédonculaires sont très grandes et étalées en éventail, la première dorsale petite est suivie d'une seconde beaucoup plus développée.

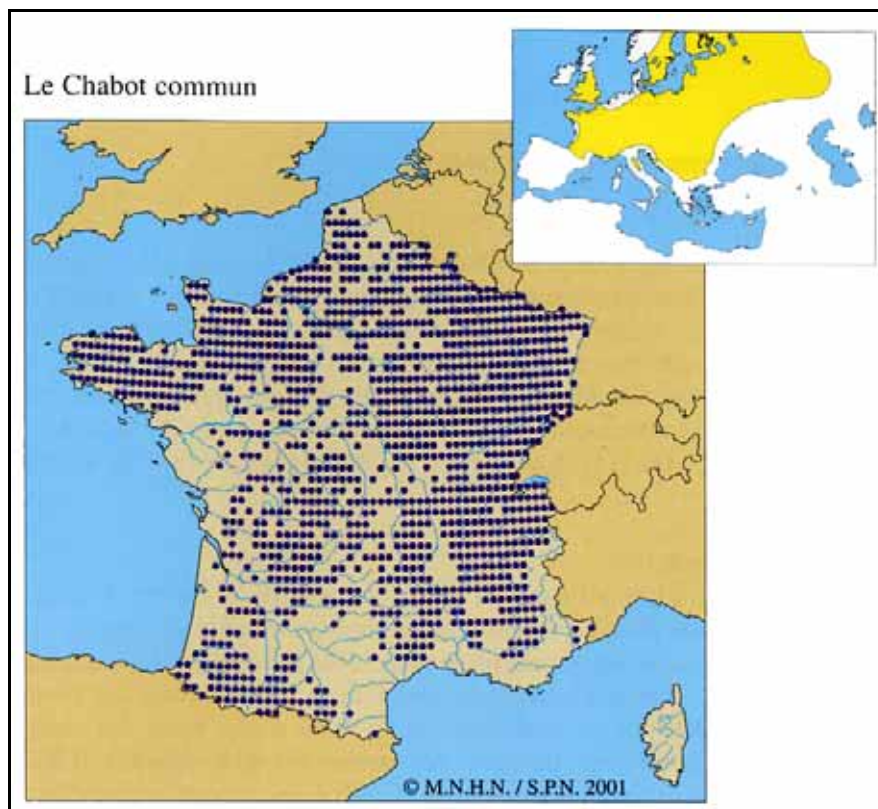


Source: CSP 86

En période de fraie, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème. Il n'y a normalement qu'une ponte en mars-avril; l'incubation des œufs dure un mois, à 11°C; l'alevin mesure 7.2 mm à l'éclosion. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans.

Il affectionne les cours d'eau rocaillieux mais aussi les fonds caillouteux des lacs. Ce substrat grossier lui offre un maximum de caches. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radiers-mouilles) et du renouvellement adf des fonds en période de forts débits.

C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des truites.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.
Protection Nationale

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Le Chabot est probablement présent sur beaucoup de ruisseaux du site Natura 2000; les pêches électriques ne sont pas systématiques et il manque donc de données sur la majorité des affluents de la Gartempe. Il est donc comme pour beaucoup d'espèces piscicoles, difficile d'évaluer l'état des populations. Il a été pêché sur la Glayeule, l'Ardour et le Rivalier.

4. RISQUES

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment :

- Le ralentissement de la vitesse du courant
- L'augmentation de lame d'eau (barrages, embâcles)
- L'apport de sédiments fins
- Le colmatage des fonds
- L'eutrophisation, la vidange des plans d'eau...

5. OBJECTIFS DE GESTION

La préservation de cette espèce d'intérêt communautaire passe par :

- Le soutien aux activités agricoles extensives.
- La lutte contre l'implantation de plans d'eau en dérivation ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.
- Le maintien de son habitat

Lamproie Marine (*Petromyzon marinus*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1095

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

La Lamproie marine n'est pas un poisson au sens strict. Elle fait partie d'un groupe de vertébrés très primitifs : les Agnathes.

Espèce sans mâchoires, la lamproie marine présente une taille moyenne de 50 cm à 1 mètre. Le corps anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus.

Sa durée de vie moyenne est de 8 ans.

Migrateur anadrome, sa vie de croissance se passe en mer et dure deux ans; les adultes se déplacent fixés sur un poisson (Saumon, Morue, Alose, ...). Ils se nourrissent surtout de leur sang.



Source: CSP 86

En eaux douces, les larves, aveugles et sans disque buccal, s'enfouissent dans

les sédiments et filtrent les micro-organismes pour se nourrir, les adultes ne se nourrissent pas. Les larves ammocètes restent enfouies dans un terrier à l'état vermiforme pendant 5 à 7 ans.

La métamorphose a lieu à une taille de 130-150 mm (août-octobre). En automne, la nuit, les juvéniles à l'extrémité caudale pigmentée, dévalent la rivière et en hiver gagnent la mer.

La reproduction a lieu d'Avril à juin à des températures de 15 à 18°C sur des faciès de plat-courant (>40 cm/s) et profond (>50 cm); les géniteurs remontent les fleuves pour y frayer, généralement en petits groupes, parmi les pierres dans un nid creusé par le mâle et la femelle.

Une femelle pond de 120 000 à 260 000 œufs (230 000/kg).

Ils meurent après la reproduction.

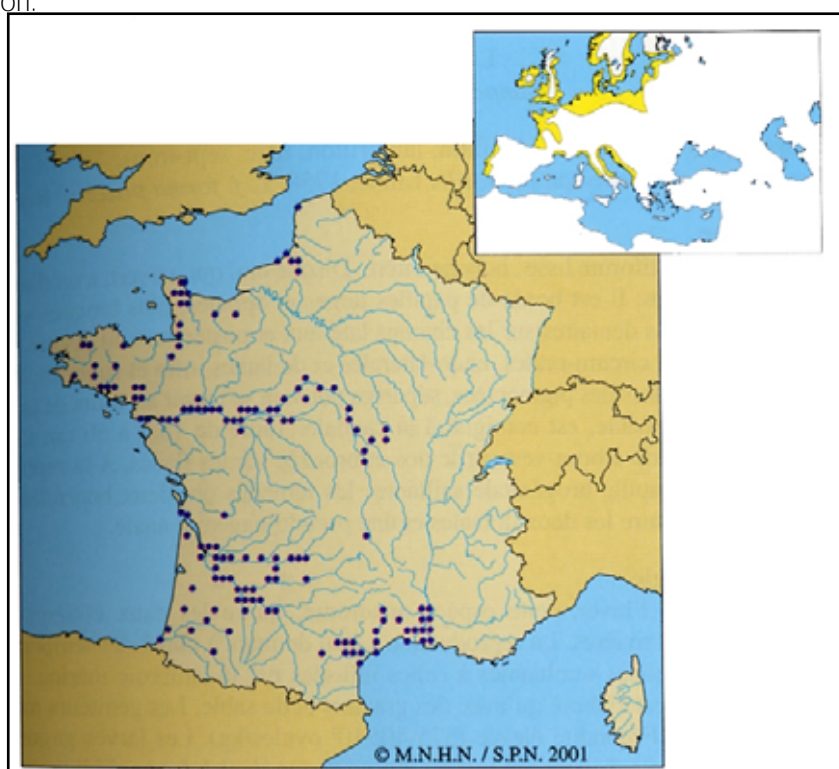
2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats :
annexes II.

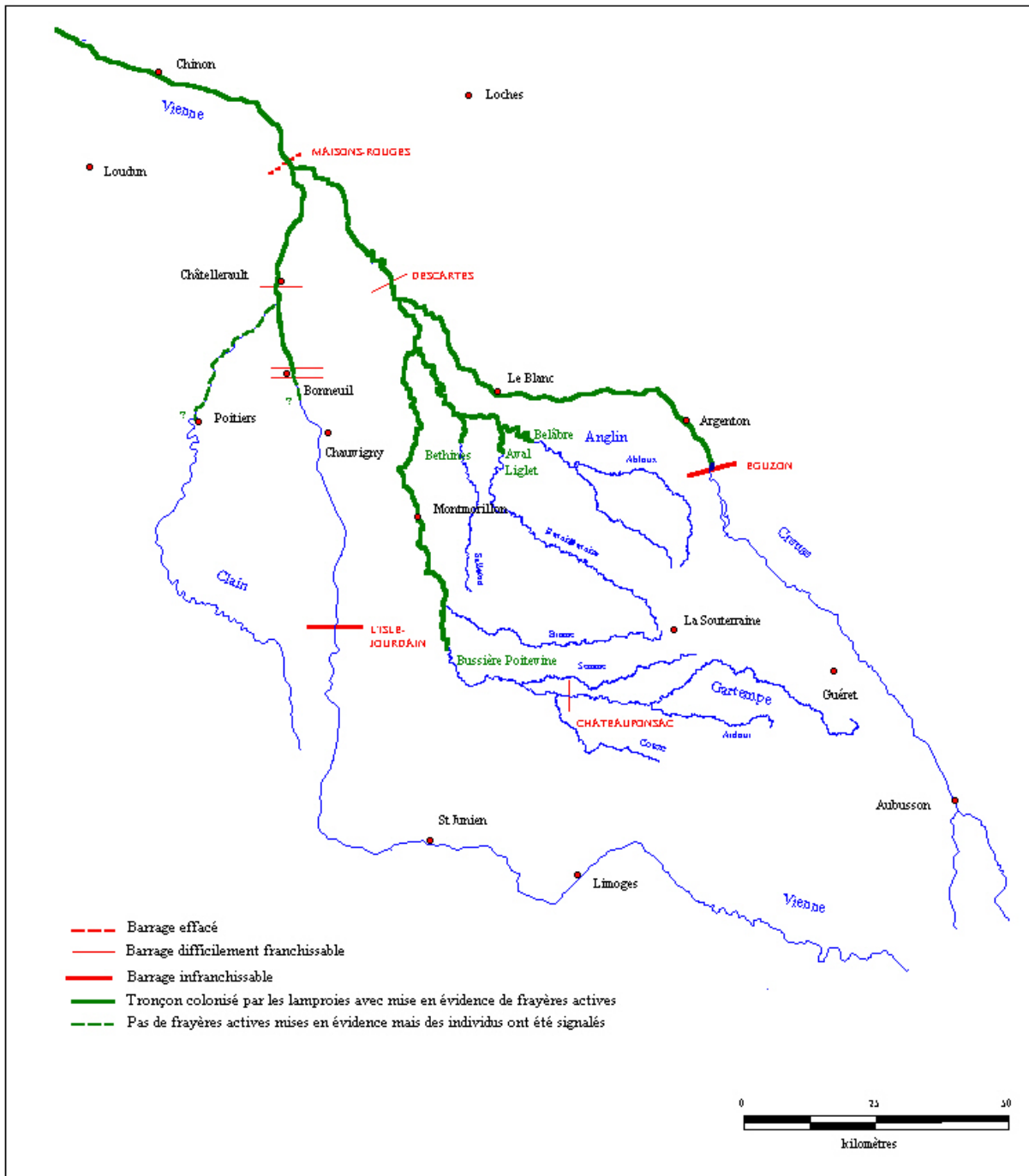
Convention de Berne :
annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Sur le site Natura 2000 Gartempe, la Lamproie marine remonte jusqu'à hauteur de Bussière-Poitevine.



**RECOLONISATION DES BASSINS VIENNE-CREUSE-GARTEMPE
PAR LA LAMPROIE MARINE APRES L'ARASEMENT DU
BARRAGE DE MAISONS-ROUGES
(Bilan 2001)**



LOGRAMI-CSP- Octobre 2001
(Fond de carte BDCARTHAGE)

4. RISQUES

Largement étendue en France au début du siècle, l'aire s'est réduite et fragmentée; elle remontait autrefois la plupart des fleuves côtiers. Elle semble actuellement en régression dans le nord (fleuves côtiers, bassin du Rhin) et dans l'est de la France.

Ceci est dû à l'impact des activités anthropiques, notamment les barrages, et les pollutions de l'eau.

5. OBJECTIFS DE GESTION

La préservation de cette espèce d'intérêt communautaire nécessite de :

- Permettre la remontée des adultes vers les zones de frayères (libre circulation, manoeuvrage ou suppression des ouvrages, équipements adaptés)

Cette espèce reste très sensible aux pollutions en raison de l'accumulation et de la persistance dans le temps des polluants dans les sédiments, milieux où cette Lamproie passe l'essentiel de sa vie.

- Soutenir les activités agricoles d'élevage extensif.
- Raisonner, voire supprimer, l'usage de fertilisants et de pesticides sur les bassins versants.
- Proscrire les interventions lourdes, le recalibrage du ruisseau, le drainage des prairies alentours.

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1096

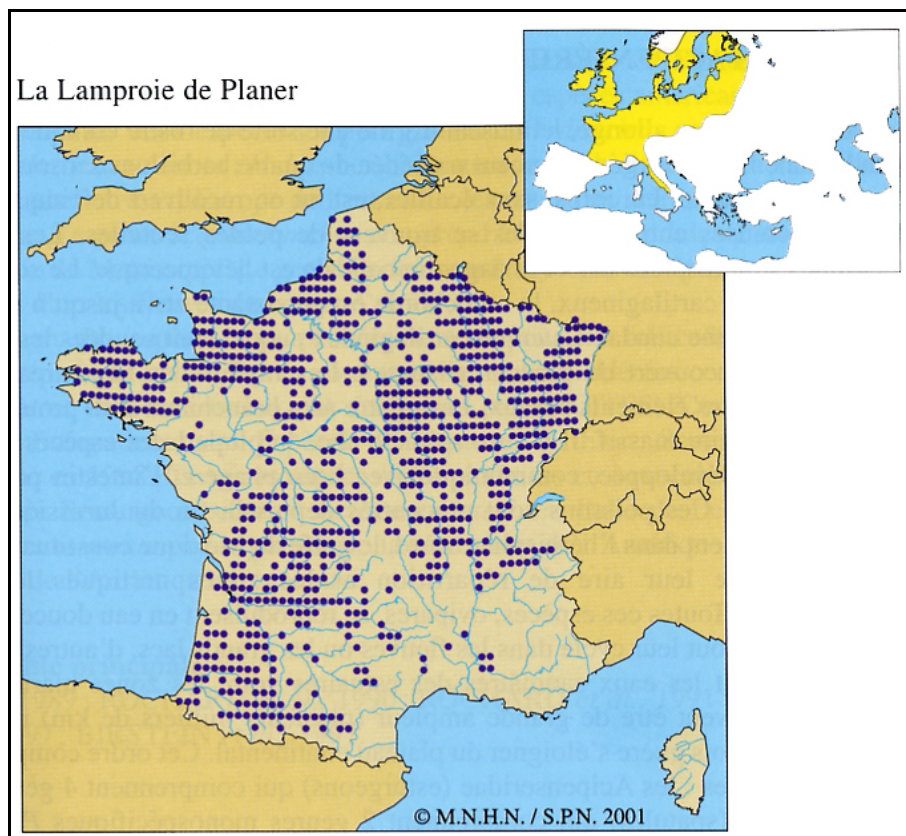
1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Espèces sans mâchoires, la lamproie de Planer présente une taille moyenne d'une dizaine de centimètres. Le corps anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écailles, sécrétant un abondant mucus.

La maturité sexuelle est atteinte après la métamorphose (septembre - novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte ne se nourrit plus, se reproduit et meurt. La reproduction se déroule en avril - mai sur un substrat de graviers fins et de sable. Le colmatage des fraies et des frayères par des sédiments fins est une des problématiques majeurs concernant l'espèce.

La fécondité est élevée. Les larves demeurent enfouies dans les sédiments, période pendant laquelle elles se nourrissent de microorganismes. Les zones de reproduction de cette petite lamproie correspondent à celles exploitées par les truites fario qui fraient en début d'hiver. Seules les périodes de frai diffèrent.

La Lamproie de Planer vit presque exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Elle est présente dans les rivières du Nord et de l'Est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

La Lamproie de Planer a été contadée lors de pêches électriques sur le Rivalier.

L'espèce est très certainement présente sur d'autres affluents de la Gartempe en tête de bassin mais ils ne sont pas systématiquement pêchés puisqu'il n'existe pas de points RHP (réseau hydrobiologique et piscicole).

4. RISQUES

Espèces aquatiques, les menaces et risques pour cette espèce sont :

- Pollutions, chroniques ou accidentelles, du ruisseau par des fertilisations non raisonnées sur les prairies en bordure du ruisseau et par l'usage de pesticide sur les bassins versants.

Cette espèce reste très sensible à ces événements en raison de l'accumulation et de la persistance dans le temps des polluants dans les sédiments, milieux où cette Lamproie passe l'essentiel de sa vie.

- Retournement des prairies naturelles avec ou sans drainage.
- Plantations de résineux ou de peupliers en bordure du cours d'eau (facteur d'érosion des berges et de colmatage des frayères).
- Travaux majeurs dans et en bordure du cours d'eau (colmatage des frayères).

5. OBJECTIFS DE GESTION

La préservation de cette espèce d'intérêt communautaire nécessite de :

- Soutenir les activités agricoles d'élevage extensif sur prairies naturelles, non fertilisées.
- Raisonner, voire supprimer, les fertilisations sur les prairies en bordure des ruisseaux et l'usage de pesticides sur les bassins versants.
- Éviter le boisement en résineux ou peupliers ainsi que le retournement des prairies naturelles.
- Proscrire les interventions lourdes, le recalibrage du ruisseau, le drainage des prairies alentours.

E. Insectes

Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) **Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1065**

Les spécialistes français divisent cette espèce en cinq sous-espèces ayant chacune une aire de répartition spécifique. La sous-espèce présente sur le site de la Gartempe est vraisemblablement *Eurodryas aurinia aurinia*, la plus représentée en Europe.



1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

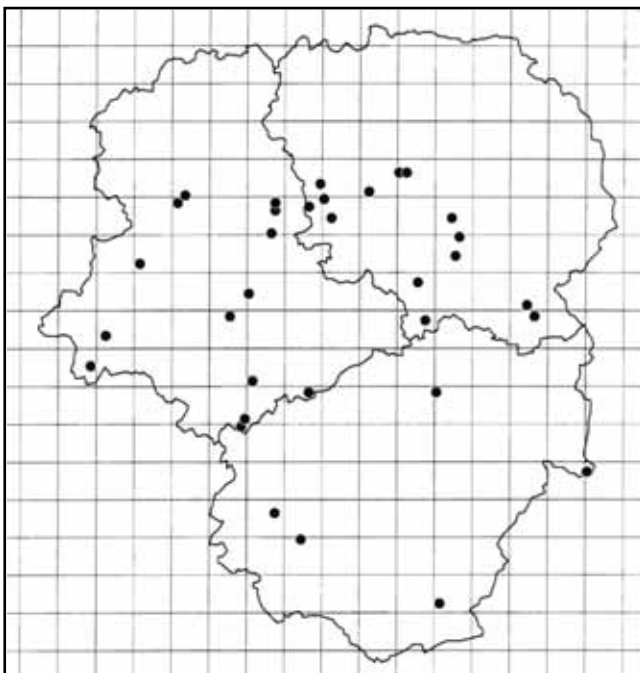
Avec une envergure d'environ 20 mm, le dessus des ailes antérieures est de couleur fauve pâle avec deux taches brunes - orange. Les ailes postérieures présente sur le dessus un point noir aurolé de jaune clair dans chaque espace de la bande post-médiane brun orange.

L'espèce est liée à des milieux frais et humides abritant sa plante hôte la Succise des prés.

Cependant, les adultes peuvent être observés à butiner un grand nombre d'espèces autres: Centaurée, Cirse, Renouée, Potentille, Renoncules.....

Le vol du Damier de la Succise s'étale sur 3 ou 4 semaines d'avril à juillet, période pendant laquelle les œufs sont pondus sur la plante hôte. Après avoir connu 6 stades larvaires dont le quatrième en été est marquée par une diapause qui s'interrompt en hiver, la chenille devient une chrysalide. Cette dernière sort de son cocon à partir du mois de mars.

En France, l'espèce est en régression contrairement au Limousin où ce papillon ne semble pas menacé. Cependant, cette situation confère à la région un rôle de première importance sur le plan national et européen pour la préservation de cette espèce.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe II.

Protection nationale.

1. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Deux stations ont été trouvées, au niveau des sources de la Gartempe, sur les communes de La Chapelle Taillefert et de St Christophe; il s'agit d'une prairie humide au lieu dit le Moulin et d'une prairie tourbeuse au Gasfaud.

L'espèce a été observée en vol et les nids communautaires n'ont pas été trouvés. Des recherches complémentaires sont à mener.

2. RISQUES

Les principales menaces sont le retournement de ces milieux, le drainage notamment par la création de fossés aériens, et la plantation de peupliers.

Le pâturage intensif et la programmation de date de fauche en inadéquation avec la biologie de l'espèce représentent des menaces potentielles.

Le développement spontané de ronciers et de jeunes ligneux, évolution naturelle de ces milieux, représente la principale menace à maîtriser.

3. OBJECTIFS DE GESTION

Pour la préservation de cette population dans ces parcelles, il est recommandé de :

- Proscrire le drainage, le retournement et la plantation de peupliers.
- Enrayer la fermeture des milieux par le pâturage extensif.
- Maintenir des zones non pâturées et non fauchées selon un principe tournant. (alternance gestion et non-gestion sur plusieurs années).
- Organiser un suivi des populations pour affiner les méthodes de gestion.

Les modalités de gestion devront être précisées ultérieurement dans le cadre d'une étude à réaliser avec la Société Entomologique du Limousin.

Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1060

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Cette espèce se rapproche des autres espèces de Cuivrés, petits papillons au dessus des ailes orangées à tendance métallique. Le Cuivré des marais est la seule espèce de ce groupe possédant la base du dessous des ailes postérieures bleutée. Le mâle se caractérise par des ailes uniformément orangé-vif bordées de noir avec un petit trait discoïdal noir sur le dessus des antérieures. La femelle a des petits points noirs sur le dessus des antérieures et la base de l'aile postérieure est fortement chargée de brun.



Les individus observés sur le site appartiennent à la sous espèce *caruelli*.

En Limousin la femelle pond ses œufs sur la Patience crépue (*Rumex crispus*).

Deux générations se succèdent durant l'année; les premiers spécimens volent au mois de juin puis dans une seconde génération au mois d'août.

Le Cuivré des marais fréquente des milieux méso-hygrophiles comme les prairies de fonds de vallées aux sols profonds, les bords de rivières, les berges d'étangs...

Cette espèce ne supporte pas un enrichissement ou un boisement de ces milieux.



Source: Inventaire entomologique du Limousin, SEL, 1997

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe II.

Protection nationale.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Trois individus mâles ont été observés au cours du vol de la première génération, sur la rive gauche de la Gartempe, dans une prairie humide située à l'amont du Port-St-Martin (commune de St-Bonnet-de-Bellac, 87)

4. RISQUES

Les principales causes de disparition de cette espèce sont :

- L'assèchement des zones humides
- L'enneigement des zones humides par création d'étangs
- La fauche, mal positionnée dans le temps, des zones refuges de l'espèce.
- Le pâturage intensif des prairies par les bovins qui provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de Cuivré des marais.
- La fragmentation des habitats de l'espèce suite à des aménagements divers.

5. OBJECTIFS DE GESTION

La préservation de cette espèce passe par :

- La préservation de son habitat
- La préservation de sa plante hôte
- La mise au point d'un calendrier d'intervention compatible avec le bon déroulement du cycle du papillon: fauche hivernale ou pâturage extensif.

Pique-prune (*Osmoderma ermita*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1084

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

C'est la plus grande Cétoine de France. Les adultes mesurent entre 20 et 35 mm.

Le corps est de couleur brun-noir, à reflets métalliques; la tête à punctuations rugueuses est fortement creusées en arrière avec deux tubercules saillants au niveau de l'insertion des antennes. Le disque du pronotum est marqué de deux gros bourrelets longitudinaux délimitant un large sillon médian. Les élytres ne recouvrent pas l'apex du pygidium. Les pattes sont caractéristiques; les tibias antérieurs sont tridentés au bord externe et les tibias postérieurs bidentés sur leur arête postérieure.



Il est difficile d'observer les adultes qui ont une activité principalement crépusculaire et nocturne. Ils restent une grande partie de leur vie dans la cavité où s'est déroulée le développement larvaire (3 stades).

La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux ans, voire plus selon les conditions d'humidité et de température du milieu.

Les larves, gros vers blancs, sont saproxylophages; elles consomment le bois mort (chênes, châtaigniers, Saules...) peu attaqué par les champignons et les bactéries, sur le pourtour des cavités cariées des très vieux arbres. Les fèces des larves de dernier stade sont aisément reconnaissables: cylindres très compacts de 7 à 8 mm de long et 3 mm de diamètre,



Source: Inventaire entomologique du Limousin, SEL, 1997

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II et IV.

Convention de Berne : annexe III.

Protection Nationale

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce a été trouvée en bord de Gartempe, au niveau de la zone tourbeuse de "Gascougnol"; l'occupation d'un vieux chêne est attestée par la présence de fèces caractéristiques des larves.

4. RISQUES

Cette espèce est l'une des plus menacée en Europe à cause de:

- L'abandon des pratiques sylvo-pastorales telles que la taille des arbres en têtard, favorisant la formation d'habitats propices à son développement.
- L'élimination des vieux arbres cariés en milieu agricole et forestier

Dans certains sites, le nombre de vieux arbres est important mais ils sont tous de même âge et le renouvellement de l'habitat de cette espèce à long terme se pose de manière cruciale.

5. OBJECTIFS DE GESTION

- Conserver les arbres morts ou en décomposition dans les haies ou les bois.
- Maintenir dans les secteurs où est présent le Pique-prune, un réseau d'arbres d'âges variés afin de favoriser le renouvellement de son habitat (vieux arbres) dans le temps.
- Inciter à la mise en place de grains de vieillissement dans les peuplements feuillus

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

Cet insecte est l'un des plus grands coléoptère d'Europe. Caractère remarquable chez le mâle, la tête est pourvue de puissantes mandibules pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps et rappelant les bois de cerf. Les femelles portent des mandibules courtes.

La larve du Lucane est saproxylophage. Elles consomment le bois mort et se développent dans le système racinaire des arbres morts durant une période d'environ 5 années. De fait, l'espèce occupe une



Photo: P. Cugnot

place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition et le recyclage de la matière organique des arbres feuillus.

Le Lucane est une espèce présente dans toute la France, parfois commune. Les objectifs de préservation de l'espèce ne doivent pas être considérés comme déterminants dans le cadre du document d'objectifs. Sa présence atteste du bon fonctionnement écologique des milieux forestiers.

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.

Convention de Berne : annexe III.

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce est encore bien présente en Limousin; cependant elle est en déclin depuis quelques années dans les régions et pays situés au Nord de la Loire.

Le Lucane cerf-volant est présent un peu partout sur le site au sein des habitats forestiers

4. RISQUES

Sur les sites, l'élimination systématique du bois mort est préjudiciable pour l'espèce.

5. OBJECTIFS DE GESTION

Le maintien de bois mort sur le site est donc nécessaire à l'espèce.

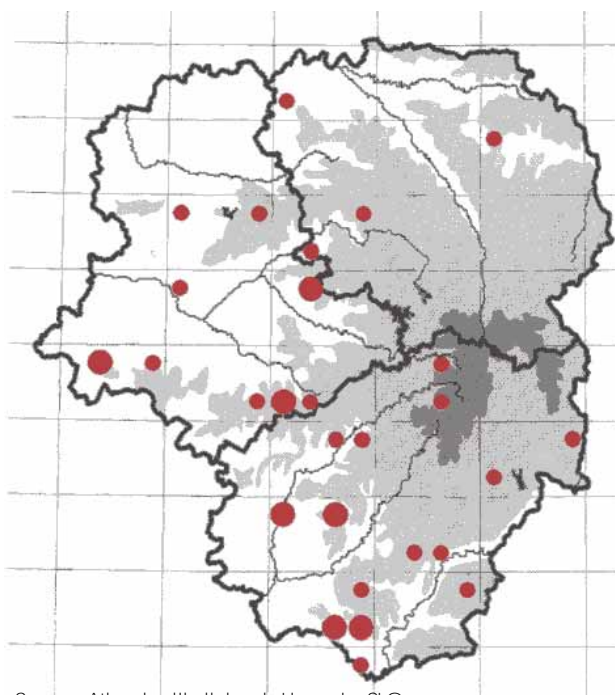
Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1044

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

L'Agrion de Mercure fait partie des Zygoptères: forme gracile, abdomen fin, cylindrique et allongé, ailes antérieures et postérieures identiques.

C. mercuriale est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, drains, ruisselets...), situés dans les zones bien ensoleillées. La végétation est constituée par les laïches, les joncs, les menthes, les callitriches, ... Cette espèce se développe également dans des milieux moins typiques comme les exutoires des tourbières acides, des sections de cours d'eau récemment curés, des ruisselets ombragés.

Les adultes apparaissent au mois de mai; la période de vol se poursuit jusqu'en août. La ponte est de type endophyte; la femelle insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. Le développement larvaire s'effectue en 12 à 13 mues et en une vingtaine de mois. Le cycle de développement dure 2 ans.



Source: Atlas des libellules du Limousin, SLO

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.
Convention de Berne : annexe II.
Protection Nationale

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'Agrion de mercure habite l'Europe de l'Ouest et le Nord Africain. Il est assez rare en Limousin. Il a été observé en 2002 sur un drain en formation tourbeuse au lieu dit Mazeimard, sur la commune de Maisonnisses. La donnée est unique, elle concerne l'observation d'un mâle.

4. RISQUES

Comme la majorité des Odonates, *C. mercuriale* est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement...), à la qualité de l'eau (pollutions

agricoles, industrielles et urbaines) et à la durée d'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement).

Lorsqu'il existe des effectifs importants dans une zone présentant différents types d'habitats favorables à l'espèce, les interventions drastiques réalisées uniquement dans une partie de la zone en question ne paraissent pas mettre en péril les populations présentes. Par contre, lorsque les populations sont très faibles et isolées, ces actions sont très néfastes pour la pérennité de l'espèce. Les microhabitats fréquentés par l'espèce doivent faire l'objet d'une attention particulière du fait de leur grande fragilité.

5. OBJECTIFS DE GESTION

- Dans un premier temps, il faut s'attacher à localiser une éventuelle population dans le secteur où il a été observé en 2002.
- Il incombe pour la conservation des odonates, de préserver avant tout les zones de développement larvaire, c'est à dire les milieux aquatiques. La préservation des zones humides est donc une première condition pour la conservation des libellules.

Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1041

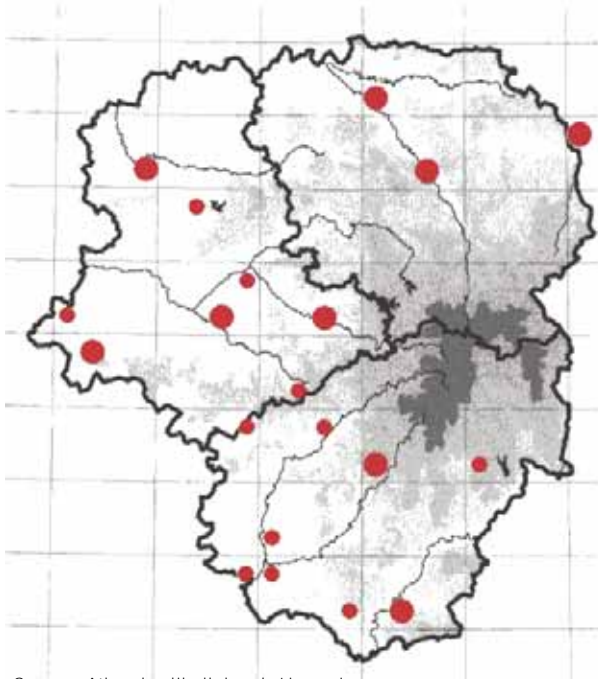
1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

La Cordulie à corps fin est un Anisoptère: forme trapue, abdomen cylindrique et allongé, ailes postérieures plus larges à leur base que les antérieures.

O.curtisii est inféodé aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les rivières et les fleuves constituent ses habitats typiques. Cette espèce se développe également dans des milieux stagnants comme des plans d'eau. Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes favorisées par les retenues naturelles ou des anciens moulins...favorisent le développement de l'espèce. Les plantes aquatiques sont constituées par quelques héliophytes (joncs, laïches...) et parfois par des hydrophytes (potamois, renoncules...).



Cette Cordulie habite l'Europe de l'Ouest et le Nord africain; elle est absente du reste du monde.



Source: Atlas des libellules du Limousin

2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.
Convention de Berne : annexe II.
Protection Nationale

3. DISTRIBUTION SUR LE SITE

L'espèce est assez rare en Limousin, elle est aussi discrète et peut passer inaperçue. Elle a été observée en 1995 sur la Gartempe au Port de Lanneau (commune de Peyrat de Bellac, 87) où deux exuvies furent récoltées, ce qui prouve sa reproduction sur le site.

4. RISQUES

Les risques de diminution ou de disparition des populations d'*O.curtisii* relèvent principalement de trois facteurs:

- Des modifications écologiques naturelles (compétition interspécifique, évolution du climat...)

- Des agressions anthropiques directes sur son habitat et son environnement (marnage excessif, rectification des berges, déboisement des berges, exploitation intensive des zones terrestres riveraines...
- De la pollution des eaux.

5. OBJECTIFS DE GESTION

La conservation de l'espèce passe par le respect de principes de base:

- Le maintien des milieux aquatiques courants: éviter les barrages, retenues, soutenir un niveau d'étiage suffisant.
- Le maintien de la qualité physique des cours d'eau: lutter contre la fermeture du milieu tout en œuvrant au maintien des berges et ripisylves. Lutter contre le colmatage du lit mineur.
- Le maintien de la qualité chimique des cours d'eau: lutter contre les pollutions chimiques.

Les milieux riverains de la Gartempe sont fortement concernés par ces principes de base.

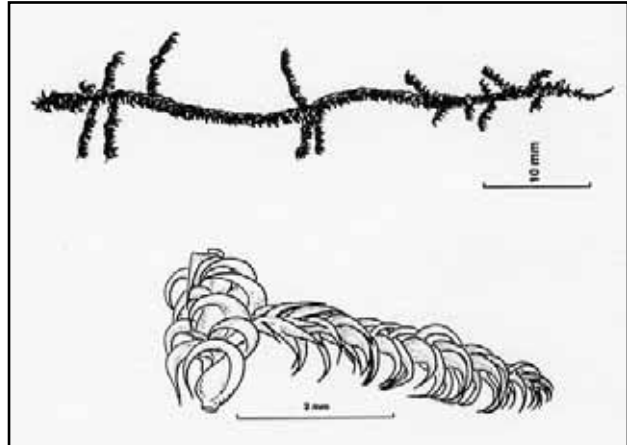
F. Mousses

Hypne brillant (*Hamatocaulis vernicosus*)

Code Directive Habitats / Natura 2000 : 1393

1. CARACTERISTIQUES ET REPARTITION

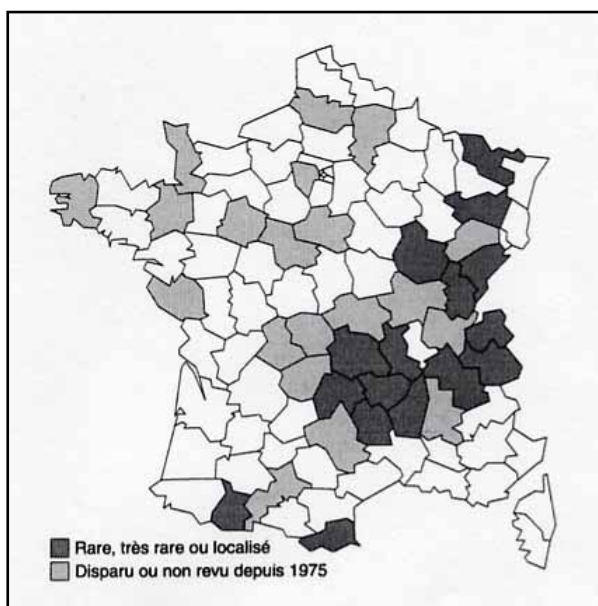
En Europe et en France, *Hamatocaulis vernicosus* présente une amplitude écologique assez importante et une large distribution ; cependant cette mousse a subi une régression généralisée, en particulier dans les secteurs de plaines. Elle est ainsi considérée comme disparue de tout le grand ouest où elle n'a qu'exceptionnellement été observée depuis plus de 50 ans. En revanche, elle reste bien représentée dans certains secteurs de moyenne montagne, comme dans le Massif Central ou dans le Jura.



Hamatocaulis vernicosus est une espèce dioïque dont les sporophytes sont très rarement produits sous nos latitudes. Elle se multiplie essentiellement par fragmentation végétative, le transport de ces diaspores étant assuré par les animaux.

C'est une espèce plutôt méso-basiphile à acidophile, très hygrophile; elle se développe dans des stations bien éclairées à partiellement ombragées.

Son habitat correspond à des marais, des bas-marais et des tourbières. Elle se développe dans des espaces dénudés présentant une fine lame d'eau. Elle peut se rencontrer dans des systèmes tourbeux pâturés ou dont le pâturage ancien est encore détectable.



2. STATUT DE PROTECTION

Directive Habitats : annexes II.

Convention de Berne : annexe I

1. DISTRIBUTION SUR LE SITE

Les prospections réalisées durant l'été 2002 ont permis de mettre en évidence deux stations proches de l'espèce, au lieu dit le Gasfaud (commune de St-Christophe), à une altitude d'environ 485 m. L'espèce forme deux nappes relativement peu étendues (50*30 m et l'autre d'environ 1 m²

2. RISQUES

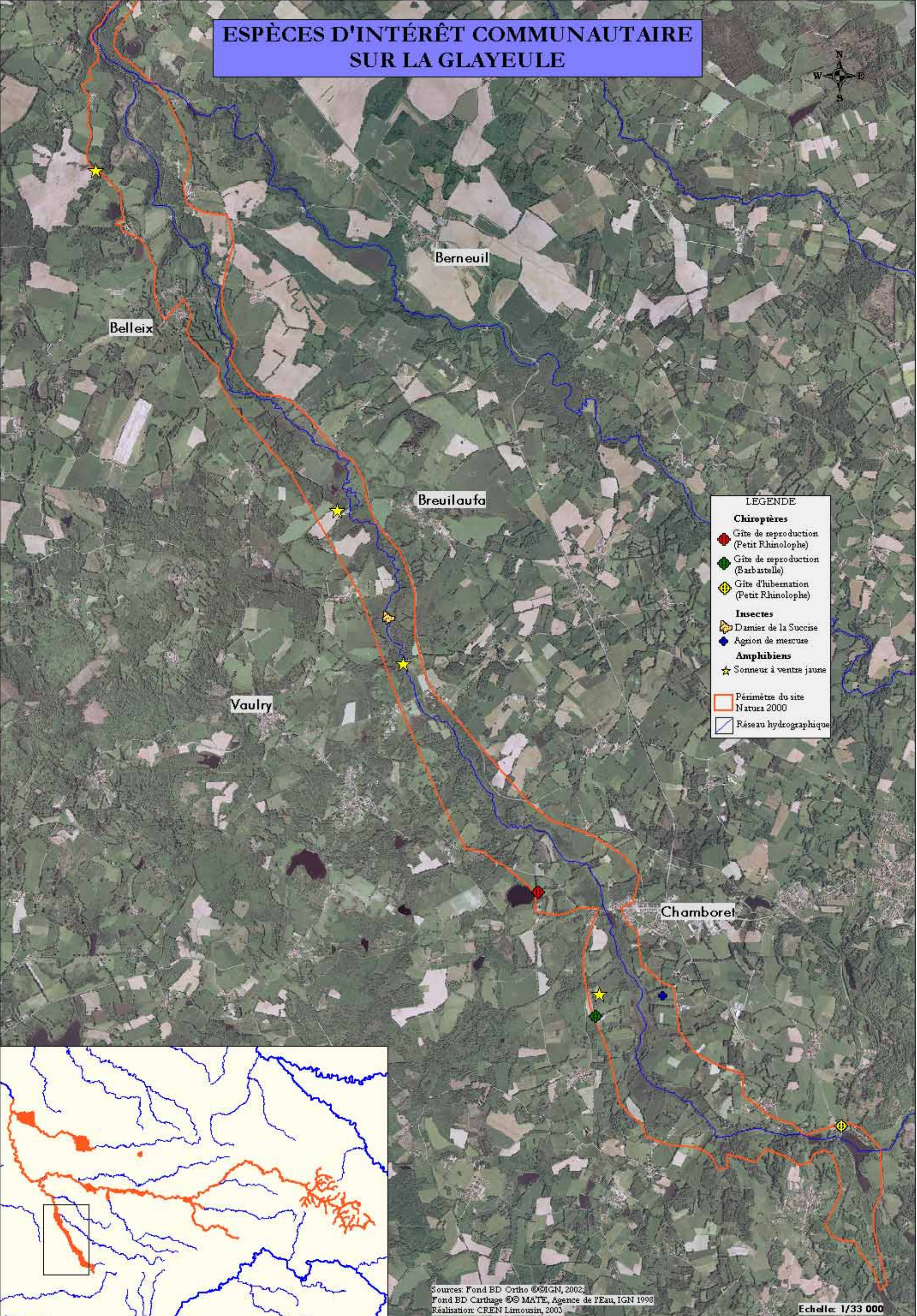
De nombreux facteurs sont à l'origine de la disparition ou de la forte régression de l'espèce:

- l'assèchement des marais
- l'abandon pastoral des marais, entraînant un boisement, sous la pression de la dynamique naturelle.
- Le surpâturage
- L'eutrophisation

3. OBJECTIFS DE GESTION

- Encourager un pâturage extensif; une réflexion globale doit être menée afin de déterminer les périodes les plus favorables et la charge optimale en bétail.
- Mettre en place un suivi scientifique pour mieux connaître le type de gestion adapté à l'espèce.

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LA GLAYEULE



LEGENDE

Chiroptères

- Gîte de reproduction (Petit Rhinolophe)
- Gîte de reproduction (Barbastelle)
- ◆ Gîte d'hibernation (Petit Rhinolophe)

Insectes

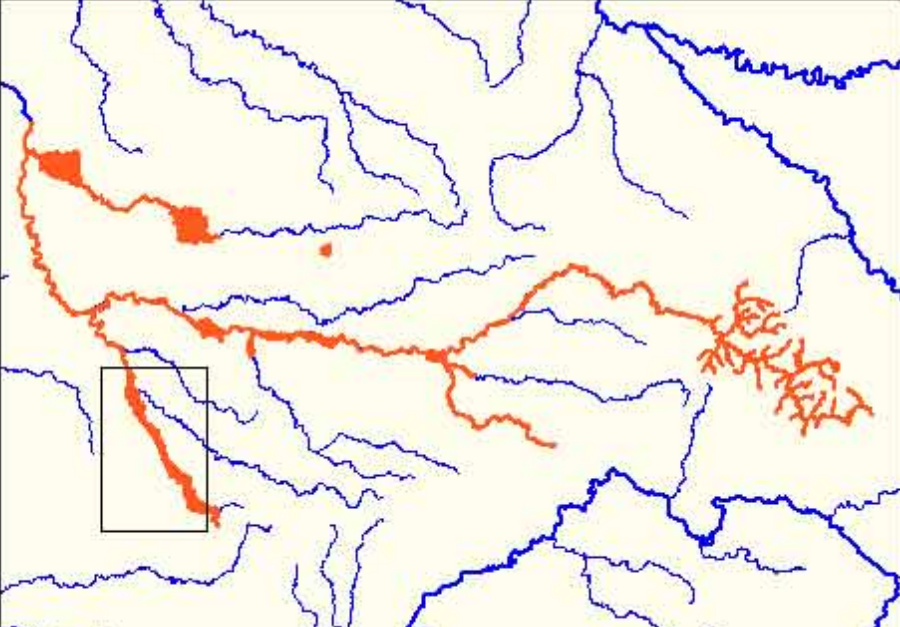
- ◆ Darnier de la Succise
- ◆ Agrion de mercuze

Amphibiens

- ★ Sonneur à ventre jaune

□ Périmètre du site Natura 2000

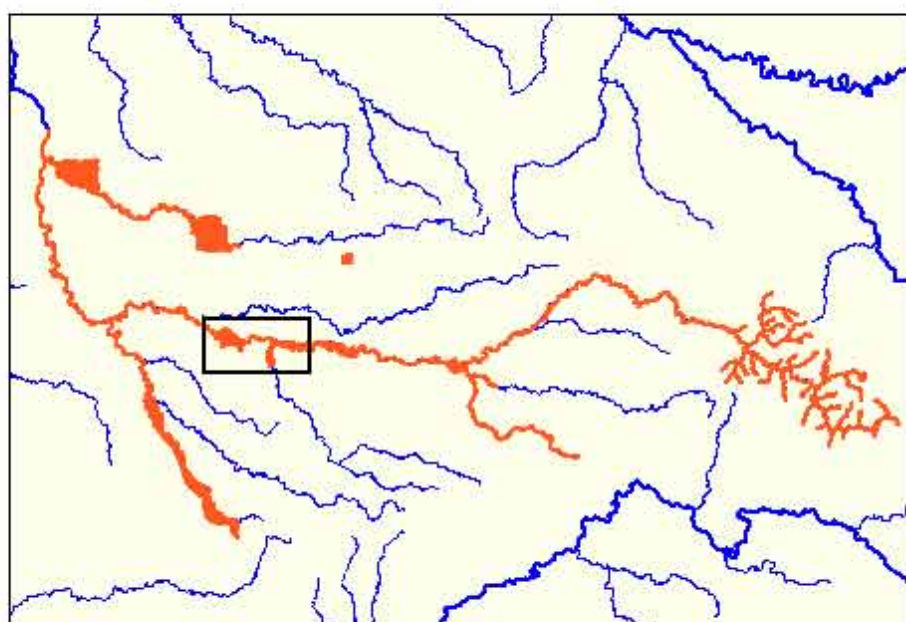
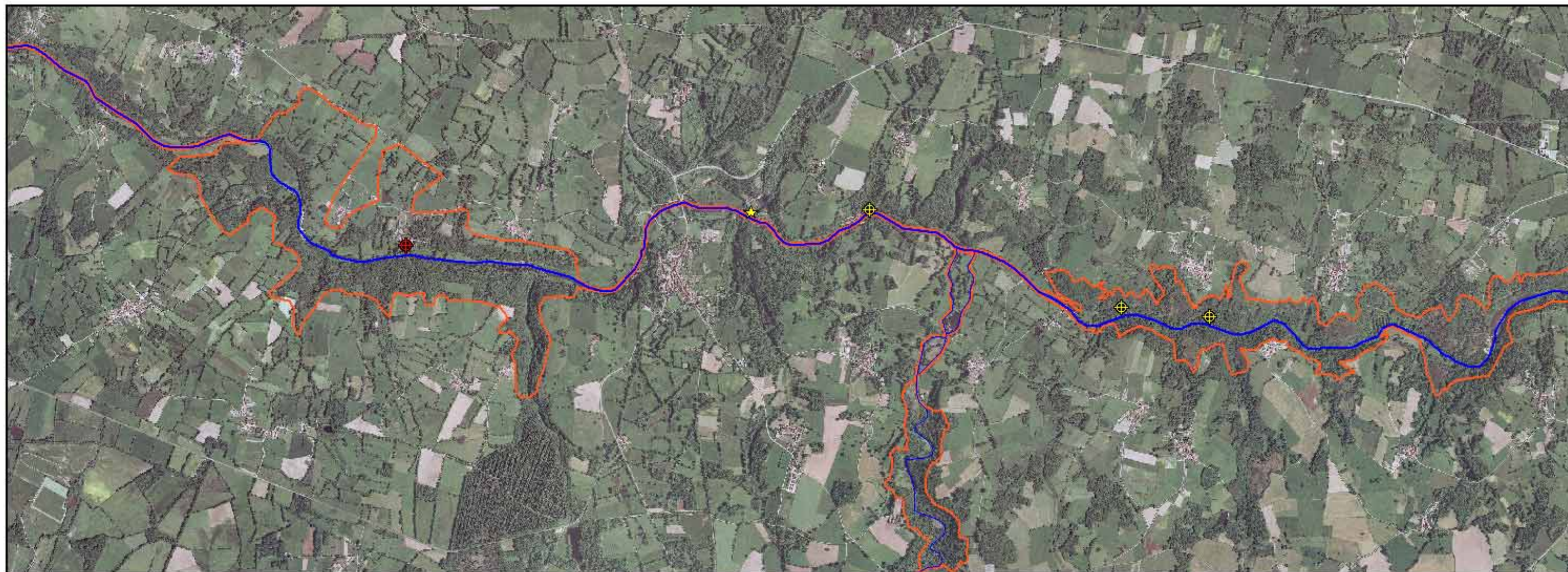
▬ Réseau hydrographique








Sources: Fond BD Ortho ©IGN, 2002;
Fond BD Carthage ©MATE, Agence de l'Eau, IGN 1998
Réalisation: CREN Limousin, 2003

Echelle: 1/33 000

ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LA GARTEMPE



Sources DIREN: Fond BD Ortho ©© IGN, 2002/ Fond BD Carthage ©© MATE, Agence de l'eau, IGN, 1998
Réalisation: CREN Limousin 2003

-  Gîte de reproduction de Petits Rhinolophe
-  Gîte d'hivernation de chauves-souris d'intérêt communautaire
-  Sonneur à ventre jaune
-  Périmètre Natura 2000
-  Réseau hydrographique



1 Km

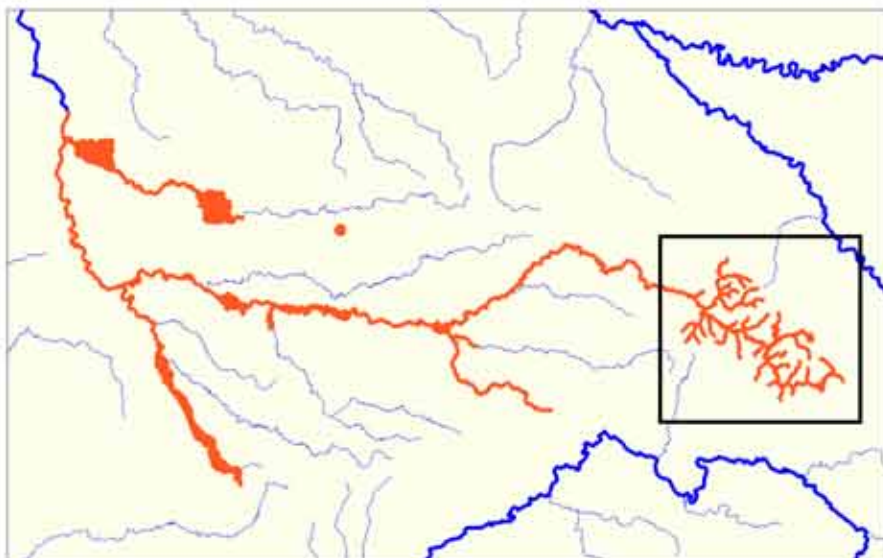


LOCALISATION DES ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"

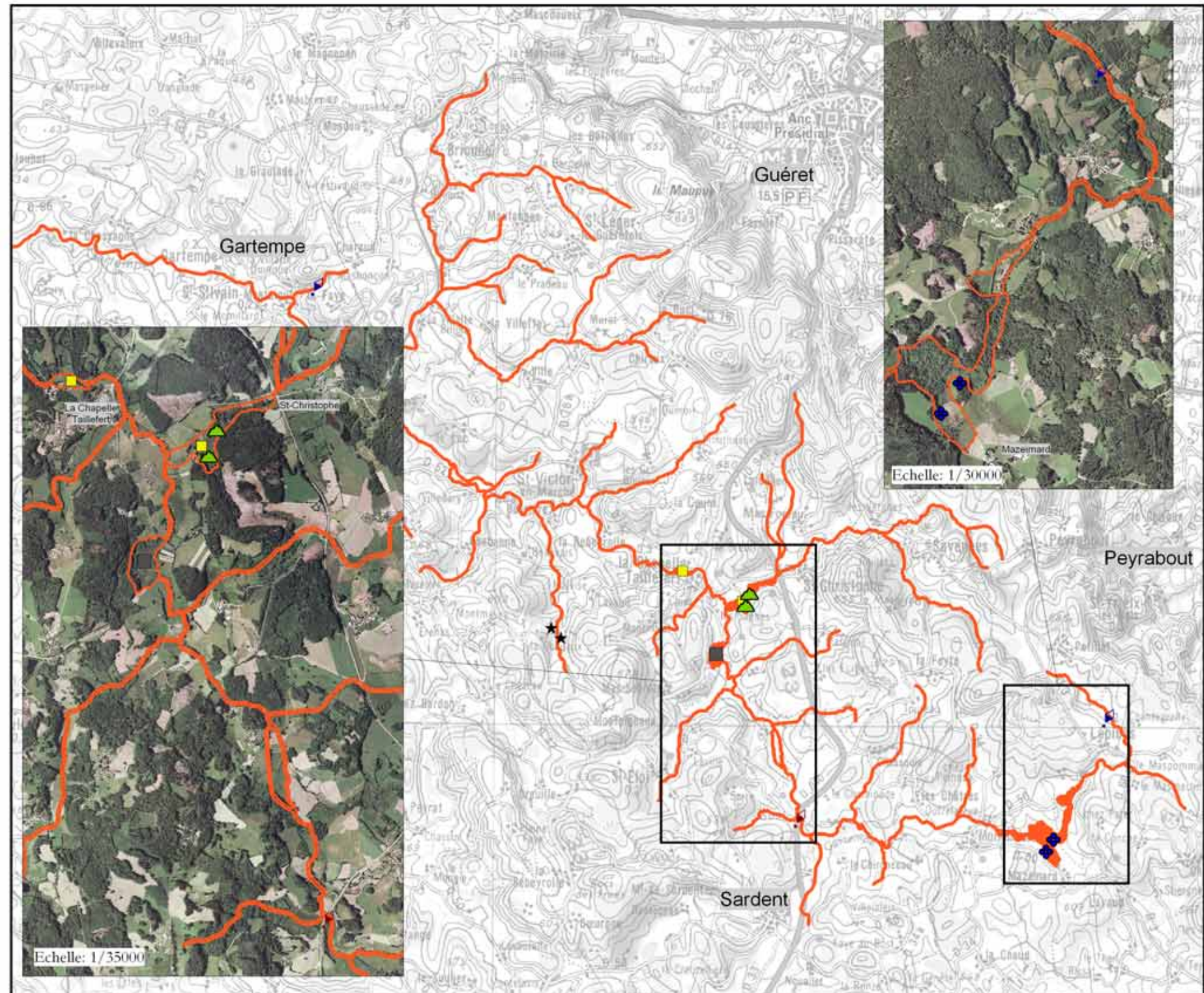
- LEGENDE
- | | | |
|---------------------------|----------------------|--------------------------|
| Espèces aquatiques | Insectes | Espèces végétales |
| Ecrevisse à pieds blancs | Damier de la Succise | Hypne brillant |
| Moule perlière | Pique-prune | Agrion de mercure |
| Chauve-souris | | |
| Gîte d'hibernation | | |
| Périmètre Natura 2000 | | |



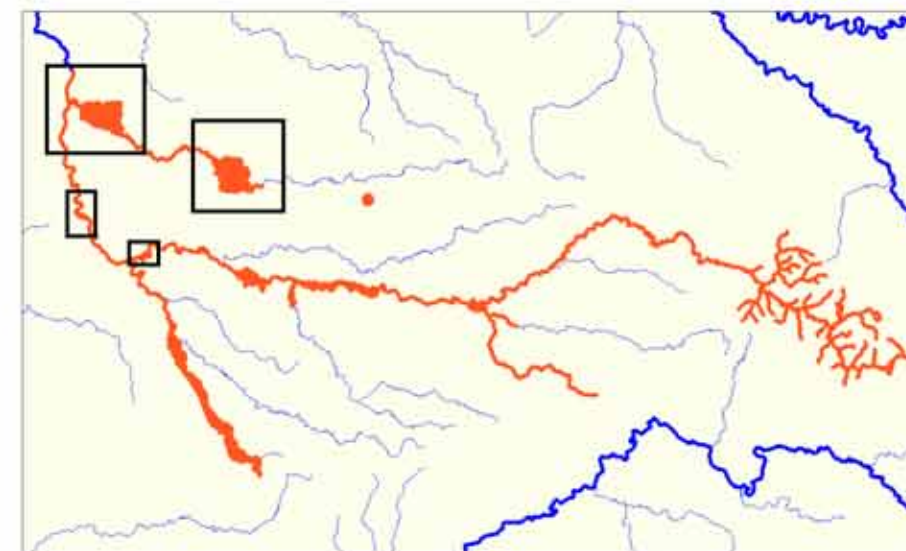
3 Km



Sources DIREN: Fond Scan 100 © IGN, 1998, Fond BD Ortho © IGN, 2002
Fond BD Carthage © MATE, Agence de l'eau, IGN, 1998
Réalisation: CREN Limousin 2003



LOCALISATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE " VALLEE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



1 Km



LEGENDE

Chauve-souris

- ★ Gîte de reproduction (Petit Rhinolophe)
- ★ Gîte d'hibernation

Espèces aquatiques

- ♣ Lamproie marine } "front de migration"

Amphibiens

- ★ Crapaud sonneur à ventre jaune

Insectes

- Cuivré des marais
- ◆ Cordulie à corps fin

- ▭ Périimètre Natura 2000



CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE

L'analyse socio-économique a pour objectif d'identifier et de comprendre:

- Les structures ayant une légitimité à intervenir sur le site ou à prendre des positions au nom des ayants droits et usagers
- Les logiques économiques de gestion et de production
- Les programmes collectifs et les interventions publiques qui concernent le site ainsi que leur articulation.
- Les réglementations ou inventaires susceptibles de concerner les habitats et les espèces visés par la directive

Cet inventaire concerne les 38 communes que comprenait le périmètre Natura 2000 avant les extensions, celles-ci ayant été proposées à posteriori.

Une étude socio-économique complémentaire sur les 16 communes correspondantes sera réalisée pendant la phase d'animation de ce document d'objectifs

I. LES SYSTEMES DE PRODUCTION

A. L'agriculture

Sur les 38 communes concernées par le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et ses affluents, 1119 exploitations agricoles ont été recensées lors du Recensement Agricole 2000 (RA). Toutes ne sont pas concernées par le périmètre de cette étude ; cependant, il a semblé difficile de sélectionner celles dont les parcelles sont riveraines des cours d'eau. Ce travail sera néanmoins indispensable lors de la phase d'animation du document d'objectifs. Cet état des lieux a donc pour objectif d'identifier d'une part les secteurs homogènes quant aux pratiques agricoles et d'autre part ceux qui apparaissent les plus sensibles au regard des objectifs de la Directive Habitats.

D'après les chiffres du RA 2000 la **SAU des exploitations entre 1979 et 2000** diminue pour la plupart des communes concernées, diminution parfois supérieure à 40% (Lépinas et La Chapelle Taillefert); cet indicateur couplé à l'évolution du nombre d'exploitation peut nous permettre d'évaluer le degré de déprise agricole: St Victor en Marche, St Eloi, St Christophe, Lépinas, la Chapelle Taillefert se caractérise par une diminution du nombre d'exploitation supérieur à 60 % de 1979 à 2000 et une chute de la SAU des exploitations comprise entre 28 et 45 %.

Onze communes voient la SAU des exploitations croître: Maisonnisses, Mont-aigut-le-Blanc, Gartempe, St-Etienne-de-Fursac, St-Pierre-de-Fursac, Lizière, Rancon, Blanzac, St-Ouen-sur-Gartempe, Dinsac et Darnac.

Les surfaces en herbes sont en légère diminution sur les deux départements. **Les Superficie Toujours en Herbe (STH)** sont remplacées par des **prairies temporaires**; ce phénomène est davantage prononcé en Haute-Vienne où ces dernières progressent de 60 % entre 1979 et 2000. Les STH sont comprises entre 34% et 58% de la SAU sur le département de la Haute-Vienne; et entre 59% et 91% sur la partie Creusoise du site.

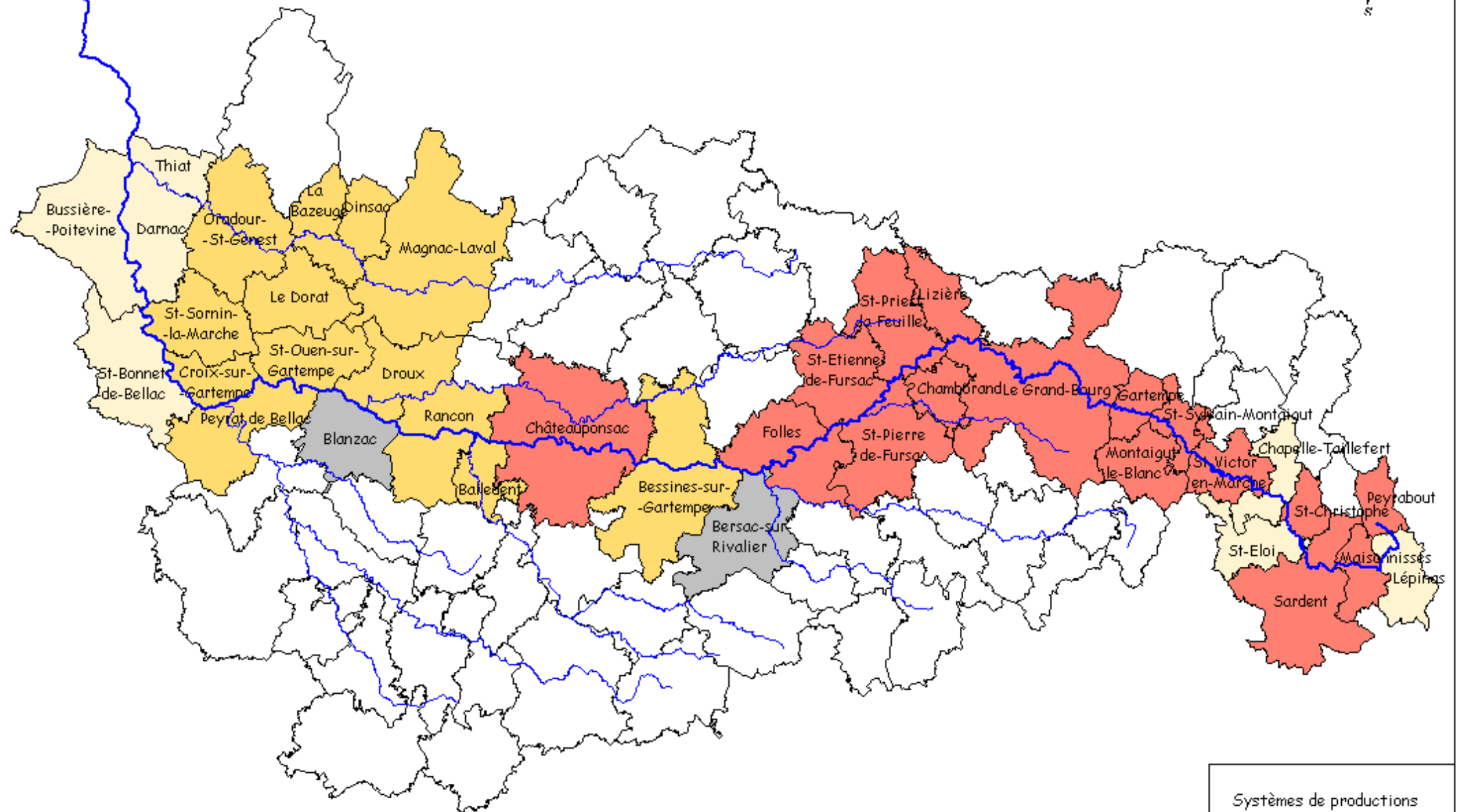
En établissant une carte des **chargements à l'hectare**, bovins et ovins confondus, il est possible d'individualiser un secteur entre Folles et Gartempe qui reflète une pression agricole forte, les chargements atteignant 2,6 UGB/ha sur Chamborand et 2,4 UGB/ha sur la commune de Grand Bourg.

Ces valeurs représentent des indicateurs et non le chargement effectif puisqu'il existe des ateliers d'engraissement et des stabulations, pratiques qui d'après la MISE (23)⁵ se développent depuis une dizaine d'années.

Le chargement est inférieur à 1,4 UGB/ha sur les communes situées à l'extrême ouest et dominées par un élevage ovin; il en est de même sur les sources de la Gartempe, Peyrabout et Lépinas présentant des chargements très faibles, respectivement 0,4 et 0,5 UGB/ha.

⁵ Mission Inter Service de l'Eau

Systemes de production dominants sur les communes du site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents"

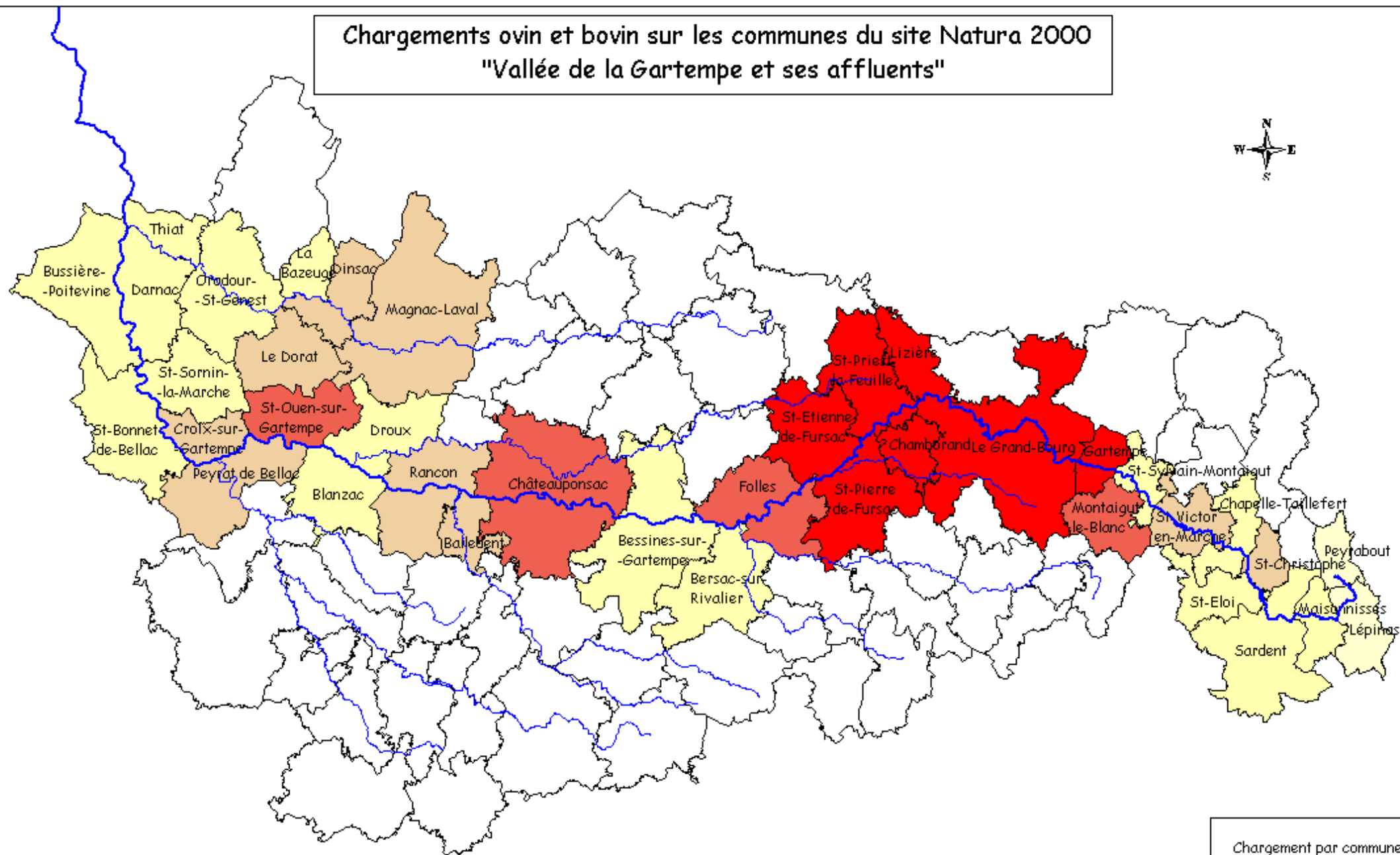
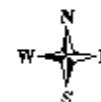


6.5 km

Systemes de productions

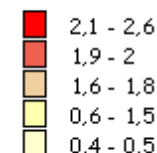
- ovins
- bovins-ovins
- bovin-viande
- autres combinaisons

Chargements ovin et bovin sur les communes du site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents"



6.5 km

Chargement par commune
UGB/ha de SAU



Les systèmes de production dominants:

↳ La Marche ouest du périmètre est caractérisée par l'élevage ovin, avec toutefois le développement de l'élevage porcin sur St-Bonnet de Bellac (4 exploitations porcines pour 1600 animaux).

↳ Globalement, en amont de Châteauponsac la production dominante est le bovin viande. Cependant, l'OTEX⁶ fait ressortir pour la Chapelle Taillefer, St Eloi et Lépinas une production dominante ovine.

↳ Le reste des communes se caractérise par un système d'exploitation bovins-ovins dominant; notons sur Blanzac une diversification avec 4 exploitations porcines pour 1832 têtes. Les bovins lait représentent 15% du total des bovins sur Peyrat de Bellac.

Mode de faire-valoir: Les exploitations s'agrandissent, accompagnées d'un développement des formes sociétaires et du fermage; ce mode de faire valoir représente 57% de la SAU des exploitations sur le département de la Creuse et 49% sur la Haute-Vienne. En moyenne, 85 % des chefs d'exploitation travaillent à temps plein sur l'exploitation contre 15 % qui sont pluriactifs.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation sur les communes du site Natura 2000

Communes 23	Nombre de CTE	CTE herbager	Surface en "Gestion extensive" SAU engagée/SAU commune	CTE avec mesure "Entretien de berges" Longueur/commune
Chamborand	0	2	25-40 %	0
Chapelle Taillefer	0	2	>40 %	0
Gartempe	0	0	0	0
Grand Bourg	9	1	<17 %	1-4.9 km
Lépinas	1	0	<17 %	0
Lizière	4	34	17-25 %	0
Maisonnisses	0	0	0	0
Montaigut-le-Blanc	1	3	17-25 %	0
Peyrabout	0	0	0	0
St Christophe	0	1	25-40 %	0
St Eloi	3	0	17-25 %	0
St Etienne de Fursac	4	10	25-40 %	0
St Pierre de Fursac	2	3	17-25 %	0
St Priest la Feuille	0	4	25-40 %	<1km
St Sylvain de Montaigut	0	1	<17 %	0
St Victor en Marche	0	2	25-40 %	0
Sardent	3	3	25-40 %	0

Source des informations: ADASEA 23

⁶ Les exploitations du recensement agricole sont classées en grandes catégories de production dominante: les OTEX (Orientation Technico-économique de l'Exploitation).

Communes 87	Nombre de CTE	Part relative des CTE herbagers (%)	Surface en "Gestion extensive" SAU engagée/SAU commune (%)	% d'exploitations ayant signé un CTE
Thiat	3-4	25-50	20-30	25-49
Bussière Potvine	3-4	50-75	5-10	10-24
Darnac	5-9	75-100	20-30	25-49
Oradour St Genest	10-14	25-50	20-30	25-49
St Sornin la Marche	5-9	25-50	10-20	25-49
St Bonnet de Bellac	5-9	25-50	20-30	25-49
La Croix sur Gartempe	1-2	25-50	10-20	25-49
Le Dorat	5-9	25-50	20-30	25-49
La Bazeuge	1-2	0	<5	25-49
Dinsac	10-14	25-50	20-30	25-49
Magnac Laval	10-14	75-100	10-20	25-49
St Ouen sur Gartempe	5-9	25-50	20-30	25-49
Peyrat de Bellac	5-9	25-50	10-20	25-49
Blanzac	5-9	50-75	20-30	25-49
Droux	5-9	50-75	20-30	25-49
Rancon	5-9	25-50	10-20	25-49
Balledent	1-2	25-50	10-20	25-49
Châteauponsac	≥ 15	50-75	10-20	25-49
Bessines sur Gartempe	3-4	50-75	10-20	10-24
Bersac sur Rivalier	10-14	25-50	5-10	25-49
Folles	3-4	25-50	10-20	50-74

Sources des informations: ADASEA 87

B. La sylviculture

Le taux de boisement sur les communes des sources de la Gartempe (en amont de St Victor en Marche) est conséquent puisqu'il est compris entre 30 et 50% et atteint 70 % sur Peyrabout. La partie aval du site est par contre beaucoup plus agricole, avec des taux de boisement inférieurs à la moyenne régionale et compris entre 0 et 10 %.

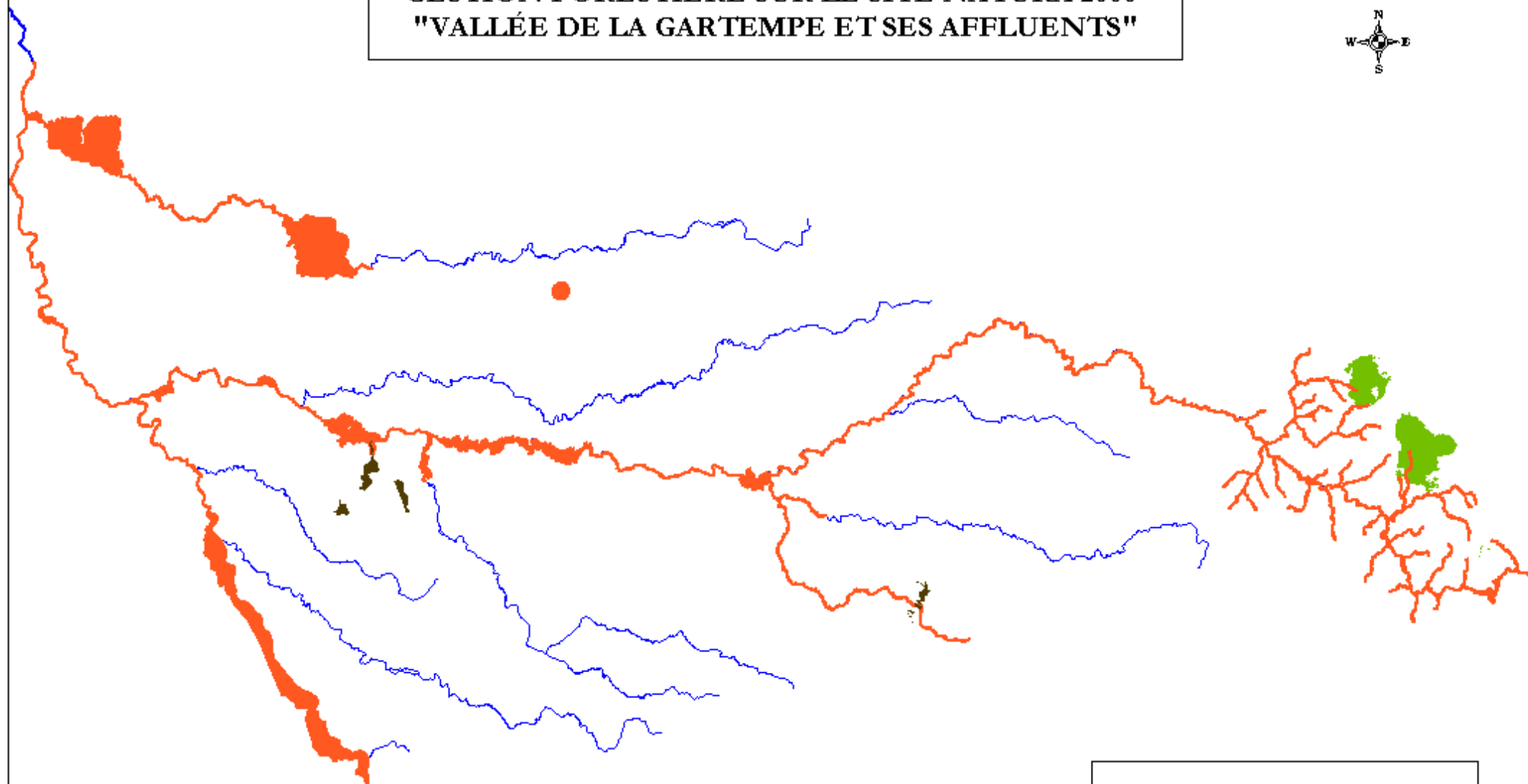
La forêt est essentiellement privée.

Le site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et ses affluents se compose de 470 ha de forêts, très majoritairement de feuillus. Les informations recueillies auprès du CRPF et des DDAF mettent en évidence une activité sylvicole très faible sur le secteur. Cela peut s'expliquer par le morcellement des parcelles et le nombre très important de propriétaires privés.





Il existe cependant deux scieries de type familial sur la commune de Maisonnisses. Du bois de chauffe et de trituration est néanmoins exploité par les propriétaires de manière ponctuelle. De plus, quelques exploitants agricoles transforment du bois de l'exploitation pour la vente.

Le CRPF mène une animation de massif sur la forêt des Taffres; cela concerne 26 ha du site Natura 2000 sur la commune de Châteauponsac. L'objectif est de dynamiser le secteur par le biais de regroupements de propriétaires fonciers (en partenariat avec la SAFER); la propriété forestière moyenne est de 2.58 ha en 10 parcelles.

GESTION FORESTIÈRE SUR LE SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



5 Km

-  Forêts soumises au régime forestier
-  Plan Simple de Gestion
-  Périmètre Natura 2000
-  Réseau hydrographique

C. L'énergie hydroélectrique

Treize microcentrales hydroélectriques fonctionnent encore sur le seul cours de la Gartempe. Ces ouvrages appartiennent à des propriétaires privés qui revendent l'électricité produite à EDF ou l'utilisent à des fins personnelles. La microcentrale d'Outrelaigue sur la commune de Maisonnisses fonctionne par écluses; les autres sont au fil de l'eau.

Deux projets de vidange ont été déposés en DDAF : La Roche Etrangleloup et Port-à-l'Age. Ce type d'opération peut s'avérer néfaste voir catastrophique pour le cours d'eau du fait du relargage massif des sédiments accumulés dans la retenue; Etrangleloup est presque entièrement comblée par les sédiments sur près de 5 m de profondeur. A ce niveau la Gartempe est large d'une certaine de mètres.

Au total, ce sont 89 seuils de moulins et microcentrales qui ont été dénombrés sur la Gartempe; Certains d'entre eux sont équipés de systèmes de franchissement pour assurer la libre circulation des poissons migrateurs.

D. Les installations classées soumises à autorisation

Les informations centralisées par la DRIRE recensent moins de 30 ICPE⁷ soumises à autorisation sur le bassin versant de la Gartempe. En Haute Vienne, 19 sont suivies par la DRIRE

A proximité immédiate de la Gartempe et de la Brame, on relève six carrières de granulats (schistes, granite, gneiss) encore en activité; les productions varient de 3000 à 100 000 t/an pour des surfaces exploitées de 3.7 ha à 11.3 ha.

Commune	Lieu dit	Titulaire	Production	Date d'autorisation d'exploitation
Rancon	Les Chatelaines	Société Meyzie TP	Très faible (matériaux de chantier)	2011
Bussière Potevine	Le Buis	Société Moreau et fils	6000 t/an (schiste)	2009
Peyrat de Bellac/ La Croix sur Gartempe	Port de Lanneau	S.A Golbery	50 000 t/an (granite), autorisation pour 300 000 t/an	Renouvellement mis à l'enquête publique mi mars 2003
La Croix sur Gartempe	Le Bas Pouyaud	Bouijoux Bernard	4000 t/an (gneiss)	2012
Folles*	Mazéras	TARMAC Granulats	50 à 100 000 t/an (granite). Autorisation pour 180 000 t/an.	2011
Magnac Laval/ Dompierre les Eglises	Les Coteaux	SARL Desmarais Frères	100 000 t/an (granite)	2022

Extraction de granulats sur la Gartempe et la Brame. Source: DRIRE Limousin

⁷ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

*L'arrêt d'activité est momentané et la carrière reste régulièrement autorisée jusqu'au 28 février 2011. Une activité réduite sera maintenue.

La centrale d'Etrangleloup (Châteauponsac) et le Moulin de Chaumont (Bussière-Poitevine) sont soumis à autorisation.

Les activités d'extraction d'uranium par la COGEMA furent très présentes sur le site. Depuis la création de la Division Minière de la Crouzille en 1949, 27 000 tonnes ont été extraites. Cette division se composait de deux unités de production: l'une est, à Bellezanes sur la commune de Bessines-sur-Gartempe, l'autre, sud à Margnac (commune de Compreignac et Saint Sylvestre).

L'usine de traitement SIMO de Bessines sur Gartempe a cessé son activité en juin 1993. Des réseaux de surveillance radiologique des eaux et de l'air fonctionnent actuellement; les rejets sont conformes. Cependant des fluctuations importantes de la conductivité de l'eau sont perceptibles jusqu'à Etrangleloup, perturbant le fonctionnement du compteur à poisson installé au niveau du barrage. En outre, des démarches sont actuellement en cours entre plusieurs structures (le SIABG, le SEMA de la DIREN, LOGRAMI, le bureau d'études Aqua Concept Environnement) et la COGEMA, afin d'étudier la qualité des sédiments accumulés dans les retenues.

II. LES ACTIVITES DE LOISIRS

A. La pêche

La Gartempe est classée rivière de 1^{ère} catégorie de sa source jusqu'au pont des Bonshommes, où elle passe en 2^{ème} catégorie. Tous les affluents concernés par le site Natura 2000 sont en 1^{ère} catégorie excepté la Brame, du pont de Beaubeyrot à sa confluence avec la Gartempe, qui est en 2^{ème} catégorie. La Gartempe et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire privés.

D'après le PDPG⁸ de la Creuse, la Gartempe dès ses sources se caractérise par un contexte "Salmonicole perturbé", puis du Pont de Gartempe jusqu'à sa confluence avec la Semme, le contexte piscicole est dit "intermédiaire perturbé", c'est-à-dire qu'au moins une fonction du cycle biologique est compromise. Les affluents présentent des caractéristiques de rivières salmonicoles.

Le nombre de pêcheurs est en constante diminution, ce pour l'ensemble des AAPPMA du secteur. De nombreux parcours de loisirs sont aménagés, avec des déversements de truites d'élevage et des alevinages. Cependant, certaines AAPPMA se sont tournées vers une gestion patrimoniale et mènent comme l'AAPPMA de Guéret, des opérations de restauration de frayères qui s'avèrent efficaces. Il n'existe à l'heure actuelle ni concertation ni harmonie dans la gestion piscicole menée par les AAPPMA.

D'après une enquête réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe sur la Couze, 70% des pêcheurs viennent de Limoges, d'abord pour profiter d'un cadre agréable et sauvage.

Deux projets de parcours de pêche sont en cours: l'un sur la Couze (projet porté par le SIABG), et l'autre sur la Gartempe (projet de parcours mouche porté par l'AAPPMA de Bussière-Poitevine).

B. Les étangs

Le nombre d'étangs sur le bassin versant de la Gartempe n'a pas été chiffré précisément (350 environ); cependant, "l'inventaire des plans d'eau dans la région Limousin" mené par Géosys en janvier 2001 à partir d'images satellitaires, en recense 4522 en Haute-Vienne et 2279 en Creuse. Ils sont pour la plupart destinés à la production piscicole ou aux activités de loisirs. Privés pour la majorité d'entre eux, ils entraînent des modifications hydrologiques (quantitatives et qualitatives) et occasionnent des déséquilibres biologiques et physico-chimique sur le réseau hydrographique (contamination par des espèces exotiques, réchauffement de la température de l'eau, diminution de la teneur en oxygène dissout...). Leur gestion peut influencer fortement sur la présence d'habitats naturels et d'espèces visés par la Directive Habitats.

C. La chasse

Nous pouvons noter qu'il existe une ACCA par commune; les périmètres des réserves de chasse ne sont pas fixes, ils changent tous les 5 ans. Aucune gestion particulière n'est effectuée par ces associations.

⁸ Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles

Espèces repères: contexte Salmonicole (Truite fario)

contexte Intermédiaire (Truite fario et Brochet)

Il existe un Groupement d'Intérêt Cynégétique sur la Basse Marche (Communes de Thiat, Oradour-St-Genest, la Bazeuge), qui gère les populations de chevreuils; elles seraient en légère augmentation. Les populations de lièvres sont également suivies. Seul le sanglier est abondant et en forte augmentation.

La conservation des haies est un facteur important pour le maintien des pigeons ramiers et des grives.

D. Le Canoë-kayak

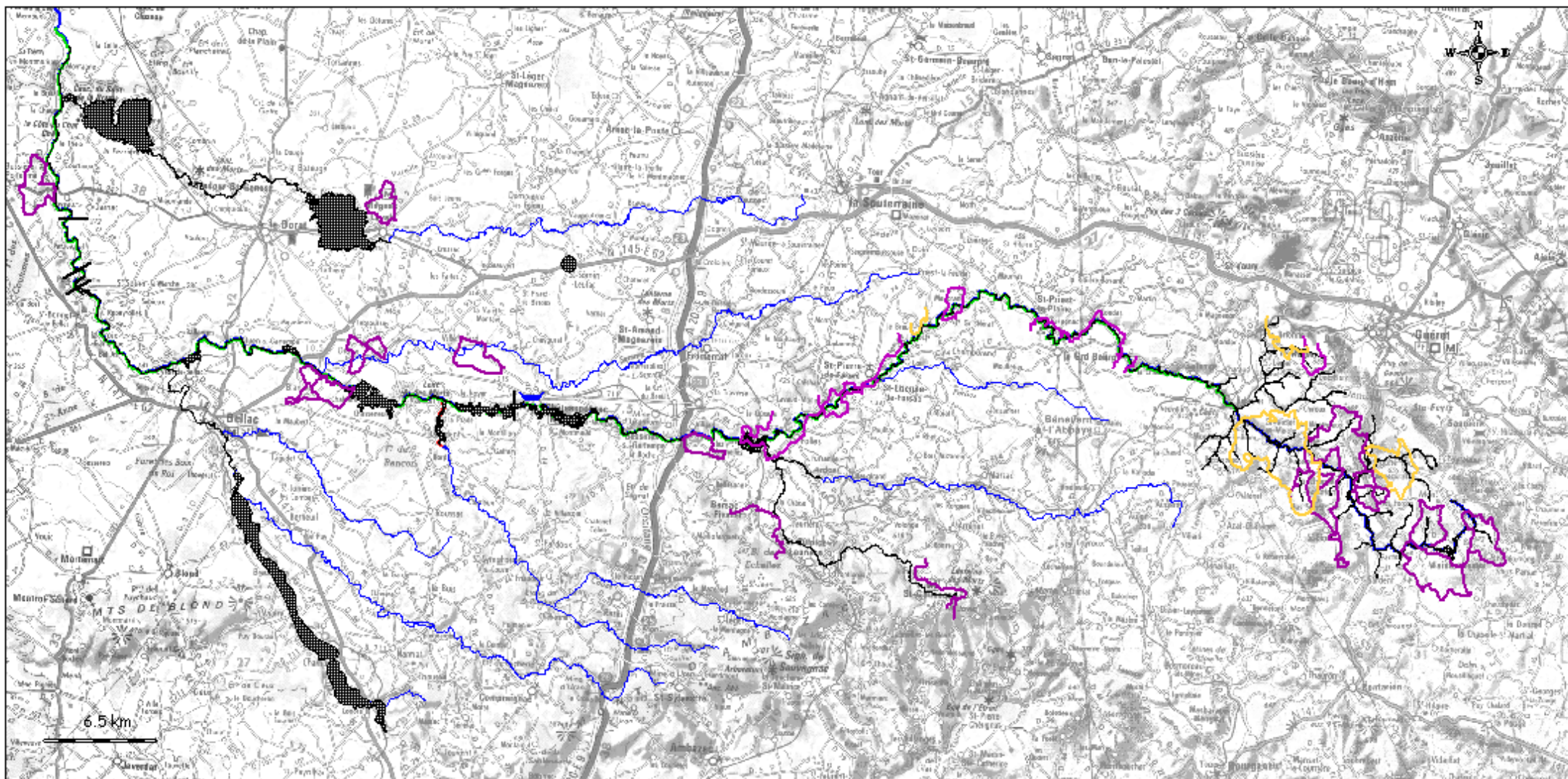
La Gartempe est navigable toute l'année, suivant les pluies, depuis Rebeyrat (commune de St-Sylvain-Montaigu), jusqu'à la sortie du département de la Haute-Vienne. Cette rivière offre des parcours de classe I et II avec des passages de classe III. La Couze (cl. III et IV) est praticable durant les périodes de hautes eaux.

La base de Châteauponsac est ouverte toute l'année; cependant, les étiages prononcés de la Gartempe réduisent l'usage du canoë. L'ensemble des seuils sur la Gartempe ne disposent pas d'aménagement spécifiques pour leur franchissement. Les parcours souffrent, d'après le Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Creuse, d'un manque de signalétique sur les hauteurs d'eau et sur les points d'embarquements.

E. La randonnée

Les informations ont été recueillies auprès du CPIE des Pays Creusois et du Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Vienne. Elles font apparaître un réseau de sentiers de randonnées pédestres, VTT et équestre bien développé sur l'ensemble du site, certains longeant la Gartempe. La plupart des circuits sont communaux, gérés par les communes, les communautés de communes ou les offices de tourisme.

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SUR LE SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA GARTEMPE ET SES AFFLUENTS"



Sources DIREN: Fond BD Carthage ©G, MATE, Agence de l'eau, IGN 1998
 Données: CPIE des Pays Creusois, Comité Départemental du Tourisme 87
 FFCK
 Réalisation: CREN Limousin, 2003

Légende

Canoë-kayak		Randonnée	
	Navigable en hautes eaux		Circuits pédestres
	Navigation optimale en moyenne eaux		Circuits VTT
	Base FFCK		Réseau hydrographique
	Débarquement obligatoire		Périmètre du site Natura 2000

III. LES PROGRAMMES COLLECTIFS SUR LE TERRITOIRE

A. Le SDAGE Loire Bretagne et le Contrat de rivière Gartempe

L'eau et les milieux aquatiques constituent un patrimoine fragile, nécessitant une gestion collective et concertée des milieux et des usages. Le Contrat de rivière planifie cette gestion, en respectant les orientations du SDAGE ;

Le Schéma Directeur et de Gestion des Eaux définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire Bretagne. Adopté en 1996, il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Le respect des préconisations du SDAGE s'impose à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics.

Il comporte sept objectifs vitaux pour le bassin :

- Gagner la bataille de l'amélioration de l'eau potable
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface
- Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
- Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
- Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux
- Réussir la concertation notamment avec l'agriculture
- Savoir mieux vivre avec les crues.

Le Contrat de Rivière est un outil contractuel de planification d'actions visant à répondre aux problématiques locales. Il concerne l'ensemble du Bassin Versant de la Gartempe et a pour vocation la gestion intégrée de l'eau. Cette démarche est issue d'une forte volonté locale. Le projet est porté par la communauté de commune de Guéret-St-Vaury. Au total 86 communes sont concernées. Le dossier sommaire a reçu un premier agrément par le Comité National d'Agrément en 2002. Afin de constituer une instance de concertation pour la phase de définition et de suivi du contrat de rivière, un Comité de Rivière regroupant usagers de l'eau, élus, administration, associations... est institué par arrêté préfectoral. Il est en cours d'élaboration. Le dossier définitif planifie les actions à mettre en œuvre et les budgets pour cinq ans.

Les financeurs sont l'agence de l'eau, les conseils généraux, la région et le ministère de l'écologie et du développement durable.

B. Les Contrats Restauration-Entretien des cours d'eau

Ces contrats restauration-entretien (CRE) mis en place par l'agence de l'eau au début du VII^{ème} programme (1997-2002) incitent les maîtres d'ouvrage à l'entretien régulier des cours d'eau. Ces contrats de 5 ans nécessitent une étude préalable, une concertation sur les objectifs et la définition d'un programme d'actions. Le linéaire de la Gartempe fait l'objet de deux CRE ; l'un opérationnel depuis 1998 a été co-signé par la communauté de commune de Guéret-St-Vaury et le SIVU Gartempe Peyroux. Concernant le département de la Haute-Vienne, un CRE est en cours d'élaboration ; le maître d'ouvrage est le SIABG et les études préalables sont réalisées par le bureau d'études Aqua Concept Environnement. Il est maintenant obligatoire de procéder à une Déclaration d'Intérêt Générale pour ce type de travaux. Le reste du linéaire (sources de la Gartempe et Brame) concerné par Natura 2000 fait l'objet d'entretiens réguliers mais hors cadre

CRE. La CIATE du Pays Creuse Thaurion Gartempe et le SIA Brame Asse Saleron sont maître d'ouvrage. Ainsi, la totalité du linéaire bénéficiera d'un entretien du cours d'eau et des berges; les travaux sont réalisés par des entreprises selon des techniques douces; en effet, les structures intercommunales n'ont pas d'équipe technique pour assurer cette phase du travail.

Sources de financement: Agence de l'eau (50 % pour la phase études, 40 % pour la phase de réalisation des travaux), fonds européens FEOGA, Contrat de plan Etat-Région. Les financements de l'agence de l'eau dans le cadre de son VIII^{ème} programme (2003-2006) sont alloués pour 5 ans, éventuellement prolongés sur une durée maximale de deux ans.

Le contrat restauration-entretien ne peut être renouvelé sur le même tronçon de cours d'eau.

C. Le programme Loire Grands Migrateurs

Il s'inscrit dans le Plan Loire Grandeur Nature et répond comme les programmes précédents aux principaux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne; le retour des poissons migrateurs est un enjeu fort pour le bassin de la Loire, dont fait partie la Gartempe ainsi que ses affluents. Deux espèces sont concernées sur le périmètre du site Natura 2000: le Saumon atlantique et la Lamproie marine. Ces migrateurs constituent un indicateur précieux du milieu, intégrant plusieurs paramètres notamment la qualité des eaux et du substrat, et le degré de franchissabilité des obstacles, la libre circulation. L'objectif de ce programme est de favoriser le retour des grands migrateurs sur le bassin de la Loire; pour cela le suivi des populations et du nombre de frayères est indispensable puisqu'il permet d'évaluer l'efficacité des actions menées: restauration de frayères, déversements de tacons, aménagement des obstacles.

D. Le Loire Nature

Le programme Loire Nature est piloté par Espaces Naturels de France (ENF), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Partie intégrante du Plan Inter-régional Loire Grandeur Nature, ce volet axé principalement sur les milieux naturels concerne, sur le Bassin Versant de la Gartempe, les rivières Brame et Glayeule. L'objectif est de retrouver des rivières vivantes et mieux gérées, en favorisant leur dynamique naturelle; l'ensemble des actions réalisées permettra également de répondre aux objectifs de connaissance globale des sites naturels remarquables du bassin de la Loire et de définir des référentiels scientifiques et techniques. Toute action dans le cadre du Loire Nature passe obligatoirement par une maîtrise foncière ou d'usage des terrains. L'agence de l'eau est l'un des principaux financeurs.

OBJECTIFS DE CONSERVATION

L'objectif principal est forcément la préservation des habitats naturels et des espèces visés par la directive. C'est pourquoi trois objectifs de conservation ont été retenus par le Comité de pilotage pour le document d'objectifs :

- **Conserver les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire existants**
- **Restaurer les surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire en voie de dégradation**
- **Préserver les Espèces d'Intérêt Communautaire et leurs habitats**

Pour parvenir à ces objectifs, il faut tenir compte du patrimoine naturel non concerné par la directive, pour que nos actions ne leur soient pas défavorables. Il s'agit notamment de considérer :

- **Les espèces végétales et animales protégées**
- **Les milieux favorables aux insectes remarquables recensés sur le site**
- **Les populations locales de truites fario**

Pour parvenir à ces objectifs, nous pouvons agir principalement par trois voies d'action :

- **La préservation par des actions de restauration et de gestion** (mesures agri-environnementales, restaurations de tourbières ou de landes dégradées, augmentation de la diversité biologique par des actions ciblées...)
- **Le suivi et l'évaluation des mesures** (suivis scientifiques, évaluation de la mise en œuvre des mesures...)
- **L'information et la valorisation** (bulletin d'information, groupes de travail, mises en place d'outils pédagogiques ou touristiques...)

PROGRAMMES D' ACTIONS

I. RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Stratégie réglementaire

A. Objectifs de l'action

- Préserver les milieux remarquables et les espèces aquatiques d'intérêt communautaire (Lamproie de Planer, Chabot, Saumon, écrevisses à pieds blancs), en prenant appui sur les éléments relatifs à la Loi sur l'Eau et la Loi Montagne.
- Permettre le retour des Grands Migrateurs sur l'axe Gartempe.

B. Description et recommandations

1. REGLEMENTATION

- La Gartempe bénéficie de plusieurs réglementations au profit des poissons migrateurs:

↳ Rivière classée à l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement, depuis l'aval du Moulin de Talabot (commune de St Victor en Marche) jusqu'à sa confluence avec la Creuse. Cet article indique que les ouvrages construits dans le lit du cours d'eau doivent comporter des dispositifs de franchissement afin d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs, à la montaison comme à la dévalaison.

↳ Rivière classée cours d'eau à saumon et à truite de mer, du Moulin de Talabot jusqu'à sa confluence avec la Creuse par Arrêté ministériel du 26 novembre 1987, interdisant la pêche de ces deux salmonidés en tout temps.

↳ Arrêté Préfectoral de protection de Biotope portant sur la préservation de l'ensemble des biotopes de la rivière Gartempe, dans le département de la Haute-Vienne, depuis l'aval du barrage d'Etrangeloup jusqu'au barrage du moulin de Ponty (Bussière-Poitevine) et de la rivière Semme, de l'aval du moulin du pont à sa confluence avec la Gartempe (Droux).

↳ Rivière réservée au titre de l'article 2 de la loi du 16 décembre 1919 modifiée et relative aux économies d'énergie; cette loi prescrit qu'aucune nouvelle autorisation ou concession ne sera accordée pour des entreprises hydroélectriques.

- La loi sur l'eau et la loi montagne s'appliquent pleinement sur les tourbières, les autres zones humides, les ruisseaux, et les étangs du secteur, qu'ils soient ou non dans le site Natura 2000.

↳ La loi 92-3 du 3 janvier 1992, dite "Loi sur l'eau" transposée dans le code de l'environnement aux articles L 210-1 et suivants, reconnaît l'eau comme un bien du patrimoine commun de la nation. Les dispositions de la loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion vise à assurer:

- "la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou

gorgés d'eau (...) de façon permanente ou temporaire; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (...)
- le développement et la protection de la ressource en eau
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource (...) de manière à satisfaire ou à concilier (...) les exigences de la santé (...) du libre écoulement des eaux (...) de l'agriculture (...) ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

Les communes situées aux sources de la Gartempe, de St-Vidor-en-marche à Peyrabout, sont soumises à la Loi Montagne; les objectifs sont la préservation des espaces naturels et des terres nécessaires aux activités agro-sylvo-pastorales, la maîtrise de l'urbanisation, "la protection des équilibres biologiques et écologiques" et des milieux les plus remarquables tels que les grottes, les tourbières, les cours d'eau de 1^{ère} catégorie...

2. PROPOSITIONS

☛ Etendre l'APPB à l'ensemble de la rivière, de sa source en Creuse à la sortie du département de la Haute-Vienne et aux affluents hébergeant des frayères à Saumons.

☛ Exclure toute nouvelle création de plan d'eau ou d'étangs sur les bassins versants de rivières de première catégorie piscicole :

Circulaire du 16/09/1987, PN-SPH n° 87/77 du Ministère de l'Environnement : « ...une décision portant refus de création d'un plan d'eau peut être valablement motivée par le souci de préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole. A cet égard, la multiplication des plans d'eau sur les cours d'eau de première catégorie est particulièrement nuisible au milieu naturel... ».

☛ Aménager les périodes de vidange de pièces d'eau en fonction des exigences écologiques des espèces concernées par la Directive Habitats, particulièrement en dehors de la saison de reproduction et de présence des jeunes sur les frayères, c'est à dire de la mi novembre à la fin mai pour le Saumon, de début mars à fin mai, période de reproduction des Lamproies et du Chabot.

La période la moins préjudiciable au milieu naturel, sachant qu'il n'existe pas de bonne période, serait néanmoins la première quinzaine de novembre. La réglementation autorise les vidanges jusqu'à fin novembre; passé cette date, des dérogations sont nécessaires.

☛ Equiper les plans d'eau de systèmes de vidanges de type moine, de systèmes de rétention des sédiments (provisoires ou permanents) et de systèmes de dérivation. Les aides publiques ne pourront être accordées qu'aux étangs régularisés.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Préfectures de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Direction Régionale de L'Environnement du Limousin.
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Vienne et de Creuse, Mission Inter - Services de l'Eau.
- Conseil Supérieur de la Pêche, brigade de Creuse et Haute-Vienne.

D. Coût prévisionnel et outils financiers

Objet	Estimation budgétaire	Outils financiers
Pose de moine d'étang	6000 à 7000 E par étang	- Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Propriétaires d'étangs.
Respect de la réglementation en vigueur	A la charge de l'Etat.	

II. REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Stratégie réglementaire

A. Objectifs de l'action

- Protéger de toutes tentatives de boisement, Peupliers et résineux, les prairies naturelles et les mégaphorbiaies, les tourbières et les landes sèches, habitats naturels et habitats d'espèces.
- Maintenir les peuplements feuillus.

En liaison avec la réglementation des boisements, il est essentiel de soutenir économiquement l'élevage extensif (bovin et ovin) pour prévenir le départ vers la friche et le boisement spontané des surfaces en herbes. Les deux mesures doivent être développées de concert.

B. Description et recommandations générales

Dans le cadre de cette action, il est proposé de :

- ☛ Programmer une réglementation des boisements sur les commune de Folles, la Croix-sur-Gartempe, Le Dorat, Lizière.
- ☛ Classer l'ensemble des parcelles en prairies, tourbières, mégaphorbiaies et landes sèches en zone interdite au boisement. Réviser le zonage actuel de la commune de St Christophe, à l'horizon 2005.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Conseils Généraux de la Creuse et de la Haute-Vienne

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

Les maîtres d'œuvre pressentis sont :

- Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin.
- Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse.
- Bureaux d'études.

Avec l'appui technique des structures suivantes :

- Direction Régionale de l'Environnement du Limousin.
- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Vienne et de la Creuse.
- Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin.
- Chambres Départementales d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse.
- Communautés de Communes
- Association de Protection de la Nature.
- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

E. Plan de financement prévisionnel et outils financiers

Conseil Général de Haute-Vienne et Creuse et Europe le cas échéant.

III. URBANISATION

Stratégie réglementaire

A. Objectifs de l'action

- Définir des zonages d'urbanisme adaptés aux habitats d'espèces (prairies naturelles, zones humides, milieux forestiers) et au maintien des habitats naturels (mégaphorbiaies, tourbières, landes sèches...).
- Réduire l'altération de la qualité des territoires de chasse par les éclairages publics.

B. Description et recommandations

- ☛ Le classement en zone N est une forme de protection réglementaire qu'il convient de retenir.
- ☛ Le remplacement des ampoules d'éclairages publics à vapeur de mercure par des ampoules au sodium, notamment celles basse tension, est préconisé. Ce type d'ampoules, qui n'émet pas dans l'ultra-violet, n'entraîne pas de déplacements d'insectes nocturnes, insectes – proies consommées par les chiroptères. Ce remplacement est à développer en cas de rénovation des éclairages, enterrément des réseaux....etc

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Communes

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

Les maîtres d'œuvre présents sont :

- Directions Départementales de l'Équipement (87 et 23).
- Équipes municipales d'entretien de voirie.
- Bureau d'études.

Avec l'appui des structures suivantes :

- Structures intercommunales
- Direction Régionale de l'Environnement Limousin.
- Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (87, 23).
- Directions Départementales de l'Équipement (87, 23).
- Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin,
- Chambres Départementales d'Agriculture (87, 23).
- Structure en charge de l'animation du site Natura 2000.

E. Plan de financement prévisionnel et outils financiers

Non défini. A la charge de la commune. Le coût de substitution des ampoules reste à préciser. De nombreux paramètres sont à prendre en considération.

IV. SCHEMA DES CARRIERES ET AUTORISATION D'EXPLOITATION

Stratégie réglementaire

A. Objectifs de l'action

- Prévenir la destruction des milieux et des espèces d'intérêt communautaire par les activités d'extradition de type carrières.
- Favoriser le maintien d'habitats favorables au sonneur à ventre jaune lors de la réhabilitation des carrières du Port de Lannaud (La Croix sur Gartempe) des Chatelaines (Rancon) et de Mazeras (Folles).

Espèces et milieux concernés

Sonneur à ventre jaune, landes sèches, forêt de perte, ripisylve,

B. Description et recommandations

☛ Interdire dans le cadre du Schéma des Carrières toute nouvelle création de carrière sur les secteurs d'habitats d'intérêt communautaire, notamment les landes sèches.

☛ Les populations de Sonneur à ventre jaune les plus importantes sur le site Natura 2000 sont présentes sur les carrières, pour certaines encore en activité. Elles offrent des milieux pionniers riches en mares temporaires, milieu idéal pour la reproduction des amphibiens ; les falaises engendrées par les extraditions de matériaux constituent un habitat privilégié pour divers rapaces. Il s'avère donc important de maintenir cette diversité de milieux lors de la réhabilitation des carrières et de ne pas systématiquement taluter en perte douce comme il est habituellement préconisé pour la remise en état des sites.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche du Limousin.
- Les exploitants carriers
- les propriétaires du site
- la structure animatrice du document d'objectifs

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Les exploitants carriers pour la réalisation des travaux lourds de remise en état du site lors de la cessation d'exploitation.
- Les associations naturalistes

E. Coût prévisionnel et outils financiers

A charge de l'exploitant.

V. MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE

Hors Contrat Natura 2000

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise.
- Freiner la dynamique d'enrichissement.
- Renforcer l'intérêt paysager.

Habitats concernés

Tous les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

B. Description et recommandations

☛ La politique raisonnée de maîtrise foncière doit porter en priorité sur les habitats d'intérêt communautaire, naturels et d'espèces, menacés par la déprise ou susceptibles d'être détruits.

☛ Elle peut se traduire par la signature d'une convention avec le propriétaire, par la signature d'un bail civil ou emphytéotique, à l'euro symbolique, ou par l'acquisition de parcelles par des collectivités territoriales, associations...

Actuellement, aucune acquisition n'est envisagée mais cette éventualité n'est pas à exclure car la maîtrise foncière présente des garanties de pérennité plus fortes que la convention de gestion ou le bail.

☛ La maîtrise foncière peut être assurée par les départements dans le cadre de la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles). Privilégier les milieux les plus remarquables. Dans ce cadre, les départements ont un droit de préemption.

La SAFER peut agir de façon similaire.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Conseils Généraux de la Haute – Vienne et de la Creuse
- Associations
- Collectivités territoriales

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs

Avec l'appui et les conseils des communes concernées, des propriétaires, exploitants, usagers et ayant-droit.

E. Plan de financement prévisionnel et outils financiers

Objet	Structures	Outils financiers
Maîtrise d'usage par conventions ou baux	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, Fédérations de pêche, collectivités territoriales	- Europe (F.E.O.G.A. / Objectif 2). - Etat (Ministère de l'Environnement) - Conseil Régional.
Maîtrise foncière par acquisition		- Conseil Général de Haute - Vienne. - Agence de l'Eau Loire- Bretagne - Autres.
	Conseil Général de Haute-Vienne, SAFER	- Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles

Le temps nécessaire pour rencontrer les acteurs locaux, propriétaires, exploitants, usagers, élus et négocier la signature des baux ou conventions de gestion est à budgétiser dans le volet animation de ce document d'objectifs.

VI. MAITRISE DE LA QUALITE DE L'EAU

Stratégie contractuelle et réglementaire

A. Objectifs de l'action

A l'échelle du site

- Améliorer la qualité de l'eau
- Favoriser le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Améliorer la qualité du substrat
- Préserver les milieux naturels (zones humides, cordons boisés, prairies naturelles...) en bordure des cours d'eau

A l'échelle du bassin versant

- Promouvoir et soutenir des démarches globales et locales d'amélioration de la qualité de l'eau
- Respecter la réglementation en vigueur notamment la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.

Habitats et espèces concernés

Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides oligotrophes, herbiers aquatiques à renoncules et callitriches, toutes les espèces aquatiques inféodées à des eaux de bonne qualité.

B. Description et recommandations

Une part importante des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents dans le périmètre Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents" est liée à la pauvreté en éléments nutritifs des eaux de surface. Des apports trop importants de nutriments, provenant du bassin versant peuvent compromettre l'état de conservation de ces habitats et plus généralement le bon fonctionnement écologique de l'hydrosystème⁹.

Au niveau du site Natura 2000

- Encourager des pratiques agricoles favorables
 - ☞ Lier si possible les mesures de gestion extensives (mesures 20) à la réalisation de plans fumure (mesure CAD n°9.03).
 - ☞ Installer des dispositifs enherbés au niveau des parcelles cultivées situées en bordure des cours d'eau.
 - ☞ Implanter des cultures intermédiaires sur les sols laissés nus en hiver.
 - ☞ Lutter contre le ruissellement en maintenant ou en implantant un réseau bocager. Lors des opérations d'entretien il est indispensable de maintenir en place les arbres et branches morts; ces milieux constituent pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire des habitats de

⁹ *Glossaire National des SDAGE*, O.I.E., 1995 :

Hydrosystème : "Système composé de l'eau et des milieux aquatiques associés dans un secteur géographique délimité, notamment un bassin versant. Le concept d'hydrosystème insiste sur la notion de système et sur son fonctionnement hydraulique et biologique qui peuvent être modifiés par les actions de l'homme. Un hydrosystème peut comprendre un écosystème ou plusieurs écosystèmes".

première importance (Barbastelle, Pique-prune, Lucane cerf-volant...). Seuls les arbres susceptibles de tomber sur une clôture ou présentant un danger pour le bétail ou pour l'exploitant doivent être éliminés.

La Loi sur la protection et la mise en valeur du paysage n°93-24 du 8 janvier 1993 donne la possibilité au Préfet de classer certains linéaires par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

☛ Maintenir et entretenir les cordons de végétation en bordure des cours d'eau

➤ Stabiliser et protéger les berges contre l'érosion

☛ Limiter l'accès et l'abreuvement des troupeaux directement dans la rivière en installant des clôtures et des abreuvoirs, afin de réduire l'apport et la mise en suspension de matériaux fins.

La pose de clôtures permettrait par ailleurs de protéger les zones de frayères ainsi que les populations de Moules perlières et d'écrevisses à pieds blancs, du piétinement du bétail et du passage des engins.

☛ Mettre en défens les secteurs de berges les plus dénudés afin de favoriser le développement de la ripisylve par régénération spontanée.

☛ Recréer ou densifier la végétation de berges par plantation d'espèces autochtones à fort pouvoir racinaire, lorsqu'une mise en défens ne conduirait pas à une végétalisation.

☛ Lutter contre les ragondins de manière concertée, par des méthodes de piégeage sélectif ou de tir. Pour être efficace, il doit s'agir d'une lutte collective obligatoire avec adhésion au groupement local de lutte contre les ennemis des cultures.

La lutte chimique à l'aide de produits non sélectifs n'est pas compatible avec le maintien d'espèces de la Directive, notamment la Loure. De plus, sa mise en œuvre est proscrite par l'annexe 6 de la Directive Habitats qui liste les méthodes et les moyens de capture et de mise à mort interdits. Il paraît donc opportun d'interdire l'usage des anticoagulants non sélectifs sur le site Natura 2000.

Notons que la présence d'une ripisylve dépassant le simple cordon linéaire riverain, semble être néfaste pour les populations de ragondins.

➤ Soutenir la mise en œuvre des Contrats Restauration Entretien menés sur la Gartempe et ses affluents par les Syndicats de rivière et les collectivités territoriales.

Le maintien d'une ripisylve dense et diversifiée est essentielle pour stabiliser les berges, filtrer les eaux de ruissellement du bassin versant, lutter contre les espèces invasives, notamment la Renouée du Japon, et offrir l'hétérogénéité écologique nécessaire au maintien des espèces et milieux de la Directive Habitats.

Ces CRE sont financés par l'Agence de l'eau pour 5 ans, renouvelables 2 ans ; pour permettre un entretien pérenne des berges, doux et sélectif, il est important que ces travaux soient poursuivis et relayés par la démarche Natura 2000 sous forme de contrats Natura 2000.

Il existe par ailleurs une mesure agri-environnementales utilisable: "Remise en état de berges" avec une option « pose de clôture ».

➤ Stabiliser la situation actuelle en n'accordant plus d'autorisation pour la création de plan d'eau sur les ruisseaux et rivières de première catégorie concernées par Natura 2000.

➤ Limiter l'impact des plans d'eau existants :

☛ Equiper chaque étang d'un système de vidange de type « moine » pour évacuer les eaux de trop plein par le fond et limiter ainsi les impacts thermiques du plan d'eau à son aval (les moines sont obligatoires pour les étangs autorisés)

☛ Equiper les étangs de systèmes de dérivation afin de préserver les caractéristiques du cours d'eau. L'aménagement de dérivation ne doit pas endommager les éventuels milieux naturels d'intérêt communautaires.

☛ Réduire l'incidence des vidanges sur le milieu:

- aménager les périodes de vidange en dehors des périodes d'étiage et des périodes de reproduction des espèces sensibles
- réaliser les vidanges de manière lente, sans chasse d'eau afin d'éviter l'entraînement de trop grandes quantités de vase
- aménager un système filtrant composé soit de paille soit de graviers ou/et d'un bassin de décantation afin de limiter les dépôts de sédiments
- réaliser des assec d'environ 6 à 8 mois tous les 5 à 10 ans.

Les vidanges d'étangs (situés à l'intérieur du périmètre Natura 2000) soumises actuellement à autorisation, devront faire l'objet d'une étude d'incidence complémentaire. (Art.R214-34 du code de l'environnement).

- Soutenir les interventions réalisées dans le cadre du Loire Nature, favorables au maintien des zones humides et à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- Mettre en place un suivi de la qualité de l'eau:
 - ☛ Compléter les réseaux de mesures de la qualité de l'eau
 - ☛ Analyser les paramètres biologiques et physico-chimiques

Hors site Natura 2000 : à l'échelle du bassin versant de la Gartempe

Encourager les initiatives locales et globales visant à réduire les sources de pollution, préserver les zones humides et améliorer la qualité de l'environnement, ce notamment à travers :

- la mise en œuvre des actions préconisées dans le cadre du Contrat de rivière sur le bassin de la Gartempe. Le Contrat de rivière devra également intégrer les objectifs et les recommandations de gestion et de protection des milieux et des espèces visées par la directive Habitats et décrits dans ce document d'objectifs Natura 2000.
- La mise en œuvre du Programme Loire Grandeur Nature.
- Le maintien de pratiques agricoles extensives.
- la stabilisation de la situation actuelle en n'accordant plus d'autorisation pour la création de plan d'eau sur les bassins versants des rivières de première catégorie piscicole et en amenuisant les impacts négatifs des plans d'eau existants par des équipements adaptés (moine, dérivation...).

C. Maître d'ouvrage potentiel

- La structure animatrice du document d'objectifs
- Les Chambres Départementales d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Les Fédérations de Pêche
- Les collectivités territoriales, syndicats d'aménagements de rivière, structures intercommunales compétentes
- Propriétaires ou ayants droits volontaires
- Office National de la Chasse

- FREDEC (Fédérations Régionales de Défense contre les Ennemis des Cultures)
- FDGDEC (Fédérations départementales des Groupements de Défense contre les Ennemis des cultures), GDEC (Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures)

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Propriétaires, exploitants agricoles ou ayants droit volontaires
- Syndicats d'aménagement de rivière ou structures intercommunales
- Entreprises spécialisées
- CSP, LOGRAMI, Fédérations de pêche
- Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
- Office National de la Chasse
- FREDEC (Fédérations Départementales des Groupements de Protection des Cultures), FDGDEC (Fédérations départementales des Groupements de Défense contre les Ennemis des cultures), GDEC (Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures)

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Sont regroupées dans les tableaux suivants:

- les mesures de gestion hors CAD
- les mesures d'investissement
- les opérations s'insérant dans les dispositifs agrienvironnementaux

Objet	Estimation budgétaire	Surfaces ou linéaires concernés	total sur 6 ans	Outils financiers
Entretien et restauration de berges	2 à 6.6 €/ml	300 km* 2	1 200 000 € à 3 960 000 €	-Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Europe (F.E.O.G.A. / Objectif 2) - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires de berges - AAPPMA et Fédérations de Pêche
Renforcer le dispositif de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	457 à 610 €/point de relevé	Environ 15 points supplémentaires	6855 à 9150	- Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales
Lutte contre le ragondins par piégeage ou tir	Non chiffré	L'ensemble du réseau hydrographique inclus dans le périmètre Natura 2000	Non chiffré	- Collectivités territoriales - Fédérations de chasse - Office National de la Chasse

Tableau 4: Mesures de gestion hors CAD

Mesures d'investissement	Estimation budgétaire	Total sur 6 ans	sources de financement
Pose de clôtures	0.90 à 1.20 €/ml	Environ 30 km concernés 27 000 € à 36 000 €	- Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires de berges - Fédérations de Pêche, CSP - FFCAD
Pose d'abreuvoirs	380 à 2200 €	Non chiffré	- Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau - Fédérations de Pêche, CSP - FFCAD
Pose de moine d'étang et de systèmes de rétention des sédiments à l'aval	6000 à 7000 €	Non chiffré	- Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Propriétaires d'étang
Création de ripisylve, avec plantation d'espèces adaptées	70 à 90 €/ml	Non chiffré	- Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires de berges - AAPPMA et Fédérations de Pêche, CSP

Tableau 5: Mesures d'investissement

Lorsque les actions préconisées concernent des parcelles agricoles, les contrats prennent la forme de CAD; ce sont alors les mesures des cahiers des charges CTE éligibles en Limousin qui sont appliquées.

Les coûts de gestion correspondant à ces mesures CTE sont précisés dans la fiche action "Gestion agricole des sites" (fiche X).

Mesures C.T.E. Version de septembre 2003		cahiers des charges	outils financiers
0806A01	Lutte contre le Ragondin ¹⁰ .	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'empoisonnement - Equipement en pièges agréés - Suivi quotidien des pièges et élimination de l'animal piégé - Mise en œuvre du piégeage selon la réglementation préfectorale toute l'année 	FFCAD
0604A	Remise en état des berges	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination des arbres morts en maintenant ceux qui permettent de sauvegarder l'habitat de certaines espèces - Elimination des embâcles à caractère d'entretien - Débroussaillage annuel - Fertilisation interdite à moins de 10 m de la berge - Désherbage chimique interdit - Prise en compte des recommandations écrites de la MISE 	FFCAD + 20 % Natura 2000
0604B	Option pose d'une clôture pour mise en défens	La mesure pose d'une clôture doit nécessairement être accompagnée de l'aménagement d'un point d'abreuvement pour le cheptel.	
0502A01 et options clôtures pour mise en défens	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres ou d'arbres isolés	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation d'un alignement d'arbres comprenant au moins 10 arbres feuillus pour 100 mètres linéaires - Choix des essences validé en comité technique - Taille annuelle à partir de l'année qui suit la plantation - Remplacement des arbres manquants l'année suivante - Implantation complète de l'alignement d'arbres en fin de 2^{ème} année - Protection anti gibier - Clôture de mise en défens pour les parcelles pâturées 	FFCAD + 20 % Natura 2000
0501A et options clôtures pour mise en défens	Plantation et entretien d'une haie	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation d'une haie comprenant au moins 100 plants d'espèces arbustives ou buissonnantes pour 100 m linéaires - Choix des essences validé en comité technique - Implantation complète de la haie en fin de 2^{ème} année - Entretien et remplacement des manquants 	FFCAD + 20 % Natura 2000

¹⁰ La lutte chimique est en désaccord avec l'annexe VI de la Directive Habitats, qui interdit l'usage de moyens non sélectifs de capture et de mise à mort. Dans l'hypothèse où les Arrêtés Préfectoraux interdiraient l'utilisation de la bromadiolone ou plus largement de l'empoisonnement des Ragondins sur les sites Natura 2000, la mesure 0806A01 serait caduque.

Mesures C.T.E. Version de septembre 2003		cahiers des charges	outils financiers
0301A01	Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un couvert végétal permettant de ne pas laisser le sol nu en hiver - Planter la culture dans les 15 jours suivant la récolte - Maintien de la culture au moins jusqu'au 1 mars - Ne pas apporter de fertilisation ni réaliser de traitements - Crucifères ou graminées - Pâturage autorisé - Limiter chaque année la superficie de sol laissé nu en hiver à 50 % des surfaces consacrées aux cultures de printemps. 	FFCAD
0401A01	Planter des dispositifs enherbés en remplacement d'une culture arable	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 5 mètres le long du cours d'eau - Entretien mécanique - Pâturage interdit - Pas d'apports azotés - Pas de traitements phytosanitaires chimiques - Exportation du produit de fauche hors de la parcelle - Respect des obligations réglementaires de passage, d'entretien et d'accès aux berges 	FFCAD + 20 % Natura 2000
2001A01 2001A02 2002A01 2002A02 et options de suppression de fertilisation	Gestion extensive des prairies de fauche et des prairies de pâturage, autres que les prairies para-tourbeuses	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures visant à des pratiques agricoles extensives - Suppression de la fertilisation azotée organique - Suppression de la fertilisation azotée minérale - Suppression totale de la fertilisation (minérale et organique) 	FFCAD FFCAD + 20 % Natura 2000
0903A	Adapter la fertilisation en fonction des résultats d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un plan prévisionnel des fumures basé sur un bilan exportation-importation - Réaliser une moyenne des rendements des 5 dernières années pour chaque culture et par îlots culturaux - Réaliser une analyse de terre P, K, Ca, MgO - Calculer à partir des analyses les apports nécessaires à la plante - Le plan prévisionnel des fumures et l'analyse de terre portent sur l'ensemble de l'exploitation. 	FFCAD

Tableau 6: Mesures CAD

VII. AMELIORER LA QUALITE DU SUBSTRAT

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Améliorer la qualité de l'habitat de reproduction des poissons Grands migrateurs et des espèces de première catégorie piscicole
- Permettre aux poissons sauvages de reconquérir le milieu et éviter ainsi d'avoir recours à des repeuplements artificiels
- Améliorer la qualité de l'habitat des espèces aquatiques inféodées à des milieux oligotrophes et des substrats de granulométrie grossière
- Permettre le maintien et le développement d'herbiers aquatiques se développant sur un substrat de granulométrie grossière

Habitats et espèces concernés

Herbiers aquatiques à Renoncules et Callitriches, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie de planer, Chabot, Moule perlière et Ecrevisse à pieds blancs.

B. Description et recommandations

☛ Améliorer la qualité de l'eau (cf fiche précédente) afin d'éviter le colmatage du substrat et des frayères par les matériaux fins ; le colmatage du substrat est préjudiciable aux espèces aquatiques visées ou non par la Directive Habitats, notamment la Truite fario.

☛ Mener des opérations de restauration de frayères de Salmonidés à l'aide d'une souffleuse à moteur thermique. Ces travaux nécessitent l'autorisation des propriétaires riverains des zones concernées. Pour être à leur optimum de fonctionnalité, les frayères doivent être restaurées juste avant la période de reproduction qui s'étend de novembre à janvier pour le Saumon et de novembre à début décembre pour la Truite. Cependant ces actions ont une efficacité limitée dans le temps.

☛ Communiquer sur les origines de l'ensablement.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- La structure animatrice du document d'objectifs
- Les Fédérations de Pêche, AAPPMA
- Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
- Les Chambres Départementales d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Vienne et de la Creuse
- Les collectivités territoriales et les structures intercommunales compétentes
- Propriétaires ou ayants droits volontaires
- Office National de la Chasse

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Propriétaires, exploitants agricoles ou ayants droit volontaires
- Syndicats d'aménagement de rivière ou structures intercommunales
- Entreprises spécialisées
- CSP, LOGRAMI, Fédérations de pêche, AAPPMA
- Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
- Office National de la Chasse

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Les travaux de restauration de frayères menés par les AAPPMA et la fédération de pêche de la Creuse sont évalués à 137 €/ m².

Objet	Estimation budgétaire	Outils financiers
Restauration de frayère à Salmonidés	137 €/ m ²	- Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Europe (F.E.O.G.A. / Objectif 2). - Fédérations de pêche, CSP - Autres.

VIII. AMELIORER LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Faciliter la migration des poissons migrateurs et l'accessibilité aux zones de reproduction.

B. Description et recommandations

☛ Manœuvrer les ouvrages non équipés de systèmes de franchissement, faisant obstacle à la migration des poissons migrateurs : ouvrir les vannages en périodes de hautes eaux (hiver et printemps). Un recensement préalable des ouvrages à contractualiser s'avère nécessaire.

☛ Ouvrir les ouvrages non exploités, par l'enlèvement des vannages ou des portiques. Ceci permettrait d'assurer le passage des poissons migrateurs sans équiper les ouvrages d'une passe à poissons. Un recensement préalable est également nécessaire.

☛ Equiper de passes à poissons les ouvrages difficilement franchissables à la montaison comme à la dévalaison. Les équipements choisis devront autant que faire se peut, être utilisables par les canoë-kayak. De tels ouvrages doivent être entretenus régulièrement, afin d'éviter un colmatage qui les rend inopérant.

☛ Mettre en place des dispositifs de contrôle des débits réservés en aval des ouvrages.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Syndicats de rivière
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Propriétaires d'ouvrages

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Syndicats de rivière
- CSP, LOGRAMI
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
- Propriétaires d'ouvrages
- Fédérations des Pêcheurs de la Haute-Vienne et de la Creuse

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Objet	Estimation budgétaire	Outils financiers
Recensement des ouvrages à manoeuvrer et à équiper:20j/h	2500 €	- Europe - Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Autres
Dispositif de franchissement des ouvrages de type passe à poisson	65 000 €	- Europe - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Autres

IX. GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Préserver la diversité écologique de la ripisylve
- Lutter contre la propagation de la Renouée du Japon le long des berges des cours d'eau
- Trouver des alternatives aux procédés basés sur l'emploi de pesticides

B. Description et recommandations

☛ Les secteurs faiblement colonisés sont à traiter de manière prioritaire et rapide. En effet, chaque tâche isolée de *Fallopia japonica* située à proximité d'un cours d'eau constitue une source potentielle de contamination. En général de faible surface, leur traitement peut être entrepris de manière rapide et peu onéreuse.

☛ Réaliser une succession de fauches systématiques avant le développement foliaire de la plante, de manière à empêcher la photosynthèse et épuiser progressivement le système racinaire servant d'organe de réserve.

Brûler les rémanents, dans la mesure du possible, afin de limiter les risques de contamination du compost et des déchetteries et la dissémination le long des routes lors des transports et des cours d'eau.

☛ Renaturation des berges par plantations d'espèces indigènes et diversifiées, avec fauches d'élimination des renouées.

☛ Sensibilisation et information du public

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Syndicats de rivière
- Collectivités territoriales
- Structure animatrice du document d'objectifs
- Propriétaires privés volontaires

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Syndicats de rivière
- Collectivités territoriales
- Propriétaires privés volontaires
- Entreprises spécialisées

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Mesures de gestion	Estimation budgétaire sur 3 années de traitement		Surfaces ou linéaires concernés	Sources de financement
Entretien par fauche et arrachage manuel	De 300 à 430 €/ 100 m ²		Non défini	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Europe (F.E.O.G.A. / Objectif 2) - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires de berges
Renaturation des berges avec plantations d'espèces indigènes et fauche d'entretien des Renouées	plants=0.4€/ m ² ISOMAT=1.5 à 2.3 €/ m ² Pose= 0.6 à 1.2 €/ m ² Entretien=0.3 à 0.9 €/ m ²	De 565 €/100 m ² à 820 €/ 100 m ²	Non défini	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de Gestion des Milieux Naturels. - Europe (F.E.O.G.A. / Objectif 2) - Agence de l'Eau Loire Bretagne. - Collectivités territoriales - Propriétaires de berges

X. GESTION AGRICOLE DES SITES

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Aider le retour d'une activité agricole sur les zones difficiles
- Maintenir une gestion extensive des surfaces en herbes
- Maintenir un réseau bocager dense
- Impliquer les exploitants agricoles dans la gestion des milieux naturels.
- Améliorer la qualité de l'eau.

D'une manière globale, encourager des pratiques agricoles extensives favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

B. Description et recommandations

L'exploitant agricole qui le désire peut contractualiser pour cinq ans des mesures particulières, favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire, dans le cadre d'actions agroenvironnementales; les parcelles situées dans le site Natura 2000 pourront bénéficier, selon les mesures et dans la limite des plafonds autorisés, d'une majoration de 20 % des aides. Cette majoration Natura 2000 est proposée pour les mesures ayant, selon nous, un impact direct sur les habitats ou espèces de la Directive Habitats.

Cette action vise à promouvoir des mesures agroenvironnementales du catalogue régional compatibles avec la conservation des habitats et des espèces répertoriés sur le site.

REMARQUE SUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CAD :

Le Ministère de L'Agriculture, de L'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales a annoncé, le 29 novembre 2002, la mise en place du nouveau dispositif contractuel qui succède aux Contrats Territoriaux d'Exploitation. Ce nouveau dispositif, intitulé Contrats d'Agriculture Durable¹¹, se caractérise par un recentrage sur les problématiques environnementales prioritaires, une simplification des procédures, et une meilleure articulation avec les dispositifs existants.

Les CAD s'inscrivent dans une démarche territoriale formalisée dans le cadre d'un ou plusieurs contrats types. Ces contrats sont constitués principalement d'actions agro-environnementales et d'actions à caractère d'investissement pour répondre aux enjeux prioritaires du territoire.

Chaque territoire est défini de façon homogène au niveau des problématiques environnementales et socio-économiques. Deux enjeux prioritaires sont retenus par territoire. Un nombre limité de trois actions est sélectionné pour chacun de ces enjeux prioritaires.

Sur les sites Natura 2000, l'enjeu Biodiversité est retenu; les mesures prévues dans les Documents d'objectifs pourront être contractualisées au titre d'un CAD départemental type Natura 2000.

¹¹ Décret d'application n°2003-675 du 22 juillet 2003 relatif aux contrats d'agriculture durable et modifiant le code rural.

Habitats et espèces concernés par des mesures agri-environnementales
Cahiers des charges répondant aux objectifs de la directive habitats:

HABITATS	CODE NATURA 2000	PRECONISATIONS	CAHIERS DES CHARGES ADAPTES
Prairies para- tourbeuses relevant du <i>Juncion acutiflori</i> et prairies à Succise des prés	6410	Pas de fertilisation Chargement maximum de 0,45 UGB /ha Pâturage de mi-juin à mi-septembre Elimination mécanique des rejets ligneux Pas de produits Phytosanitaires Pas de drainage Pas de travail du sol Pas de création de rigoles	1806C01
Landes sèches	4030	Pâturage raisonné Contrôle des ligneux Chargement compris entre 0,15 et 0,45 UGB / ha Fertilisation interdite Pas de produits phytosanitaires Pas de plantations Allotement et déplacement des animaux Elimination de la Fougère aigle	1806G03 1806G04 1806G05
Prairies de fauche et prairies pâturées		Limitation des intrants Ces mesures 20 seraient à lier à la mesure suivante: Adapter la fertilisation en fonction des résultats d'analyse	2001A01 2001A02 2002A01 2002A02 Options de suppression de la fertilisation Marge 20 % Natura 2000 0903A
Ripisylve	91 EO	Remise en état des berges Option pose d'une clôture pour mise en défens	0604A 0604B Marge 20 % Natura 2000
Bocage		Entretien des haies Plantation et entretien d'une haie Plantation et entretien d'un alignement d'arbres ou d'arbres isolés Réhabilitation des haies	0602A04 0501A et B 0502A01 et option clôture 0601A Marge 20 % Natura 2000
Parcelles cultivées		Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver Planter des dispositifs enherbés en remplacement d'une culture arable	0301A01 0401A01 Marge 20 % Natura 2000

Tableau 7: Cahiers des charges adaptés au maintien des habitats d'intérêt communautaire

ESPECES	CODE NATURA 2000	PRECONISATIONS	CAHIER DES CHARGES ADAPTE
Damier de la Succise Cuivré des marais	1052 1060	Gestion extensive des milieux par pâturage	1806C01 1903A Marge 20 % Natura 2000
Espèces aquatiques: Saumon, Lamproie de planer Lamproie marine, Chabot, Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs	1106, 1096 1095 1163 1029 1092	Amélioration ou maintien de la qualité de l'eau et du substrat	1806C01 mesures 20* 0604A 0604B 0602A04 0501A et B 0502A01 et option clôture 0601A 0301A01 0401A01 marge 20 % Natura 2000
Chiroptères: Petit rhinolophe, Grand murin, Barbastelle	1303, 1324 1308	Gestion extensive des prairies riveraines des cours d'eau Entretien et restauration de la ripisylve et des haies.	Mesures 20* 0501, 0502 marge 20 % Natura 2000
Coléoptères sapro-xylophages: Pique-prune, Lucane cerf-volant	1083 1084	Entretien et restauration de la ripisylve et des haies, alignements d'arbres ou arbres isolés	0501, 0502 0602 0601A 0604A marge 20 % Natura 2000
Loutre	1355	Maintenir voir favoriser l'implantation de la ripisylve le long des cours d'eau	0604A 0604B marge 20 % Natura 2000
Hypne brillant (bryophyte))	1393	Gestion extensive du milieu par pâturage	1806C01

Tableau 8: Cahiers des charges adaptés au maintien des espèces d'intérêt communautaire

* Seules les options suppression de fertilisation peuvent bénéficier de la marge 20 % Natura 2000

C. Coût prévisionnel et outils financiers

MILIEUX CONCERNES SUR LE SITE	MESURES C.T.E. VERSION DE SEPTEMBRE 2003		MONTANT DE L'AIDE + 20 % NATURA 2000	SUPERFICIE CONCERNEE	TOTAL TTC EN EUROS/AN
	N°	INTITULE	HA/AN - ML/AN		
Landes sèches	1806G03	Utilisation des landes sèches à bruyères: maintien d'habitats naturels remarquables	256.80	25	10 920
	1806G04	Limitation des ligneux	350.40		
	1806G05	Limitation des fougères	436.80		
Prairies para tourbeuses et prairies à Succise	1806C01	Gestion contraignante d'un milieu remarquable	268.92	15 ha	4033.8
Prairies à Cuivré des marais et Damier de la Succises	1903A	maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive	92.99 + 18.59 = 111.58	10 ha	1115.8
	1903B	Option pose de clôtures	0.30 + 0.06 = 0.36	Non défini	
Prairies de pâturage et/ou de fauche	2001A 01	Gestion extensive de la prairie par fauche (éventuellement pâturage)	91.47	100 ha	De 9147 à 10671
	2001A02	Option chargement			
Prairies de pâturage	2002A 01	Gestion extensive de la prairie par le pâturage obligatoire	106.71		
	2002A02	Option chargement			
Options complémentaires aux mesures relatives aux prairies de fauche et de pâturage	2001B01 2001B02	Option suppression de la fertilisation azotée organique	89.18 + 17.36 =	500 ha	De 53 508 à 64 944
	2002B01 2002B02		107.016		
	2001D01 2001D02	Option suppression de fertilisation azotée minérale	103.67 + 20.734 =		
	2002D01 2002D02		124.404		
	2001D03 2001D04	Option suppression totale de la fertilisation	108.24 + 21.648 =		
	2002D03				
	2002D04		129.888		
Mesure à lier aux mesures 20	0903A	Adapter la fertilisation en fonction des résultats d'analyse	16.77	Non défini	
Ripisylve	0604A	Remise en état des berges (avec clôtures)	0.94 + 0.188 = 1.128	15 km	16 920
	0604B	Remise en état des berges (sans clôtures)	0.71 + 0.142 = 0.852	100 km	85 200

MILIEUX CONCERNES SUR LE SITE	MESURES C.T.E. VERSION DE SEPTEMBRE 2003		MONTANT DE L'AIDE + 20 % NATURA 2000	SUPERFICIE CONCERNEE	TOTAL TTC EN EUROS/AN
	N°	INTITULE	HA/AN ML/AN		
Bocage	0602A04	Entretien des haies	0.76 + 0.152 = 0.912	10 km	9120
	0501A	Plantation et entretien d'une haie	Sans clôtures 1.34 + 0.268 = 1.608	2 km	De 3216 à 24 144
	0501B01		+ 1 clôture 0.30 + 0.06 = 0.36		
	0501B02		+ 2 clôtures 0.61 + 0.122 = 0.732		
	0502A01	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres et arbres isolés	Sans clôtures 9.45 + 1.89 = 11.34		
	0502A02		+ 1 clôture 0.30 + 0.06 = 0.36		
	0502A03		+ 2 clôtures 0.61 + 0.122 = 0.732		
	0601A	Réhabilitation des haies	1.37 + 0.274 = 1.644		
Parcelles cultivées	0301A01	Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver	121.96 + 24.392 = 146.352		
	0401A01	Planter des dispositifs enherbés en remplacement d'une culture arable	375 + 75 = 450	Non défini	

Tableau 9: Coûts prévisionnels de gestion dans le cadre des mesures agro environnementales

Milieus concernés	Coût estimé en euros	Financement
Landes sèches	10 920	FFCTE/CAD
Tourbières	4033.8	FFCTE/CAD
Prairies pâturées et fauchées	63 770.8 à 76 730.8	FFCTE/CAD
Berges des cours d'eau	102 120	FFCTE/CAD
haies	12 336 à 33 264	FFCTE/CAD
Parcelles cultivées	Non défini	FFCTE/CAD
Coût prévisionnel annuel total en €	193 180.6 à 227 068.6	FFCTE/CAD
Total/ 6ans en €	1 159 083.6 à 1 362 411.6	FFCTE/CAD

Ces coûts prévisionnels sont basés sur les tarifs des mesures CTE, dans l'attente de la parution d'une circulaire relative à la mise en place des CAD et précisant les montants des aides relatives aux mesures proposées dans ce présent document d'objectifs.

XI. OPERATIONS DE FAUCHE

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Favoriser la diversité des espèces sur les zones en déprise ancienne.
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise ancienne.

Habitats et espèces concernés

Landes sèches, tourbières susceptibles de régénération, mégaphorbiaies.

B. Description et recommandations

➤ **Landes à bruyère**

☛ Fauche rase de restauration en mosaïque sur landes matures et sénescentes.

Cette fauche peut faciliter la pénétration des bêtes dans la lande et le pâturage ovin sur les parcelles de landes matures ou sénescentes.

Cette fauche doit être réalisée avec exportation de la matière et accompagnée d'un pâturage ovin d'entretien. Ce type de gestion permet de diversifier la lande (alternance lande jeune et lande mature ou sénescente) et d'augmenter la biodiversité.

☛ Fauche des fougères.

Certains zones de landes sèches, généralement les bordures sont envahies par des peuplements denses de Fougère aigle ; il est nécessaire de restaurer ces zones par la fauche avec exportation de la matière. Selon la topographie du terrain, les travaux pourront se faire mécaniquement ou manuellement.

La Fougère aigle n'est pas consommée par les ovins ; la réduction des fougères passe par la mise en œuvre de cette technique sur plusieurs années afin d'épuiser les réserves nutritives de la plante, à raison de 1 à 3 fauches par an sur 3 à 4 années, voir plus selon les résultats.

➤ **Mégaphorbiaies**

☛ L'entretien par une fauche à l'automne permet de limiter le développement des ligneux sans dénaturer les espèces herbacées typiques de la mégaphorbiaie. Cette fauche doit être réalisée avec exportation de la matière.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Les propriétaires volontaires
- Collectivités territoriales
- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Les propriétaires volontaires
- CREN Limousin
- Syndicats intercommunaux, communes
- Entreprises locales et /ou spécialisées.

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Milieus	Description	Coût E/ha	Superficie possible à traiter/an	Total TTC en Euros/an	Outils financiers
Landes sèches	Fauche rase avec exportation	1500 à 5000	2 ha	3000 à 10000	FGMN Europe
Landes sèches	Fauche de fougères aigle avec exportation de la matière: - Girobroyeur tracté (1 à 3 passage par an) - Débrousailleuse portée (1 à 3 passages par an)	800 à 2400 1000 à 3000	1 ha	De 800 à 3000	FGMN Europe
Mégaphorbiaies	Fauche automnale	700 à 2020	2 ha	1400 à 4040	FGMN Europe
TOTAL /an			5 ha	5200 à 17040	
TOTAL sur 6 ans			30 ha	31 200 à 102 240	

XII. OPERATIONS DE DEBROUSSAILLAGE / BUCHERONNAGE

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Favoriser la diversité des espèces sur les zones en déprise ancienne.
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise ancienne.
- Freiner la dynamique d'enrichissement.
- Renforcer l'intérêt paysager.

Habitats concernés

Landes sèches, tourbières., mégaphorbiaies

B. Description et recommandations

➤ **Landes sèches**

☛ Sur les landes sèches envahies par les ligneux, on procédera à du bûcheronnage sélectif ; les interventions doivent être réalisées hors période de nidification. Il s'agit d'éliminer les jeunes ligneux colonisateurs ou les arbres adultes en trop grand nombre. Il est nécessaire de maintenir des zones de landes sèches arborées, indispensables à certaines espèces (Engoulevent d'Europe, Bécasse des bois).

Cette opération doit être réalisée avec exportation de la matière pour maintenir des conditions édaphiques oligotrophes.

Cette opération doit être complétée par un pâturage.

☛ Débroussaillage de chaos rocheux

Bûcheronnage et débroussaillage des petits ligneux : Bourdaine, Prunellier, Ronces....

Exportation des rémanents et produits de coupes.

Après restauration, maintenir ouvertes les zones de chaos et contenir le développement des espèces envahissantes à savoir

- La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) dans les zones de replats entre les chaos.
- Les bas ligneux, à savoir Ronce, Prunellier, Bourdaine....qui se développent autour et sur les chaos rocheux.

Cette mesure est à développer en l'absence de pâturage caprin et ovin susceptible d'assurer cet entretien.

➤ **Tourbières**

☛ Débroussaillage des tâches de ronces qui se développent sur les secteurs les plus asséchés

☛ Bûcheronnage des ligneux lorsqu'ils sont en trop grand nombre

➤ **Mégaphorbiaies**

- ☛ La dynamique de ces formations dépend de plusieurs facteurs, notamment le régime hydrologique, le degré d'anthropisation. Elles ont souvent tendance à se refermer, du fait du développement des ligneux, principalement des saules.
- ☛ Le dessouchage est nécessaire pour éviter les rejets de souches. C'est une intervention mécanique lourde qui peut se réaliser durant la période la plus sèche, afin que le sol soit plus porteur.
- ☛ Quand elle s'avère impossible, cette action pourra être remplacée par du bûcheronnage.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure animatrice du document d'objectifs
- Propriétaires volontaires
- collectivités territoriales

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- CREN Limousin
- Entreprises spécialisées dans les travaux de restauration de milieux naturels

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Milieux	Description	Coût E/ha	Superficie possible à traiter/an	Total TTC en Euros/an	Outils financiers
Landes sèches	Bûcheronnage sélectif et exportation de la matière	900 à 2120	5 ha	4500 à 10 600	FGMN Europe
	Débroussaillage de chaos rocheux et exportation de la matière	2600 à 5000	0.25 ha	650 à 1250	
Prairies paratourbeuses	Bûcheronnage et débroussaillage d'espèces envahissantes (ronces, bourdaine...) avec exportation	2000 à 2500	3 ha	6000 à 7500	FGMN Europe
Mégaphorbiaies	Dessouchage ou bûcheronnage avec exportation des rémanents	1500 à 2500	5 ha	7500 à 12500	FGMN Europe
TOTAL /an			13.25 ha	18 650 à 31 850	
TOTAL sur 6 ans			79.5 ha	111 900 à 191 100	

XIII. OPERATION D'ETREPAGE

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Eliminer la Fougère aigle
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise ancienne.
- Freiner la dynamique d'enrichissement.
- Renforcer l'intérêt paysager.

Habitats concernés

Landes sèches

B. Description et recommandations

☛ Cette action consiste à retirer la couche de sol constituée de matière organique, jusqu'à la roche mère, afin de retrouver des conditions édaphiques oligotrophes et favoriser ainsi les espèces typiques de la lande sèche au détriment de la Fougère aigle.

Cette opération ne pourra être réalisée que sur les secteurs mécanisables

☛ Cette opération doit être réalisée avec exportation de la matière

☛ Mettre en place un pâturage ovin dans les trois à cinq années qui suivent les travaux.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Les propriétaires volontaires, collectivités territoriales
- Structure animatrice du document d'objectifs
- ONF

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- CREN Limousin
- Entreprises locales et /ou spécialisées
- ONF

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Milieux	Description	Coût E/ha	Superficie possible à traiter/an	Total TTC en Euros/an	Outils financiers
Landes sèches	Interventions sur la fougère aigle par étrépage et évacuation des matériaux	4000 à 12500	1000 m ²	400 à 12500	FGMN Europe
TOTAL /6 ans			6000 m ²	2400 à 7500	

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise ancienne.
- Freiner la dynamique d'enfrichement.
- Renforcer l'intérêt paysager.

Habitats concernés

Landes sèches

B. Description et recommandations

L'objectif est de rajeunir la lande sénescente en détruisant la litière accumulée. Pour cela, mettre en place un feu couvant, en hiver, avec toutes les précautions nécessaires et avec l'autorisation des services compétents de l'Etat.

La méthode du feu périmétral utilise deux fronts de flammes qui progressent l'un vers l'autre (l'un sous le vent, l'autre à contre vent) et qui s'éteignent d'eux même en se rejoignant. Il nécessite des mesures de sécurité vigoureuses telles que :

- la préparation d'un pare-feu autour de la zone choisie; sa largeur est définie en concertation avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDISS), laquelle effectue une visite de contrôle lorsque le chantier est prêt.
- La présence d'un service de sécurité lors du brûlis (même si théoriquement aucune goutte d'eau n'est nécessaire).
- Des conditions météorologiques favorables: le vent ne doit pas être tourbillonnant et d'une vitesse supérieure à 10 m.s⁻¹, la température doit être inférieure à 12 °C et l'humidité relative supérieure à 60%. (GEREPI, 1997; DESFOSSEZ P; VANDERBECKEN A, 1994)

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Les propriétaires volontaires, collectivités territoriales
- Structure animatrice du document d'objectifs

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Brigades de Pompiers
- CREN Limousin

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Milieux	Description	Coût E/ha	Superficie possible à traiter/an	Total TTC en Euros/an	Outils financiers
Landes sèches	Préparation du pare-feu (fauche, débroussaillage)	100 à 250	2 ha	200 à 500	FGMN Europe Autres
	Intervention des pompiers: veille météo et présence durant l'opération (4 à 5 véhicules; 15 à 20 personnes)	762 à 1524 €/jour		762 à 1524	
TOTAL /6 ans			12 ha	5772 à 12144	

XV. INSTALLATION ET REFECTION DE CLOTURES

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des habitats d'intérêt communautaire.
- Aider au retour du pâturage sur les zones en déprise ancienne.
- Freiner la dynamique d'enrichissement.

Habitats concernés

Landes sèches, prairies para-tourbeuses

B. Description et recommandations

Cette action vise à l'aménagement de parcs fixes de pâturage pour permettre le retour d'un pâturage sur les sites abandonnés. Cette action pourra être entreprise sur des secteurs abandonnés, sans gestion actuelle par l'agriculture.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Les propriétaires volontaires
- Collectivités territoriales
- Structure animatrice du document d'objectifs

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- CREN Limousin
- Les propriétaires volontaires
- Collectivités territoriales

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Milieux	Description	Coût €/ml	Perimetre à traiter	Total TTC en Euros	Outils financiers
Landes sèches	Nettoyage des emprises: Gyrobroyage et bûcheronnage et pose de clôtures fixes	Matériel compris: 6 € à 12 €	5474 ml pour 23 ha environ	De 32 844 € à 65 688 €	- FGMRN - Europe (FEOGA/Objectif 2) - Collectivités territoriales
Prairies para-tourbeuses	Gyrobroyage et bûcheronnage pour la pose de clôtures sur sol peu portant.	Matériel compris: 8.3 € à 13 €	3500 ml pour 17 ha environ	De 28 967 € à 45 370 €	
TOTAL /6 ans			8974 ml	61 811 € à 111 058 €	

XVI. CONSERVER DES CONDITIONS NECESSAIRES A L'ENTOMOFAUNE SAPROXYLIQUE

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Maintenir l'habitat du Lucane Cerf-volant
- Favoriser l'habitat du Pique-prune
- Maintien de l'entomofaune associée aux arbres en décomposition

Habitats et espèces concernés

Lucane cerf-volant, Pique-prune,

B. Description et recommandations

☛ La conservation d'arbres creux ou en décomposition dans les haies ou les bois est indispensable au développement de l'entomofaune saproxylophage dont le Lucane Cerf-volant et le Pique-prune font partie. Le maintien au sol d'arbres morts de gros diamètre est également essentiel.

☛ Maintenir dans les secteurs où est présent le Pique-prune, un réseau de chênes d'âges variés afin de favoriser le renouvellement de son habitat (vieux arbres) dans le temps.

☛ Inciter à la mise en place de grains de vieillissement dans les peuplements feuillus

☛ Afin que la responsabilité des propriétaires ne soit pas engagée, il faut en revanche veiller à ne pas maintenir des arbres morts sur pied qui pourraient constituer un danger pour le public (proximité des chemins...).

☛ Informer et sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires.

Le Cabinet Ecosphère élabore actuellement les références technico-économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers. Ce travail, commandé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, permettra d'établir les mesures éligibles pour favoriser les espèces et les habitats visés par la Directive.

Il est nécessaire d'attendre les résultats de ce travail avant de définir précisément les actions à mettre en place en terme de gestion forestière, et de rechercher leur mode de financement.

Toutefois, les actions de sensibilisation et les réflexions sur le mode de gestion à mettre en place peuvent être menées, puisqu'elles ne nécessitent pas de financement.

En fonction des modes de gestion retenus, et des mesures rendues éligibles suite au travail d'Ecosphère, nous pourrions définir précisément les actions à intégrer à ce document d'objectifs.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure animatrice du Document d'objectifs
- Etat
- Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Gestionnaires pour le compte des propriétaires,
- Propriétaires
- Centre Régional de la propriété forestière

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Cette mesure d'information et de sensibilisation ne nécessite pas de financement.

Cependant, le temps nécessaire à la mise en œuvre de cette action doit être considéré dans le temps d'animation du document d'objectifs.

XVII. CONSERVER DES CONDITIONS NECESSAIRES AUX CHIROPTERES

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Maintenir des territoires de chasse favorables aux chiroptères
- Favoriser le développement de l'entomofaune associée aux arbres en décomposition

Espèces concernées

Grand murin, Petit rhinolophe, Barbastelle

B. Description et recommandations

☛ D'une manière générale, il est préconisé de favoriser des peuplements feuillus matures et âgés, terrains de chasse privilégiés pour certaines espèces de chauve-souris:

- Pour la Barbastelle favoriser la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie d'essences autochtones (notamment chênes et Pin sylvestre) associées en peuplement mixte, avec maintien d'une végétation buissonnante au sol (au moins 30 % de la surface totale).
- les terrains de chasse du Grand murin sont constitués par des zones où le sol est très accessible, comme des forêts claires et des prairies rases. Les futaies de feuillus ou mixtes avec une végétation herbacée et buissonnante rare sont les milieux les plus fréquentés
- pour le Petit rhinolophe, privilégier les essences forestières caducifoliées autochtones (tout particulièrement le chêne pédonculé) et une structure de futaie irrégulière.

☛ Prévoir dans le cas de reboisement touchant plus de 15 ha d'un seul tenant, la conservation ou la création d'alignements d'arbres d'essences autochtones de part et d'autre des pistes d'exploitation et des cours d'eau, et le long des lisières extérieures et intérieures.

☛ Informer et sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires.

Le Cabinet Ecosphère élabore actuellement les références technico-économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers. Ce travail, commandé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, permettra d'établir les mesures éligibles pour favoriser les espèces et les habitats visés par la Directive.

Il est nécessaire d'attendre les résultats de ce travail avant de définir précisément les actions à mettre en place en terme de gestion forestière, et de rechercher leur mode de financement.

Toutefois, les actions de sensibilisation et les réflexions sur le mode de gestion à mettre en place peuvent être menées, puisqu'elles ne nécessitent pas de financement.

En fonction des modes de gestion retenus, et des mesures rendues éligibles suite au travail d'Ecosphère, nous pourrions définir précisément les actions à intégrer à ce document d'objectifs.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure animatrice du Document d'objectifs
- Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Gestionnaires pour le compte des propriétaires,
- Propriétaires
- Centre Régional de la propriété forestière

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Cette mesure d'information et de sensibilisation ne nécessite pas de financement.

Cependant, le temps nécessaire à la mise en œuvre de cette action doit être considéré dans l'action animation du document d'objectifs.

XVIII. GESTION DURABLE DES HÊTRAIES ATLANTIQUES ACIDIPHILES ET DES FORETS DE RAVINS

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser la gestion durable d'habitats d'intérêt communautaire
- Conserver des conditions favorables aux habitats et aux espèces visés par la directive

Habitats et espèces concernés

Hêtraies acidiphile atlantique, forêt de ravin du *tillo-acerion*, Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand murin, Petit rhinolophe, Barbastelle.

B. Description et recommandations

Il est préconisé de conserver les boisements de hêtraies acidiphiles atlantiques et les forêts de ravin existants (éviter les coupes à blancs, l'enrésinement, l'introduction d'espèces exotiques...).

Cela passe notamment :

- ☛ par une exploitation raisonnée sélective.
- ☛ par une étude approfondie de chaque unité de gestion forestière, en collaboration avec les gestionnaires et les propriétaires, afin de définir finement les interventions à réaliser.

Le Cabinet Ecosphère élabore actuellement les références technico-économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers. Ce travail, commandé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, permettra d'étudier les mesures éligibles pour favoriser les espèces et les habitats visés par la Directive.

Il est nécessaire d'attendre les résultats de ce travail avant de définir précisément les actions à mettre en place en terme de gestion forestière, et de rechercher leur mode de financement.

Toutefois, les actions de sensibilisation et les réflexions sur le mode de gestion à mettre en place peuvent être menées, puisqu'elles ne nécessitent pas de financement.

En fonction des modes de gestion retenus, et des mesures rendues éligibles suite au travail d'Ecosphère, nous pourrions définir précisément les actions à intégrer à ce document d'objectifs.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure animatrice du Document d'objectifs

- Etat
- Propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Gestionnaires pour le compte des propriétaires,
- Propriétaires
- Centre Régional de la propriété forestière

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Néant pour la phase de sensibilisation et de définition des modes de gestion à envisager. Cependant, le temps nécessaire à la mise en œuvre de cette action doit être considérée dans l'action animation du document d'objectifs.

A définir pour la mise en œuvre des actions éligibles.

XIX. SECURISER ET AMENAGER LES GITES A CHAUVES-SOURIS

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Favoriser le maintien des espèces de chauves-souris présentes sur le site, particulièrement les espèces visées par la Directive Habitats.
- Les mesures envisagées pour les gîtes d'hibernation ont pour objectifs d'assurer la tranquillité des individus en létargie et si besoin est, de sécuriser certains sites présentant des risques pour le public.
- Les recommandations sur les gîtes de reproduction de Petits rhinolophes et de Grands murins ont pour objectif de les maintenir dans un état favorable pour accueillir les populations de chauves-souris.

Espèces concernées

Grands murins, Petits rhinolophes, autres espèces présentes sur le site en hibernation

B. Description et recommandations

☞ Il est important de sensibiliser les propriétaires des gîtes (particuliers ou municipalités) à des pratiques de bon usage, valables dans tous les sites de reproduction et d'hibernation de chauves-souris.

☞ Les travaux de restauration éventuels doivent être étudiés en collaboration avec la structure animatrice du docob et prévus dans le cadre des Contrats Natura 2000.

Pour les gîtes de reproduction il est impératif :

- ☞ de ne pas condamner l'accès aux volumes occupés par les colonies ;
- ☞ d'utiliser du sel de Bore comme produit de traitement des charpentes et de proscrire l'utilisation de tout produit toxique pour les chauves-souris ;
- ☞ de proscrire l'utilisation de peintures contenant des solvants ;
- ☞ de ne pas réaliser de travaux d'aménagement dans les parties couramment ou occasionnellement occupées par les chauves-souris sans demander avis à l'opérateur ou au Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin ;
- ☞ de ne pas installer de projecteur éclairant le point d'émergence des chauves-souris pour ne pas gêner leurs allées et venues ;
- ☞ de s'abstenir de toute intrusion physique susceptible de gêner la reproduction des chauves-souris pendant la période de présence, et particulièrement du 15 mai au 15 août.

☞ le château de Chercorat qui abrite une colonie de reproduction de 37 Petits rhinolophes mériterait quelques travaux afin de cantonner la population dans le grenier.

Pour les gîtes d'hibernation :

☛ recourir à la fermeture de certains sites en employant des méthodes adaptées (porte-grille, tubes horizontaux...), permettant notamment de poursuivre les comptages annuels, tout en offrant une bonne résistance aux tentatives d'effraction. Le souterrain de Puygibaud et les mines de Rancon mériteraient d'être équipés de tels dispositifs.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Propriétaires volontaires
- Structure animatrice du document d'objectifs
- Collectivités territoriales
- Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Société spécialisée dans la ferronnerie et /ou dans la fermeture de bâtiments
- Propriétaires volontaires

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Objet	Description	Total TTC en Euros	Outils financiers
Sécurisation des gîtes d'hibernation des chiroptères	Fabrication et pose de fermeture (portes-grilles) sur les entrées des galeries. Dimensions: 1.40 m de haut et 0.80 m de large	3000	FGMN Europe Autres

XX. SUBSTITUTION DES PRODUITS VERMIFUGES NON SELECTIFS ET REMANENTS

Stratégie contractuelle

A. Objectifs de l'action

- Préserver la qualité des territoires de chasse des chauves-souris d'intérêt communautaire.
- Protéger les populations d'insectes (notamment diptères et coléoptères) dans les prairies pâturées et sauvegarder ainsi les ressources alimentaires des chauves-souris et la fertilité des pâturages.

B. Description et recommandations générales

☛ L'Ivermectine, appartenant à la famille des Avermectine, est un endectocide (action contre les endo et ectoparasites) couramment utilisé par les éleveurs pour traiter le bétail. L'ivermectine est administrée par bolus, "Ivomec SR Bolus", ou par injection sous-cutanée, "Ivomec D".

L'Ivermectine représente un danger pour toute une faune non-cible des pâturages ; mais également pour les insectes aquatiques et les crustacés :

- elle possède un large spectre d'action et induit ainsi une mortalité importante chez de nombreux insectes non cible, notamment les coléoptères et les diptères;
 - elle se caractérise par une forte rémanence et intoxique donc les insectes longtemps après l'administration
- ☛ Les impacts sont aussi bien écologiques qu'économiques puisque le produit entraîne :
- une baisse de la diversité entomologique des prairies et donc une diminution des ressources alimentaires de toute une faune insectivore, dont les chauves-souris;
 - la perturbation des processus de recyclage, avec pour conséquence une baisse de la fertilité des prairies traitées.

☛ Il est préconisé de substituer ce principe actif par d'autres molécules tout en respectant les modes d'administration.

Sur la base des études réalisées par LUMARET du C.N.R.S. de Montpellier, il semblerait que la moxidectine présente une toxicité moins importante sur les populations d'insectes coprophages, notamment sur les coléoptères. Des études similaires sur l'Eprinomectine développées par la firme qui commercialise ce produit, tendent à des résultats similaires.

D'après les avis d'experts, les produits à base de lévamisole semblent aussi ne pas présenter de toxicité chez les populations d'insectes coprophages.

Ces principes actifs peuvent donc être préconisés en remplacement de l'Ivermectine.

☛ Des précisions seront à apporter ultérieurement lors de l'animation du document d'objectifs. Des études à l'échelle nationale concernant les impacts des vermifuges sur l'entomofaune sont nécessaires afin de mieux appréhender cette problématique.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Exploitations agricoles.
- Vétérinaires du secteur.
- Direction des Services Vétérinaires de Haute-Vienne.

E. Coût prévisionnel et outils financiers

En l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de définir un coût unique par bovin pour la substitution des produits à base d'ivermectine. De nombreux éléments restent à définir.

A. Objectifs de l'action

- Suivi de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire
- Suivi des espèces d'intérêt communautaire, et des espèces patrimoniales
- Mesurer l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Adapter les mesures de gestion si besoin est.

Habitats concernés

Tous les habitats d'intérêt communautaire

Toutes les espèces d'intérêt communautaire

B. Description et recommandations générales

- Cette action vise à évaluer de façon précise l'impact des mesures appliquées sur l'évolution du site et sur la conservation des habitats et des espèces. Pour cela, il est nécessaire de suivre l'évolution qualitative et quantitative des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Cette action se déroulera en année 1, 3 et 6.

- L'année 1 servira de référence, et permettra de choisir les mesures à mettre en place.
- L'année 3 permettra de valider le choix des mesures prises, ou de les réorienter.
- L'année 6 servira de bilan, utile pour le renouvellement du document d'objectifs.

☞ Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

La cartographie sera réalisée sur la base de relevés de terrain, cartographiés sur SIG à l'échelle 1/5000 sur fond cadastral. Il s'agit de suivre l'évolution des habitats d'intérêts communautaire, vis à vis de leur répartition et de leur état de conservation.

☞ Suivi floristique

Cette action permet de suivre l'évolution phytosociologique des habitats d'intérêt communautaires bénéficiant de mesures de gestion et d'en évaluer l'impact.

☞ Suivi faunistique

Cette action vise à surveiller les taxons remarquables (Loutre, Saumon, Pique-prune...) en évaluant l'impact des mesures mises en place sur les populations.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- Associations naturalistes diverses

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.
- Conservatoire Botanique National de Massif Central.
- Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.
- Société Entomologique du Limousin.
- Société Limousine d'Odonatologie.
- Société pour l'Etude et pour la Protection des Oiseaux en Limousin.

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Désignation	Année 1	Année 3	Année 6	Coût Total
Cartographie des habitats d'intérêt Communautaire				10 800 E
Prospections de terrain	1 800 E	1 800 E	1 800 E	5 400 E
Cartographie sur SIG	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Préconisations, bilan	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Suivi Floristique				10 800 E
Prospections flore	1 800 E	1 800 E	1 800 E	5 400 E
Relevés phytosociologiques	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Préconisations, bilan	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Suivi Faunistique				13 500 E
Prospections entomofaune	1 800 E	1 800 E	1 800 E	5 400 E
Prospections avifaune	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Prospections Mammifère	900 E	900 E	900 E	2 700 E
Préconisations, bilan	900 E	900 E	900 E	2 700 E
			Total sur 6 ans	35 100 E

De plus, cette action nécessite un temps d'animation important.

XXII. EXTENSION DU PERIMETRE

Hors Contrat Natura 2000

A. Objectifs de l'action

- Contribuer à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- Préparer la phase de révision du document d'objectifs.

Habitats concernés

Tous les habitats d'intérêt communautaire

Toutes les espèces d'intérêt communautaire

B. Description et recommandations générales

☛ Pendant la phase de mise en œuvre du document d'objectifs, la structure animatrice devra étudier les possibilités d'extension du site Natura 2000, notamment en terme de milieux naturels, d'espèces, et d'implication des acteurs. Il sera ainsi possible d'ajuster le périmètre lors de la révision du Document d'objectifs, en proposant des extensions sur lesquelles il y aura un consensus et en définissant des mesures de gestion à mettre en œuvre. Ces mesures pourront ainsi être opérationnelles rapidement après le renouvellement du présent document.

☛ Cette action comprend la recherche d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire en périphérie du site actuel. Des inventaires complémentaires devront être menés de manière privilégiée sur la Couze. La structure animatrice devra alors contacter les propriétaires, gestionnaires et collectivités des sites prospectés, abritant des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, et recensés en dehors du périmètre actuel, afin de leur présenter le document d'objectifs et de définir les possibilités d'extensions.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Direction Régionale de l'Environnement

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Cette action est financée dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Elle nécessite un travail de prospection de terrain important.

XXIII. COMMUNICATION-INFORMATION-SENSIBILISATION

Hors Contrat Natura 2000

A. Objectifs de l'action

- Permettre la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues par ce Document d'objectifs,
- Contribuer à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Informer régulièrement les propriétaires, les gestionnaires ainsi que les usagers et les différents partenaires techniques et financiers sur la procédure Natura 2000, le contenu du document d'objectifs et sa mise en œuvre
- Informer les acteurs locaux sur les aspects scientifiques, techniques, législatifs et financiers liés à la mise en œuvre des actions de restauration, d'entretien et de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
- Développer et soutenir, auprès du grand public, des actions de sensibilisation, de porter à connaissance du site et de ses enjeux écologiques, économiques et culturels.

B. Description et recommandations générales

- Porter à connaissance du contenu du document d'objectifs et de sa mise en œuvre:
 - ☛ Organisation de réunions publiques d'information et de sensibilisation
 - ☛ Elaboration et diffusion d'une lettre de liaison annuelle
 - ☛ Poursuivre le travail d'animation et de concertation à travers les groupes de travail
- Informer les acteurs locaux sur les moyens et les méthodes de mise en œuvre des actions de gestion:
 - ☛ Elaboration et diffusion de documents de références pour l'aide à la reconnaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi qu'à la gestion des milieux sensibles
 - ☛ Organisation de visites de terrain dans un but de découverte du patrimoine naturel et d'expériences de gestion
 - ☛ Formation des gestionnaires et des équipes techniques à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces de la Directive Habitats
- Elaborer des outils pédagogiques et participer à des actions de sensibilisation sur le site Natura 2000 "Vallée de la Gartempe et ses affluents":
 - ☛ Conception et mise en place d'outils pédagogiques en partenariat avec divers organismes ou avec des privés

- ☛ Participer à des actions pédagogiques d'information et de sensibilisation.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Direction Régionale de l'Environnement

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs
- Acteurs du site
- Membres du comité de pilotage et de suivi

E. Coût prévisionnel et outils financiers

A définir pendant l'animation du document d'objectifs

XXIV. ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Hors Contrat Natura 2000

A. Objectifs de l'action

- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues par ce Document d'objectifs,
- Contribuer à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

B. Description et recommandations générales

Pour permettre la mise en œuvre des actions préconisées dans le document d'objectifs, la structure animatrice désignée devra se doter des moyens humains et matériels nécessaires.

Parmi les éléments relatifs à l'action, la structure animatrice devra notamment :

- ☞ Rechercher les bénéficiaires potentiels des futurs contrats et les aider au montage des dossiers
- ☞ Rencontrer les maires des communes concernées par les projets d'extension du pSIC.
- ☞ Rencontrer les propriétaires et les gestionnaires pour présenter ce document d'objectifs et proposer des mesures applicables sur leurs biens pour la conservation des habitats et des espèces.
- ☞ Oeuvrer à la cohérence de l'application des mesures, notamment par la négociation avec les propriétaires et les gestionnaires pour la mise en place d'îlots de pâturage ou pour la restauration homogène des sites. Cette cohérence passe aussi par l'assistance auprès des collectivités pour l'harmonisation des documents d'urbanisme, des réglementations et des politiques publiques visant ces milieux, et dans le respect des préconisations de ce document d'objectifs,
- ☞ Veiller à la mise en œuvre de la valorisation pédagogique et touristique du site, dans un souci de centralisation et de respect de l'intégrité des habitats.
- ☞ Conseils et suivis des travaux d'aménagement et de restauration des milieux.
- ☞ Mettre en place une politique de veille foncière, pour assurer une maîtrise des milieux, par la voie contractuelle (acquisition, location, convention), afin de permettre la mise en œuvre des autres actions de ce document d'objectifs.
- ☞ Assurer des animations auprès des collectivités et de tous les partenaires, sur la mise en œuvre du document d'objectifs.
- ☞ Suivre la réglementation et l'évolution de la mise en œuvre des politiques publiques, afin d'assurer la meilleure application des mesures prévues dans ce document d'objectifs.
- ☞ Participer à l'information du public, à travers les actions d'information, des réunions publiques, des animations.
- ☞ Mettre en œuvre la recherche de possibilités d'extension du site Natura 2000.
- ☞ Assurer l'application des mesures prévues par ce document d'objectifs par tous les moyens mis à sa disposition
- ☞ Coordonner la mise en œuvre du suivi scientifique
- ☞ Evaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

C. Maître d'ouvrage potentiel

- Etat

D. Maître d'œuvre potentiel et partenaires techniques

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.
- Collectivités territoriales
- Organismes spécialisés (chambres consulaires, associations, ...)

E. Coût prévisionnel et outils financiers

Compte tenu de la surface du site (3644 ha), du nombre de communes (55) et des nombreux acteurs concernés, du nombre d'actions à mettre en œuvre pour la conservation des habitats, du programme de valorisation du site, du programme d'information, de formation et de sensibilisation, de la recherche de possibilité d'extension, un temps plein au minimum s'avère nécessaire à l'animation du document d'objectifs de la Gartempe.

Le coût prévisionnel est donc le suivant :

Désignation	Coût mensuel	Coût annuel	Coût Total sur 6 ans
Chargé de mission			187 200 €
Equivalent temps plein	2 600 €	31 200 €	187 200 €
Frais			38 800 €
Frais de mission (déplacement, indemnités repas...)	300 €	3 600 €	21 600 €
Fournitures, frais de gestion	100 €	1 200 €	7 200 €
Acquisition de matériels d'étude et de terrain (logiciels, GPS, matériel informatique)			10 000 €
		Total sur 6 ans	225 800 €

BIBLIOGRAPHIE

Association Loisirs Botaniques. Septembre 2002. Site Natura 2000 FR 7401147 "Vallée de la Gartempe"; recherche de deux Bryophytes rares: Hamatocaulis vernicosus et Splachnum ampullaceum. 17 p.

BISSARDON M., GUIGAL L., RAMEAU JC. 1997. Nomenclature CORINE Biotopes types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts. 217 p.

BOUTET-BERRY Laëtitia. Mars 2000. La problématique plans d'eau. 35 p.

BRUGEL E., BRUNERYE L., VILKS A. 2001. Plantes et végétation en Limousin ; Atlas de la flore vasculaire. Saint-Gence, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin : 800 p.

CHATENET P., BOTINEAU M., HAURY J., GHESTEM A. 1999. Typologie de la végétation macrophytique des rivières et affluents de la Vienne et de la Gartempe. Faculté de pharmacie de Limoges, INRA Rennes.

COCHET G. 2002. "La mulette". DIREN Limousin. 8 p.

Communauté de communes Guéret St Vaury. Mars 2002. Dossier préalable de candidature: Contrat de rivière Gartempe. 259 p.

Conservatoire d'Espaces Naturels et des Sites de Poitou-Charentes. 1999. Propositions de gestion et d'aménagement du site naturel des Grandes Brandes (Vienne). 61 p.

COREPEN. Juillet 1997. Produits phytosanitaires et dispositifs enherbés; état des connaissances et propositions de mise en œuvre. 87 p.

DUME G., JAVELLAUD J. 1985. Colloques phytosociologiques n°XIV, Phytosociologie et foresterie. Edition J. Cramer.

ECHEL Association. 19 et 20 juin 2002. Journées Techniques Nationales "Renouées"; Actes. 82 p.

EDEN Syndicat mixte. 2003. Document d'objectifs des Marais de l'Erdre.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. 1996. Inventaire et cartographie; proposition de gestion sur la vallée de la Vienne. Espaces Naturels du Limousin : 68 p.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. 1996. Synthèse écologique de la vallée de la Glayeule.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. 2001- 2005. Plan de gestion des bois de pente de la vieille Eglise, gorges du Vianon. Espaces Naturels du Limousin : 51 p.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. Février 2002. Etude écologique de bois de pente ; notes de gestion. Espaces Naturels du Limousin : 52 p.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. 2000. La faune en Limousin.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. Août 2002. Document d'objectifs "Pelouses et landes serpentinicoles du sud de la Haute-Vienne.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. Août 2002. Document d'objectifs du Longeyroux.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. Juillet 1999. Etude préalable à la réalisation des plans de gestion des parcelles forestières de pente dans les gorges de la Dordogne et de ses affluents.

ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN. Juin 2001. Document d'objectifs Ruisseau du Moulin de Vignols.

GMHL. Avril 2002. Document d'objectifs Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac. 229 p.

GMHL. Octobre 2002. Vallée de la Gartempe; bilan mammalogique, herpétologique et batracologique.

HYDROSPHERE. Déc. 1999. La Gartempe de St-Victor à Châteauponsac; Caractérisation des facteurs abiotiques et de la végétation rivulaire. Agence de l'eau Loire Bretagne.

IMPACT CONSEIL Société d'études sur l'eau et l'environnement. 2001. Etude de connaissance de la dégradation des eaux de la rivière « la Gartempe » en amont de la prise d'eau de St Sylvain Montaigu. DDAF de la Creuse, service Espace Rural et Forêt.

INRA Laboratoire d'écologie hydrobiologique. 1991. Détermination des potentialités naturelles de la Gartempe pour le Saumon atlantique. 66 p.

MESNARD Pierre. 1991. Le saumon dans la Gartempe. DRAE

Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. 2000. Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation. Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique. 40 p.

Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, MNHN. 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000; Habitats forestiers/ Milieux humides. 2 tomes.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAIEURS/ Conseil Général de la Creuse/ CSP de la Creuse/ Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture/ DDAF. 1991 à 1993. Schéma Départemental de Vocation Piscicole et Halieutique de la Creuse. 4 tomes.

MINISTERE ENVIRONNEMENT, AGENCES DE L'EAU, CSP. Les Schémas Départementaux de Vocation Piscicole (SDVP); prise en compte des milieux aquatiques dans les SAGE.

Muséum National d'Histoire Naturelle. 2001. Atlas des poissons d'eau douce de France. MNHN. 387 p.

Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire. 1997.

RAMEAU JC. 1994. Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. ENGREF Nancy, Ministère de l'agriculture et de la pêche. 3 tomes. 964 p.

RDBE Loire-Bretagne. 1999. La qualité des rivières dans votre département entre 1991 et 1996.

RDBE Loire-Bretagne. 2003. La qualité des rivières dans votre département entre 1997 et 2002.

Société Entomologique du Limousin. Octobre 2002. Site Natura 2000 FR 7401147 "Vallée de la Gartempe"; Expertise entomologique. 12 p.

Société Limousine d'Odonatologie. Février 2003. Odonates du site Natura 2000 Vallée de la Gartempe; synthèse des connaissances. 9 p.

VALENTIN – SMITH et al. 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France/ Ateliers Techniques des Espaces Naturels. 144 p.

Document d'objectifs
du site "Vallée de la Gartempe et ses affluents"
Octobre 2003

Maître d'ouvrage: Direction Régionale de l'Environnement Limousin

Maître d'oeuvre: Conservatoire Régional des
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN

Rédaction : N. DAVID



Conservatoire Régional des ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN
6, ruelle du Thell - 87510 SAINT-GENCE
tél : 05.55.03.29.07



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

